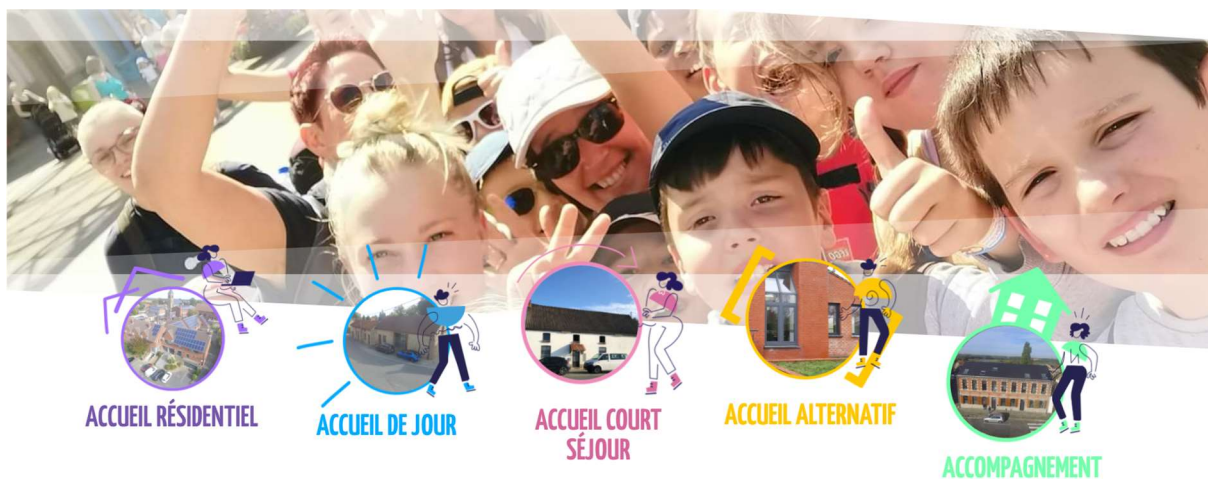




Rapport d'activités 2025

SRJ - SAFAE « Le Cabestan » - SAC « Le Passeur-L'Amarrage »



Institut Le Foyer de Roucourt
Rapport d'activités annuel globalisé 2025

0. Avant-propos

Afin de démontrer sa logique de transversalité et de parcours de soins, l'Institut Le Foyer de Roucourt opte, ici, comme les trois années précédentes, pour une présentation intégrative du présent rapport d'activités, qui permet néanmoins une analyse des résultats chiffrés (sections 3 et 5, plus particulièrement) relatifs à ses trois agréments (SRJ - SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et SAFAE « Le Cabestan »).

Le lecteur pourra ainsi, de manière immédiate, mettre lui-même en perspective les données chiffrées liées à ces trois services.

Le modèle de l'annexe 117.4, mentionné dans l'article 1369/35 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, a été choisi, car il correspond au service (SRJ, en l'occurrence) qui accueille le plus grand nombre de bénéficiaires (peu importe leur nationalité) au sein de notre établissement. Cependant, la plupart des onglets du nouveau rapport d'activités des SAC ont été intégrés de manière systématique, avec des titres similaires (des informations supplémentaires sont fournies en bas de page, si nécessaire).

Comme en 2023 et 2024, un focus a également été proposé pour deux dispositifs particuliers relevant du SRJ, l'accueil séquentiel "Les Glumelles" et l'accueil court séjour "La Cour carrée", au niveau des caractéristiques des bénéficiaires, de par leurs particularités spécifiques pour notre organisation et les attentes des instances de financement en la matière.

1. Coordonnées des services

Matricule du service : MAH 105

Nom du service : Service résidentiel pour jeunes

Matricule du service : SAC 067

Nom du service : Le Passeur-Amarrage

Matricule du service : APC 071

Nom du service : Le Cabestan

Adresse des trois services : Place de Roucourt, 11 7601 Roucourt

Directeur : Pierre Druart

N° de téléphone de contact : 069/85.76.66

2. Introduction

Objet social¹

« L'association a pour but désintéressé d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage.

Les activités que l'association entend effectuer en vue de la réalisation de ses buts sont les dispositifs pluriels suivants :

- L'accueil résidentiel*
- L'accueil de jour*
- L'accueil court séjour*
- L'accueil alternatif*
- L'accompagnement*

L'association peut développer de manière momentanée ou permanente, si l'évolution des besoins de ses bénéficiaires et de leur entourage le nécessite, d'autres types d'activités.

Les revenus nets résultant des activités précitées seront affectés intégralement à la réalisation des buts décrits ci-dessus. L'association peut accorder son aide, sa collaboration ou participation, par tout moyen, à des entreprises ou organismes poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires ou dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer, directement ou indirectement, à la réalisation de ceux-ci.

La poursuite d'un but désintéressé n'empêche pas l'association de pouvoir chercher les avantages matériels accessoires indispensables à l'association, pour lui permettre son but et réaliser son objet. »

(Article 3 des Statuts de l'Institut Le Foyer de Roucourt publiés au M.B. le 13 février 2024).

Bref historique

Premiers jalons

Le Foyer de Roucourt est fondé en 1949 à l'initiative de Monsieur et Madame VANDERELST et s'est installé provisoirement dans les anciennes Fonderies Boël à Roucourt, avec comme dénomination « Notre Foyer Agricole ». L'objectif était à l'époque l'accueil, l'hébergement et la formation professionnelle d'adolescents en difficulté.

¹ Le nouvel objet social de l'Institut Le Foyer de Roucourt a été validé en AG le 14 décembre 2023.

En 1953, « Notre Foyer Agricole » s'installe dans ses murs au 11, Place de Roucourt. Il accueille, à l'époque, près de 60 adolescents. Le financement est, alors, mixte : la Santé Publique pour les Belges et l'Aide à l'Enfance pour les Français.

Lors de la création du Fonds de Soins Médico-Socio-Pédagogique, l'institution se scinde en deux ASBL distinctes, l'une étant subsidiée par l'Éducation Nationale, l'autre par le Fonds de Soins. La dénomination change pour devenir « Le Foyer de Roucourt ».

Développement par strates

En 1967, « Le Foyer de Roucourt » ouvre un semi-internat. S'il n'accueille que des Belges à l'origine, très vite, une demande importante voit le jour dans le Nord de la France, et particulièrement la région valenciennoise, par manque de place dans ses propres infrastructures. Le semi-internat s'ouvre alors aux jeunes Français.

À partir de 1976, les groupes de vie du service résidentiel pour jeunes se décentralisent par rapport au siège social et s'installent en différents endroits du village.

En 1995, « Le Foyer de Roucourt » modifie son agrément pour accueillir des enfants, garçons et filles, dès l'âge de six ans.

Durant cette même période, des problématiques de déscolarisation accompagnées d'un désinvestissement de la vie de groupe de certains jeunes fréquentant le service résidentiel, rendent nécessaire une recherche de solutions alternatives. C'est à cette occasion qu'est créé « Le Capelage », dispositif qui vise à remobiliser un projet chez le jeune hors du cadre traditionnel.

Dans le même temps, la perception de perspectives délicates pour nombre de jeunes de l'institution prêts à entrer dans l'âge adulte, de par leur manque de ressources environnantes, amènera l'institution à mettre sur pied un service de « semi-autonomie (le « Guéret »), qui connaîtra par la suite diverses restructurations en lien avec l'évolution institutionnelle pour devenir, en 2018, le service de transition.

En 1997, **le Service d'Accueil de Jour pour Jeunes (Semi-internat)** accueille 25 belges et 10 Français. Pour répondre à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997, il transforme, en deux temps, les 25 places belges en Service d'Aide à l'Intégration : 15 places en 1998, les 10 restantes en 1999. Il conserve cependant son agrément de 35 places au niveau de l'infrastructure et accueillera 35 jeunes français à partir de 2003.

La création du Service d'Aide à l'Intégration, dénommé « Le Passeur », répond non seulement à cette obligation de transformation, mais surtout à la volonté du « Foyer de Roucourt »

d'ouvrir une alternative aux besoins de certains jeunes à celles déployées jusque-là. Ce service se décentralise de la maison-mère et s'installe à Tournai.

En 2010, « Le Foyer de Roucourt » répond à un appel à projet de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) visant à favoriser les transitions vers la vie adulte. Ayant été sélectionné en janvier 2011, le projet de transition 16/25 ans « L'Amarrage » débute l'accompagnement de 10 jeunes adultes belges. Ce projet élit domicile à Tournai comme le Service d'Aide à l'Intégration.

En 2013, un nouveau groupe de vie pour des enfants s'ouvre au sein du Service Résidentiel pour Jeunes. Cette ouverture s'accompagne d'une modification d'agrément qui permet désormais au service résidentiel de prendre en charge des jeunes à partir de l'âge de 4 ans.

Mise en œuvre d'un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement

En 2014, l'Institut Le Foyer de Roucourt se lance dans un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement, dénommé PIC en interne, en vue de faire évoluer ses pratiques eu égard aux avancées sociétales et sectorielles. Les concepts de transversalité, de responsabilité partagée et de préparation à la mise en œuvre d'une démarche qualité sont au centre de cette réflexion portée par l'ensemble des acteurs de l'institution.

Évolutions contemporaines

À partir de 2015, il est agréé pour accueillir des jeunes relevant de la catégorie 160.

À partir de 2016, la mixité, qui ne concernait jusqu'alors que le service résidentiel pour enfants et les services ambulatoires (Service d'aide à l'intégration et de transition 16/25 ans), s'étend progressivement au service résidentiel adolescents, d'abord de manière séparée, et au Service d'accueil de jour pour jeunes (Semi-internat), pour devenir complet est complètement « intégrée » à partir de mai 2020.

C'est également en 2016 que le Passeur a connu son déménagement du le centre de Tournai, où il se situait depuis sa création, vers un bâtiment appartenant à l'institution dans le village de Roucourt.

En 2017, une Maison de jeunes (le Square) voit le jour au sein de l'institution.

Entrée progressive dans un nouveau paradigme de fonctionnement

Alors qu'il s'était inscrit à sa création dans une visée essentiellement éducative (et par la suite « sociale », pour le travail avec les familles, notamment), dans le cadre de l'accueil de jeunes garçons en structure résidentielle, l'Institut le Foyer de Roucourt a, on l'a lu, progressivement, au cours de son histoire, construit de nouveaux projets pensés à l'interface de réflexions internes et de « nouveaux » besoins sociétaux en matière d'accompagnement de jeunes et jeunes adultes en difficulté.

Le développement de ces nouveaux projets s'est inscrit, en parallèle, dans une volonté progressivement plus affirmée d'articuler la vision éducative (pédagogique) et sociale de l'accompagnement au quotidien à des considérations davantage thérapeutiques, induites par une identification plus précise des besoins singuliers de jeunes « cohabitant » dans des structures collectives.

Restructuration institutionnelle et démarche qualité

C'est cependant à partir de septembre 2018 et de l'arrivée d'une nouvelle direction que ce processus va véritablement s'incarner dans le cadre d'une importante restructuration institutionnelle pour mieux répondre aux besoins, de plus en plus complexes, des jeunes et jeunes adultes que l'Institut Le Foyer de Roucourt accueille, dont les problématiques s'inscrivent de plus en plus souvent au carrefour de différents secteurs, tels que le monde du handicap, de la santé mentale, de la psychiatrie et de l'aide sociale à l'enfance, type d'accompagnement qui nécessite une véritable révision des pratiques et des dispositifs en place. Ce processus de transformation s'est catalysé à travers la mise en œuvre de plusieurs processus d'évaluation institutionnels, repris sous le label « Démarche Qualité », à la fois internes (évaluation interne en fin 2018, via une grande consultation-diagnostic (stratégique) tous azimuts, et via l'exploitation du référentiel Qualité, proposé par l'AViQ, en 2020) et externe, à travers le processus piloté par la HAS, dans le cadre de l'accueil de jeunes Français (entre octobre 2019 et juin 2020, date de la remise du rapport final).

Ce virage, qui a eu notamment pour effet de faire évoluer le travail de terrain vers une logique interdisciplinaire (et non plus seulement pluridisciplinaire) dans le cadre, également, d'une meilleure articulation entre le pédagogique et le thérapeutique, nous a permis d'aborder de nouveaux grands défis sociétaux et sectoriels dans l'accueil des jeunes/jeunes adultes en grande difficulté et de réfléchir aux conditions à mettre en place pour y parvenir avec des chances de succès.

Création du centre de jour « La Rose des vents »

C'est dans cette même logique d'accueil que nous avons décidé de largement étoffer notre outil institutionnel d'accueil de jour, appelé initialement « le Capelage » et essentiellement destiné à l'époque à l'accompagnement en journée de jeunes de notre service résidentiel en décrochage scolaire (partiel ou total), en une nouvelle structure exploitant plusieurs sites institutionnels en journée, dénommée la Rose des vents, à partir de septembre 2021, en vue de créer un maillage interne, autour de la mise en œuvre d'ateliers thérapeutiques et d'activités écoresponsables, articulé à la fois avec les réalités du monde scolaire et les différentes structures de l'institution, dont peut potentiellement bénéficier chaque jeune de l'institution (quelle que soit la structure dans laquelle il est inscrit).

C'est ainsi que nous avons progressivement commencé à accueillir des jeunes relevant de la cellule des cas prioritaires (AViQ) et pu observer en interne les besoins générés par ce type d'accompagnement. Ce type d'accueil a, peu à peu, également concerné des jeunes Français (notre niveau d'expertise grandissant en la matière nous a permis de faire quelque peu bouger les lignes de nos limites d'accueil en interne). De ce nouvel élan sont nés au cours de l'année 2022 deux nouveaux projets (« Les Glumelles » et « La Cour carrée »), destinés à répondre aux besoins de jeunes présentant des situations de plus en plus spécifiques/complexes, tant en Belgique qu'en France, et nécessitant la mise en œuvre, dès le démarrage du projet, de démarches collaboratives stables, mais aussi flexibles, à la fois « interne-interne », mais aussi « interne-externe », à l'aune de leur problématique complexes. L'un (« Les Glumelles ») concerne à la fois des Belges et des Français relevant ; l'autre (« La Cour carrée ») est spécifiquement destiné à des jeunes de l'ASE Nord en totale rupture de parcours.

Création du projet « Les Glumelles » (service d'accueil séquentiel, selon la terminologie ASE) le 01/01/2022

La création du projet « Les Glumelles » s'inscrit initialement dans la volonté de l'Institut Le Foyer de Roucourt d'apporter une réponse concrète à des demandes récurrentes formulées par des référents sociaux français du département du Nord (ASE), quant aux besoins d'aménager des lieux d'accueil différenciés pour des jeunes dont le profil s'inscrit dans ceux rencontrés au sein du service résidentiel de l'institution (cf. section 3.3.). Ceux-ci présentent notamment des problématiques d'attachement pouvant être adéquatement « accompagnées », dans le cadre d'un dispositif de soins global dont le projet « Les Glumelles » peut constituer un maillon important, sinon indispensable, dans l'offre globale et transversale d'accueil qui lui est proposée.

Des contacts ultérieurs avec la cellule des cas prioritaires de l'AViQ ont mis en évidence le même type de besoins pour un certain nombre de jeunes Belges présentant des problématiques complexes.

Le projet concerne donc spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ ou de l'Aide sociale à l'Enfance.

Le projet a ouvert ses portes le 01/01/2022. Il a fait l'objet d'une première évaluation durant le dernier quadrimestre de l'année 2022, qui a permis d'aboutir à une mise à jour effective au 01/01/2024. Il concerne spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ et de l'Aide sociale à l'Enfance.

Création du projet « La Cour carrée » (dans le cadre d'une extension d'agrément du SRJ, actée le 22 août 2022)

C'est dans la dynamique d'accueil progressif de jeunes Français présentant un profil que l'on peut qualifier de « plurisectoriel » que la Cour carrée a été créée. Forte de son expertise de

terrain grandissante en matière d'accueil de jeunes dont le profil « sortait clairement des sentiers battus », l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, reçu une sollicitation initiale des services de l'ASE Nord, durant l'été 2021, pour accueillir en urgence, pour une période déterminée, des jeunes adolescents pour lesquels aucune solution d'accueil ne semblait disponible à court terme, en vue de les (ré)inscrire dans une logique de parcours de soins.

Après mûres réflexions et de nombreux échanges avec la Direction de l'ASE Nord, la demande s'est quelque peu affinée et l'institution a décidé de relever le défi de ce nouveau type d'intervention (le court séjour n'étant pas pratiqué jusqu'ici en son sein), dans le cadre de la rencontre d'un objectif précis : répondre adéquatement et durant un temps bref clairement circonscrit (entre trois et six mois, selon le cas), aux besoins de jeunes particulièrement précarisés, tant sur le plan psychique, qu'éducatif et social, afin de permettre (ou tout au moins, tenter de le faire), en synergie avec les envoyeurs, la mise sur pied, pour chacun d'entre eux, d'un projet de vie susceptible de s'inscrire sur le moyen/long terme. Plus concrètement, ses missions se sont déclinées autour des six axes suivants : la mise en valeur des compétences du jeune, la réalisation d'un support écrit relevant les expériences positives vécues et les apprentissages du jeune sur lui-même, une tentative de construction d'une perspective de suivi futur (avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet et, en premier lieu, avec le jeune, dès le jour de son entrée), l'élaboration, avec le jeune, d'un projet d'accompagnement et d'une fiche de présentation, un état des lieux sur le plan médical (sur ce qu'il y a lieu d'investiguer en la matière) et un état des lieux sur les plans scolaire et cognitif.

L'achat d'un bâtiment à Leuze (hôtel-restaurant dénommé « La Cour carrée », présentant, d'emblée, un certain nombre de conditions pour accueillir ce type de projet dans de bonnes conditions) a permis, de manière concomitante à la réalisation d'un grand nombre d'autres étapes incontournables (dont le recrutement d'une équipe suffisamment « agile » pour encadrer le public dont il est question ici), de démarrer ce projet un an seulement après la demande initiale (le 22 août 2022, précisément).

À l'issue de ce processus de 76 ans, « Le Foyer de Roucourt » se compose donc désormais de cinq types d'accueil, articulés entre eux autour d'une démarche de parcours de soins (elle-même inscrite dans une logique renforcée de collaboration avec divers partenaires externes, dont, bien entendu, les instances subsidiantes (AViQ) et conventionnantes (ARS et ASE)) :

- **Accueil résidentiel (96 jeunes)**
 - **deux entités pour adolescent(e)s** (les Chalets 1 et 2, le Château, Le Logis, Le Cerneau) comprenant 5 groupes de vie mixtes
 - **une entité pour enfants** comprenant 2 groupes de vie mixtes (le Grain de sel et les Filoupious), sur le site de Baugnies, à 8 km de Roucourt
- **Accueil Alternatif**
 - **La Transition (studios)** pour jeunes de 16 ans et plus (16 jeunes)

- **L'accueil séquentiel (les Glumelles)** pour jeunes Belges et français de 10 à 18 ans, ouvert du vendredi midi au lundi midi (12 jeunes)
- **Accueil Court-Séjour**
 - **La Cour Carrée** (pour 12 jeunes âgés de 12 à 18 ans)
- **Accompagnement**
 - **Le Cabestan** (pour jeunes Français de 4 à 21 ans - +/- 50 jeunes/an)
 - **Le Passeur-Amarrage** (pour jeunes Belges de 6 à 25 ans - +/- 50 jeunes/an)
- **Accueil de jour** (ateliers thérapeutiques et activités écoresponsables)
 - **La Rose des vents** (pour tous les jeunes de l'institution, ainsi que pour des jeunes sous convention nominative délivrée par l'AVIQ)

L'accompagnement que l'Institut le Foyer de Roucourt propose, à travers ces différents types d'accueil, se veut à la fois :

- **THÉRAPEUTIQUE**, car il prend soin du jeune (SOIGNER N'EST PAS GUERIR), il accueille sa souffrance, ses difficultés.
- **PÉDAGOGIQUE**, car il favorise l'émergence chez le jeune de moyens d'adaptation qui lui permettront « de faire avec » ses difficultés.
- **ÉDUCATIF**, car il assure les actes dévolus aux parents lorsque les jeunes lui sont confiés.

Dans cette même logique, il souhaite poursuivre durant les prochaines années le **DÉVELOPPEMENT** de nouvelles réponses qui s'adapteront à l'évolution des besoins des jeunes et de leur entourage, aux enjeux sociétaux à venir,... en étant **INNOVANT** et **CRÉATIF**, tout en veillant à entretenir de nombreux partenariats avec les acteurs du monde extérieur dans une perspective holistique et de préparation à l'inclusion du jeune dans la société.

Vision

Le processus d'évaluation interne mené entre septembre et décembre 2018 a permis de mettre en évidence, autour de la redéfinition des valeurs et de la mission de l'Institut le Foyer de Roucourt, une vision sur 5 à 10 ans, qui est à la base de la conception de notre contrat d'objectifs versus nos fiches-actions, présenté(es) dans la Partie 2 du présent projet d'établissement. La pertinence de cette vision a été confirmée entre mars et juin 2020 à travers l'utilisation en interne du référentiel Qualité AViQ au sein de la ligne hiérarchique. Nous précisons dans l'annexe « Méthodologie de mise en œuvre du contrat d'objectifs versus des fiches-actions de l'Institut Le Foyer de Roucourt » (pp. 162-164) l'ensemble des démarches qui ont permis de faire émerger cette vision portée par l'ensemble des membres du personnel de l'Institut le Foyer de Roucourt et connue de ses bénéficiaires et parties prenantes.

L'axe stratégique transversal « Promotion d'une culture de la bientraitance », promotionné par l'AViQ, est clairement au centre de l'ensemble des évolutions impulsées, ces dernières années, au sein de l'Institut le Foyer de Roucourt. Sa mise en œuvre concrète a, d'ailleurs, débuté en 2017, dans le cadre d'échanges réguliers avec l'AViQ, l'ARS et le Département du Nord (ASE), et a débouché sur la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de lutte contre les risques de maltraitance, dont les principaux outils seront évoqués dans une section spécifique, numérotée 4.6., au même titre que d'autres thématiques qui ne trouvent pas directement place dans les sections de l'annexe 45/2.

C'est notamment autour de ce soubassement fondamental que s'est progressivement construite la vision présentée ici.

Cette vision se formule de la manière suivante :

« Le Foyer de Roucourt veut devenir :

- *une institution reconnue comme lieu d'expertise ;*
- *qui offre un cadre thérapeutique et social aux jeunes et jeunes adultes ;*
- *via des dispositifs pluriels ;*
- *qui sont en capacité de s'adapter à leurs différentes spécificités,*
- *tout en développant de nouvelles alternatives répondant à l'évolution de leurs besoins, des besoins sociétaux, dans l'euro métropole Lille/Tournai. »*

Cette vision a commencé à s'incarner à partir de juin 2018 à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions (dont la pertinence des plus anciennes, centrée sur la réorganisation du travail, a été confirmée dans le cadre du partenariat entre la direction de l'institution et les organisations syndicales et la grande consultation interne menée entre septembre et décembre 2018).

Il faut noter qu'au-delà de la mise en œuvre de ce grand axe stratégique transversal qu'est la promotion d'une culture de la bientraitance et de prévention de la maltraitance, le processus de recueil de données de l'évaluation interne a permis de mettre en évidence, avec un acteur-tiers (l'ASBL PSDD, dirigée par M^r Axel Roucloux), cinq grands axes stratégiques internes, qui ont permis de décliner précisément la vision présentée ici.

À l'issue du processus de recueil de données et des premiers enseignements apportés (principalement entre janvier et mai 2019) par les changements introduits au niveau de l'organisation interne à partir de septembre 2018, l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, décidé, sous l'impulsion de son Bureau de direction, de se concentrer sur 5 grands axes stratégiques, à savoir :

1. Optimiser la réorganisation du travail pour accompagner le changement (meilleures réponses aux besoins des jeunes et jeunes adultes accueillis) dans une logique transversale, collective, participative et ouverte sur le monde extérieur.
2. Implémenter de manière durable et concrète une pratique à visée thérapeutique au sein de l'institution.
3. Développer une nouvelle culture d'entreprise, via une plus grande formalisation d'un certain nombre de processus au service des différents axes de l'accompagnement du jeune / jeune adulte au quotidien.
4. Optimiser l'offre de services, via un recentrage, en interne, autour des besoins des jeunes accueillis et, en externe, autour d'une meilleure prise en compte des besoins des territoires.
5. Inscrire progressivement l'institution dans une démarche de responsabilité sociétale.

La rencontre de chacun de ces axes (eux-mêmes en lien avec le méta-axe « Promotion d'une culture de la bientraitance et prévention de la maltraitance » évoqué précédemment) sera resituée dans le cadre de la présentation de l'état des lieux du contrat d'objectifs 2022-2027, reprise dans la section 8 du présent rapport d'activités.

Valeurs

Dans le cadre de l'élaboration du contrat-vision faisant suite à l'analyse diagnostique de notre fonctionnement institutionnel, réalisée fin 2018, les valeurs qui fondent notre travail ont été fondamentalement réinterrogées.

Notre Contrat–Vision formule, à ce propos, les choses de cette manière :

Les valeurs sur lesquelles Le Foyer de Roucourt fonde l'ensemble de son action tant vis-à-vis des jeunes, de leur entourage, que de ses collaborateurs et partenaires extérieurs sont :

LE PROFESSIONNALISME, L'ACCES AUX CHOIX, LA CREATIVITE, L'INNOVATION, LA BIENVEILLANCE, LA RESPONSABILISATION, LA VALORISATION, LA COOPERATION, L'ACCUEIL, L'OUVERTURE, LA CITOYENNETE, LA TOLERANCE ET LE RESPECT.

Il va de soi qu'il n'existe aucune forme de hiérarchisation entre ces valeurs, qui témoignent clairement de l'évolution de notre paradigme institutionnel, enclenchée ces dernières années. Il nous semble important de brièvement préciser les contours de chacune d'entre elles, en les illustrant par certaines de nos réalisations récentes, dans le cadre de ce projet d'établissement.

L'humanisme & l'accès aux choix

Comme le conçoit le courant humaniste, l'Institut le Foyer de Roucourt entend placer résolument l'Homme au centre de ses préoccupations, tant sur le plan des idées, que des projets concrets qu'il met en place. La révision du processus d'élaboration du projet d'accompagnement du jeune / jeune adulte, finalisée en octobre 2019, et l'accès aux choix qu'elle sous-tend, autre valeur qui lui est intimement liée, constitue l'illustration la plus éclatante de la mise en avant de cette valeur, car elle institue concrètement, et non pas seulement idéologiquement, à travers les processus qu'elle met en jeu, le jeune (ainsi que son entourage) en tant que sujet qui s'inscrit dans son histoire et est acteur de sa vie.

La bienveillance

Nous plaçons, comme l'AViQ et la HAS, cette dimension comme la pierre angulaire qui sous-tend la révision de nos pratiques. Elle est d'ailleurs clairement inscrite sur le premier slide du document PowerPoint que nous projetons au jeune, ainsi qu'à sa famille et aux partenaires, lors de son premier entretien dans le cadre du processus d'admission. Bien plus que d'offrir aux jeunes que nous accueillons un cadre susceptible de les réinscrire dans les lois humaines, nous devons avant tout « veiller » sur eux, être attentifs à tout ce qui les singularise. La généralisation du poste d'intervenant au sein du travail de terrain, permettant de mettre à profit et d'articuler des compétences diverses dans la rencontre du jeune / jeune adulte dans l'ici et maintenant, va résolument dans ce sens. La création d'un cercle de réflexion éthique, transversal et à vocation pérenne, s'inscrit comme une préoccupation institutionnelle du même ordre.

Le professionnalisme

Cette valeur est au centre de nos préoccupations depuis un certain nombre d'années, tout particulièrement les six dernières. L'accueil de jeunes à profils complexes nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences, elles-mêmes complexes, conjugée à une organisation du travail cohérente, efficace et efficiente, ce que l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place depuis septembre 2018 visent à développer (réorganisation des horaires de travail, spécialisation des groupes de vie, utilisation de réseaux informatisés, recrutement reposant sur un cahier des charges au service de la rencontre des besoins institutionnels, programme de formation ambitieux, formalisation de nombreux processus,...)

La créativité

Une institution qui se veut thérapeutique, ou qui a, en tout cas, la prétention de le devenir, se doit de donner la part belle à la créativité sous toutes ses formes. Chaque intervenant intègre l'institution avec son background, ses envies, ses idées : nous voulons résolument nous appuyer sur ces dimensions pour construire l'institution de demain, capable de se réinventer constamment, en fonction de ce qui amène les jeunes / jeunes adultes qu'elle accueille et accompagne au quotidien.

L'innovation

Cette valeur est à comprendre au sens large : elle concerne à la fois, bien entendu, l'utilisation de supports techniques tournés vers l'avenir, mais aussi, et peut-être surtout, le fait de tenter d'offrir des réponses qui « sortent des sentiers battus » à des besoins sociétaux en train d'émerger. À ce titre, notre volonté de concevoir un véritable centre de jour à même d'accompagner, en journée, des jeunes pour lesquels la scolarité ne constitue plus nécessairement la colonne vertébrale de leur processus d'évolution, peut à la fois s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers à vocation thérapeutique, bien entendu, mais aussi d'une démarche de responsabilité sociétale susceptible de rencontrer d'autres types de besoins, tant pour les jeunes que nous accueillons dans nos services « historiques » que pour d'autres types de profil pour lesquels les réponses sociétales tendent à manquer.

L'accueil et l'ouverture

L'Institut le Foyer de Roucourt a toujours été une institution accueillante, comme ont pu en témoigner, par la voix des tiers (familles, partenaires, instances), les processus d'évaluation (interne et externe) par lequel il a interrogé son fonctionnement. La transversalité de son fonctionnement actuel l'amène, dans le même temps, à s'ouvrir davantage vers le monde extérieur, à envisager de nouveaux partenariats, à tenter de concevoir également des projets susceptibles de mieux l'inscrire dans son tissu à la fois régional, mais aussi local.

De manière tout aussi fondamentale, l'ouverture s'entend également par rapport à l'altérité - celle de l'autre et la sienne propre - et son acceptation (inscription culturelle, choix philosophiques et religieux, singularité du fonctionnement psychique et du choix de trajectoire de vie...)

Notons, dans cette optique, que la révision des processus d'élaboration autour du projet du jeune n'implique pas, de facto, qu'il s'y inscrive durablement au cours de son parcours et par

la suite, au risque, sinon, de faire naître une vision potentiellement totalitaire autour de la prise de décision, dépossédant à nouveau le jeune de sa part d'altérité... C'est là aussi que se trouve la volonté d'ouverture de notre institution.

La responsabilisation & la valorisation

Ces valeurs sont, pour nous, liées. Elles concernent à la fois les jeunes et les professionnels. Loin de constituer exclusivement une « institution -providence », l'Institut le Foyer de Roucourt a, au contraire, l'ambition de responsabiliser les jeunes qu'il accueille, autant que faire se peut en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses, afin de leur permettre d'intégrer la société en position d'acteurs. De même, notre modèle institutionnel veut inscrire l'ensemble des professionnels qui le composent dans une logique de co-responsabilité, absolument nécessaire pour permettre d'offrir aux jeunes qu'il accueille un accompagnement de qualité à tous les niveaux. La valorisation nous semble constituer à la fois une des causes nécessaires et une des conséquences possibles pour que ce modèle puisse se développer et se perpétuer sur le long terme (possibilité de trouver une place susceptible d'offrir un futur de qualité pour les jeunes, possibilité d'évoluer en interne sur le plan professionnel, via promotion, ou de développer concrètement des projets qui les animent pour les professionnels).

La coopération

Le modèle de fonctionnement institutionnel que nous prônons, qui vise à rencontrer, de manière intégrée, l'ensemble des sphères autour desquelles gravitent les jeunes, nécessite un travail de coopération permanent entre les membres d'une équipe. La bonne volonté de l'un ou l'autre ne suffit plus, même si elle reste précieuse parfois. Le passage d'un fonctionnement pluridisciplinaire à un fonctionnement interdisciplinaire (nécessitant notamment d'oser témoigner de sa relation particulière avec le jeune, de ce qu'elle suscite chez nous en termes de « mouvements intimes ») s'inscrit également dans cette nécessaire logique de coopération.

La citoyenneté

C'est bien entendu un « concept à la mode ». Nous l'entendons, pour notre part, comme une manière de remettre du lien, de développer un « vivre ensemble », une inscription dans la société, pour les jeunes que nous accueillons, dimension qui constitue le principal écueil auquel s'opposent les jeunes que nous accueillons au sein de nos différents services. « Tisser du lien social » constitue la principale finalité qui sous-tend les missions auprès des jeunes qu'il nous est donné d'accompagner durant quelques années.

La tolérance & le respect

Ces valeurs sont à nouveau, pour nous, totalement liées, et concernent autant les jeunes que nous accueillons que les professionnels. Leur mise en avant implique d'oser la rencontre, de l'inscrire dans une réciprocité permanente, faite d'empathie et d'authenticité. Beaucoup de choses peuvent se dire, se faire, pour peu qu'elles s'inscrivent dans une logique de tolérance et de respect. Ces valeurs ont vocation à être transmises, tant des professionnels vers les jeunes que des professionnels entre eux.

Tolérance et respect sont des valeurs qui, dans le chef des intervenants, doivent s'incarner également à propos de ce tout ce qui a trait à la reconnaissance et à l'acceptation de l'altérité du jeune, comme nous le formulions précédemment dans le cadre de la valeur « Ouverture ». Le chemin qu'empruntera le jeune, c'est lui qui, in fine, le choisira ! Notre institution se donne une obligation de moyens pour l'accompagner dans ce parcours, certainement pas une obligation de « résultat » quant à ce qui aurait été convenu ensemble.

La confiance

C'est à travers cette valeur que les jeunes peuvent nous être confiés, et c'est par elle que nous créons un « espace potentiel », analogue au Jeu du taquin, au sein duquel il existe suffisamment d'espace pour que puisse y advenir quelque chose de nouveau, et suffisamment aussi de bords, de limites, pour que l'ensemble reste relié. On peut condenser ici la nécessaire relation qui existe dans le dispositif que nous voulons mettre en place, à vocation thérapeutique, dans la dialectique entre la nécessité du cadre et les impératifs de la clinique. Un cadre sans clinique est une enveloppe rigide au service de la conformité ; une clinique sans cadre est une aberration, car elle prive de repères des jeunes / jeunes adultes qui en ont parfois totalement manqué tout au long de leur parcours.

Missions assurées par le service

Notre volonté de transversalité institutionnelle, conjuguée à celle de nos instances mandantes, nous a amenés à revisiter, en 2019, notre mission, tant sur le plan interne que dans le cadre des statuts de notre ASBL. À l'issue des travaux d'évaluation, impliquant tous les acteurs, et d'élaboration qui ont présidé à cette revisite, notre mission institutionnelle a été énoncée de la manière suivante (et reste d'application à ce jour) :

« Au travers de ces valeurs, notre mission est d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage. »

3. Personnel

3.1. Nombre de personnes occupées dans le service et catégories de fonction

Service résidentiel pour jeunes (tous dispositifs confondus)

En 2024, le service a employé, en personnes physiques, 97 femmes et 75 hommes.

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) en 2024 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SRJ (tous dispositifs confondus) :

Catégorie de fonction	ETP	%	Personnes physiques
Educatif	72,93	59,48	85
Ouvrier	21,04	17,16	28
Administratif	6,13	5,00	13
Psy	5,11	4,17	8
Social	4,80	3,91	5
Paramédical	4,14	3,38	7
Direction	3,70	3,02	5
Chef de service	2,76	2,25	3
Chef éducateur	2,00	1,63	2
Total	122,61	100	156

Ce tableau (ETP + PP) illustrent bien la prédominance logique du personnel éducatif au sein d'une structure résidentielle comme celle que notre institution gère depuis sa création.

En termes d'équivalent temps plein (en arrondissant à l'unité), la fonction éducative est représentée à 59 %. Si on inclut les chefs de service et le chef éducateur, les assistants sociaux, les paramédicaux et les coordinateurs thérapeutique dans le travail opérationnel avec les bénéficiaires, on constate que, comme en 2024, 75 % des moyens humains sont concentrés à ce niveau.

Les 25 % restants se répartissent entre le pôle ouvrier (maintenance et économat) pour 17 %, le pôle administratif pour 5 % et la direction pour 3 %.

SAFAE (« Le Cabestan »)

En 2025, le service a employé, en personnes physiques, 24 femmes et 13 hommes.

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP, nombre de personnes physiques) en 2025 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SAFAE « Le Cabestan » :

Catégorie de fonction	ETP	%	Personnes physiques
Educatif	4,93	45,19	6
Administratif	1,65	15,12	13
Paramédical	1,51	13,84	6
Ouvrier	1,28	11,73	4
Social	0,80	7,33	1
Psy	0,74	6,78	1
Chef de service	0,41	3,76	1
Direction	0,25	2,29	5
Total	10,91	100	37

Le temps de travail consacré à l'opérationnalisation directe des missions du service représente 76,9 % du temps global alloué au service, soit 8,39 ETP.

Ces équivalents temps plein se répartissent sur les éducateurs (4,93 ETP), l'assistante sociale pour 0,8 ETP, la coordinatrice thérapeutique (psychologue clinicienne de formation) pour 0,74 ETP, la cheffe de service (assistante sociale de formation) pour 0,41 ETP et le personnel paramédical (1,51 ETP, pour la psychomotricité et pour la logopédie).

La gestion et l'administration de la maintenance du service représente 23,1 % du temps global alloué au service, soit 2,52 ETP.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

En 2025, le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » mobilise **7,42 équivalents temps plein**, contre **7,26 ETP** en 2024, soit une augmentation de **0,16 ETP** (+2,2 %). Bien que cette évolution demeure modérée, elle témoigne d'un léger renforcement des ressources humaines mobilisées au bénéfice des missions du service.

Tableau 3.1 — Répartition des équivalents temps plein (ETP)

SAC « Le Passeur-L'Amarrage » — Année 2025

Catégorie de fonction	ETP	%
Éducatif	2,55	34,37 %
Social	2,00	26,95 %
Direction	1,39	18,73 %
Administratif	0,98	13,21 %
Ouvrier	0,32	4,31 %
Paramédical	0,12	1,62 %
Psy	0,06	0,81 %
TOTAL	7,42	100 %

La fonction **éducative** représente **2,55 ETP**, soit **34,37 %** de l'ensemble des moyens humains. Comme les années précédentes, elle constitue le principal levier opérationnel de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

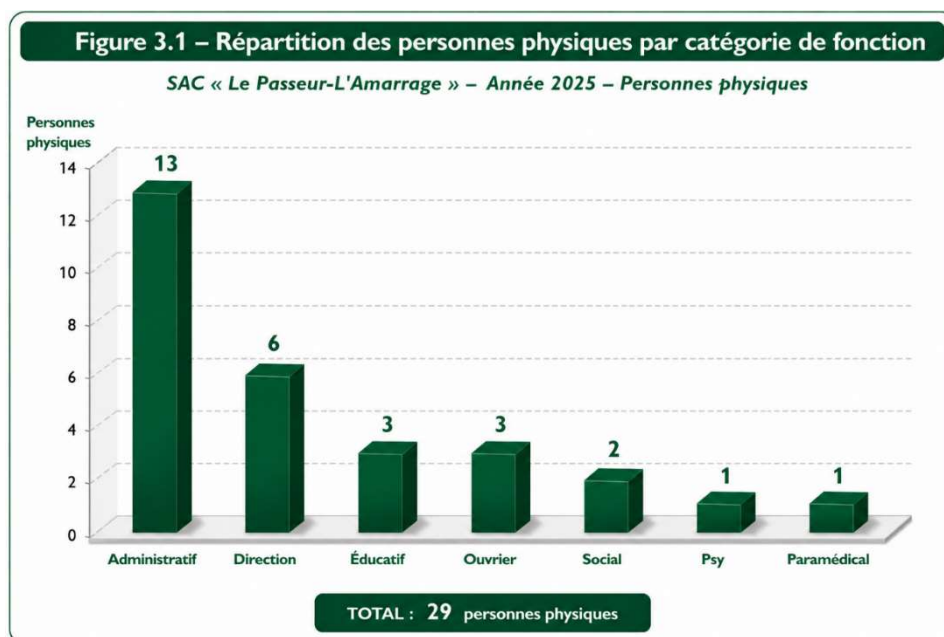
Les **fonctions sociales** totalisent **2,00 ETP (26,95 %)**. Additionnées aux fonctions éducatives, elles représentent plus de **61 %** des ressources disponibles, ce qui confirme que la majeure partie des moyens humains est directement consacrée aux missions d'accompagnement et au suivi des situations.

Les fonctions de **direction et de coordination** représentent **18,73 %** des ETP. Cette proportion illustre l'importance accordée au pilotage du service, à la coordination clinique, au travail en réseau ainsi qu'au soutien méthodologique des professionnels.

Enfin, les fonctions **administratives, ouvrières, paramédicales et psychologiques** complètent ce dispositif en apportant les compétences spécifiques indispensables au bon fonctionnement du service et à la prise en compte des besoins particuliers des personnes accompagnées.

Analyse des personnes physiques

L'analyse des personnes physiques complète utilement celle des équivalents temps plein et permet de mieux appréhender la structuration réelle des ressources humaines mobilisées par le service.



Certaines catégories de fonctions représentent un volume relativement limité d'ETP tout en mobilisant un nombre important de **personnes physiques**. C'est notamment le cas de la fonction **administrative**, qui concerne **13 intervenants** pour un volume inférieur à un équivalent temps plein. Cette situation traduit l'intervention de plusieurs professionnels exerçant des prestations ponctuelles ou de faible quotité.

À l'inverse, d'autres catégories reposent sur un nombre plus restreint de personnes tout en représentant une part significative des ETP, révélant une implication plus soutenue de ces intervenants dans les activités du service.

La lecture des personnes physiques met ainsi en évidence la diversité des profils mobilisés ainsi que la variété des modalités d'intervention nécessaires au fonctionnement quotidien du SAC.

Lecture croisée

L'analyse conjointe des deux indicateurs montre que les ressources humaines du SAC ne peuvent être appréciées au seul regard des équivalents temps plein.

Les ETP renseignent sur le volume effectif de travail mobilisé, tandis que les personnes physiques illustrent la diversité des intervenants participant au fonctionnement du service. Cette double lecture met en évidence une organisation reposant sur la complémentarité des compétences et sur des modalités d'engagement variables selon les fonctions exercées.

Elle confirme également que la richesse du dispositif ne réside pas uniquement dans le volume de travail disponible, mais aussi dans la pluralité des profils professionnels qui contribuent à la réalisation des missions du service.

Mise en perspective institutionnelle

Dans son ensemble, la répartition observée en 2025 témoigne d'une organisation fortement orientée vers les missions de terrain, tout en maintenant les fonctions de coordination et de soutien nécessaires à un accompagnement individualisé de qualité.

Le léger renforcement des ressources humaines constaté par rapport à 2024 ne modifie pas fondamentalement l'identité du service. Il s'inscrit davantage dans une logique d'adaptation progressive aux besoins des bénéficiaires et à la complexification des situations rencontrées. Cette organisation apparaît pleinement cohérente avec la philosophie du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », fondée sur un accompagnement personnalisé, le travail en réseau et la construction de réponses souples, évolutives et adaptées aux réalités de terrain.

3.2. Niveau d'études

SRJ (tous dispositifs confondus)

Au sein du SRJ, 64 des 172 membres du personnel ayant assuré des prestations en 2025 (44 %) disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 60 du CESS. 16 membres du personnel relèvent de l'enseignement primaire et 4 de l'enseignement secondaire inférieur. 12 ont un diplôme universitaire.

Niveau d'études	Personnes physiques
Primaire	16
Secondaire inférieur	4
Secondaire supérieur	60
Supérieur non universitaire	64
Universitaire	12
Total	156

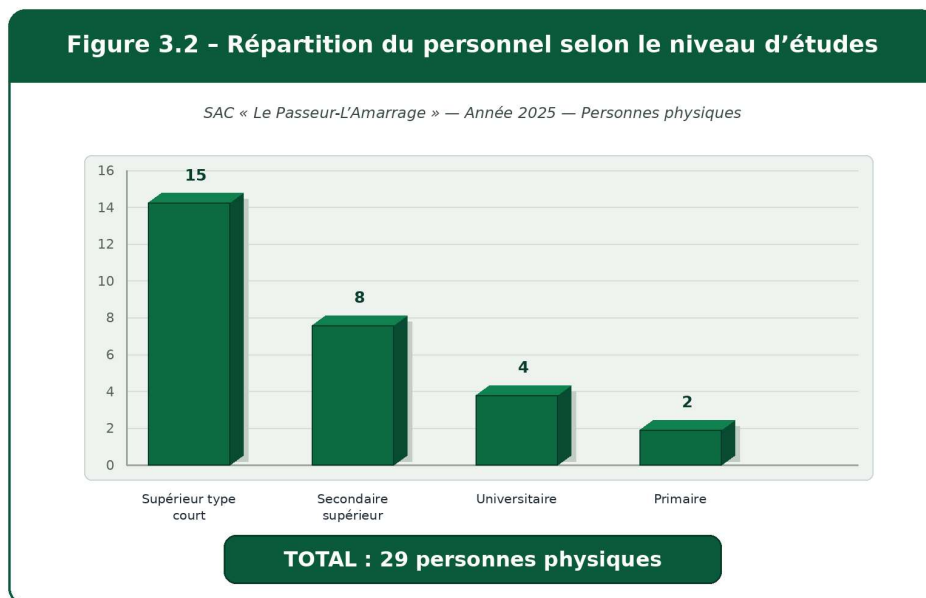
SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », 19 des 37 membres du personnel qui ont travaillé en 2025 disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 12 du CESS. 2 des 6 éducateurs affectés au service durant cette année disposaient également d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire, contre 3 qui étaient porteurs du CESS et 1 relevait de l'enseignement primaire.

Niveau d'études	Personnes physiques
Primaire	2
Secondaire supérieur	12
Supérieur non universitaire	19
Universitaire	4
Total	37

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

En 2025, le personnel mobilisé au sein du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » présente un niveau de qualification globalement élevé, reflétant les exigences croissantes des missions d'accompagnement, de coordination et de travail en réseau confiées au service.



Les données mettent en évidence une prédominance des professionnels titulaires d'un **diplôme de l'enseignement supérieur de type court**, qui constituent la catégorie la plus représentée. Viennent ensuite les professionnels disposant d'un **diplôme de l'enseignement secondaire supérieur**, tandis qu'une part non négligeable du personnel est également titulaire d'un **diplôme universitaire**.

La présence plus limitée de collaborateurs dont le niveau d'études correspond à l'enseignement primaire s'explique par la nature des fonctions exercées.

3.3. Type de contrat

SRJ (tous dispositifs confondus)

En 2025, 71 % des membres du personnel présents au SRJ en 2025 ont disposé d'un contrat à durée indéterminée, 12 % d'un contrat à durée déterminée et 17 % d'un contrat de remplacement.

Type de contrat	Personnes physiques
CDI	111
CDD	18
Contrat de remplacement	27
Total	156

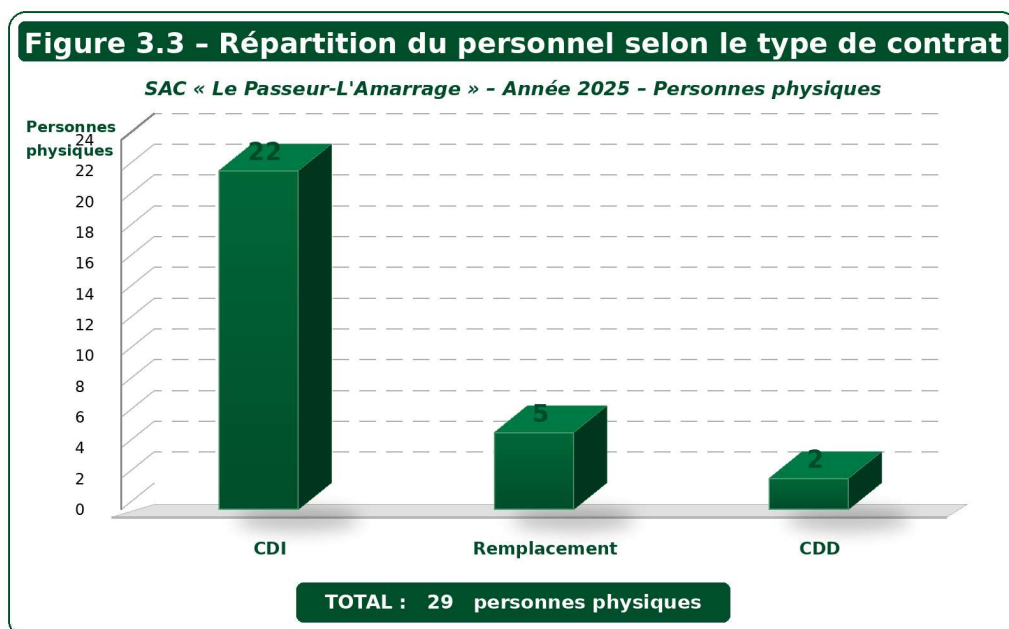
SAFAE « Le Cabestan »

La grande majorité (78,4 %) des membres du personnel impliqués dans le SAFAE « Le Cabestan » étaient sous contrat CDI en 2025. Un des deux contrats CDD était porté par un membre du personnel paramédical ; l'autre par un administratif.

Type de contrat	Personnes physiques
CDI	29
CDD	2
Contrat de remplacement	6
Total	37

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

L'analyse du type de contrat apporte un éclairage complémentaire sur la stabilité et la structuration des ressources humaines du SAC « Le Passeur-L'Amarrage ». Au-delà du nombre de professionnels mobilisés, elle permet d'apprécier la capacité du service à s'appuyer sur un noyau d'équipe pérenne tout en conservant la souplesse nécessaire pour faire face aux besoins ponctuels de remplacement ou d'adaptation de l'activité.



Cette répartition met en évidence un **socle très majoritairement constitué de contrats à durée indéterminée**, qui représentent plus des trois quarts des collaborateurs. Les contrats de remplacement constituent un levier de continuité du service et permettent de maintenir

la qualité de l'accompagnement lors d'absences ou de situations temporaires, tandis que le recours au CDD demeure limité.

En termes de capacité opérationnelle, il y a lieu de remarquer qu'une analyse en équivalents temps plein met encore davantage en évidence le caractère structurel des contrats à durée indéterminée, ceux-ci représentant 6,77 ETP sur un total de 7,42 ETP, soit 91,2 % des moyens humains effectivement mobilisés. Les contrats de remplacement (0,58 ETP ; 7,8 %) et les CDD (0,07 ETP ; 0,9 %) jouent essentiellement un rôle d'ajustement organisationnel.

Voici la sous-section refaite avec les chiffres extraits du fichier 2025.

3.4. Statut des membres du personnel

SRJ (tous dispositifs confondus)

Au cours de l'année 2024, 129 des 156 membres du personnel qui ont assuré des prestations au niveau du SRJ (soit 83 %) étaient porteurs d'un contrat ordinaire, 8 d'un contrat APE et 19 d'un autre type de contrat (Maribel, Plan Impulsion,...).

Statut des membres du personnel	Personnes physiques
Contrat ordinaire	129
APE	8
Autres (ACTIVA,...)	19
Total	156

SAFAE « Le Cabestan »

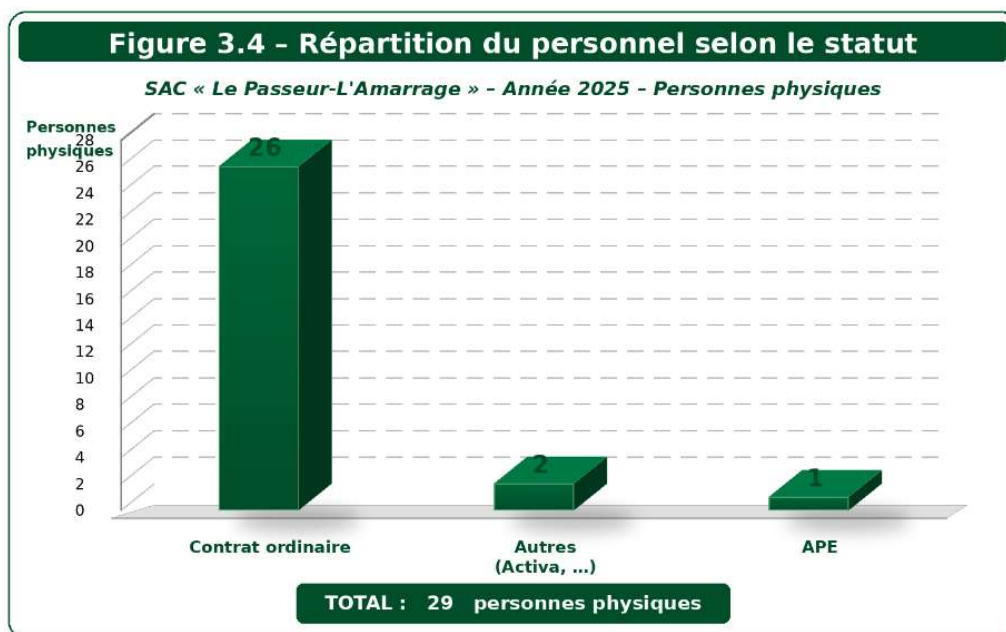
31 des 38 membres du personnel prestant au niveau du service en 2025 étaient titulaires d'un contrat ordinaire.

Un contrat APE était porté par une éducatrice de terrain. Il en était de même pour un contrat MARIBEL.

Statut des membres du personnel	Personnes physiques
Contrat ordinaire	31
APE	2
Autres (ACTIVA,...)	4
Total	

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Au cours de l'année 2025, **26 des 29 membres du personnel** ayant assuré des prestations au sein du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », soit **89,7 %**, étaient porteurs d'un **contrat ordinaire**. Deux membres du personnel relevaient d'un statut repris dans la catégorie « **Autres (Activa, ...)** » (**6,9 %**) et un membre du personnel d'un statut **APE** (**3,4 %**).



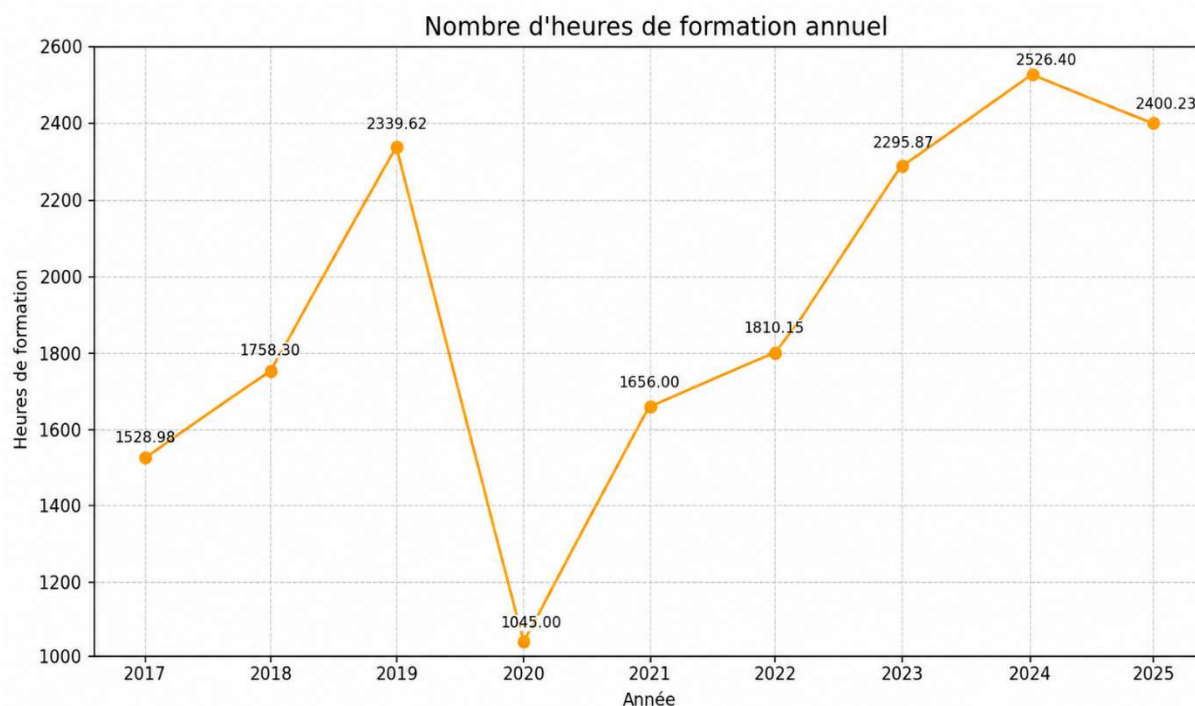
Cette répartition confirme que le fonctionnement du service repose très majoritairement sur des statuts ordinaires, les autres statuts représentant une part limitée de l'effectif en personnes physiques. Cette configuration s'inscrit dans la continuité de la structuration des ressources humaines observée dans les sous-sections précédentes, avec un noyau principal de professionnels relevant du cadre ordinaire de l'emploi.

L'analyse en équivalents temps plein renforce encore ce constat : les contrats ordinaires représentent **7,20 ETP sur un total de 7,42 ETP**, soit **97,0 %** des moyens humains mobilisés. Le statut APE représente **0,21 ETP (2,8 %)** et les autres statuts **0,01 ETP (0,1 %)**. En termes de capacité opérationnelle, le fonctionnement du SAC repose donc presque exclusivement sur des contrats ordinaires, les autres statuts jouant un rôle très marginal dans le volume de travail effectivement mobilisé.

4. Formations suivies

Considérations générales

L'année 2025 a permis l'organisation de 2400,23 heures de formation, réparties entre 119 membres du personnel ayant participé à au moins une action de formation au cours de l'année. Ce volume représente une légère diminution par rapport à 2024 (2526,40 heures), mais demeure particulièrement élevé au regard des années précédentes et témoigne du maintien d'un investissement important de notre organisation dans le développement des compétences de ses membres du personnel.



Comme cela a déjà été souligné dans les rapports précédents, l'analyse de cette évolution doit être appréhendée avec prudence. En effet, le nombre d'heures de formation constitue un indicateur intéressant, mais ne permet pas à lui seul de rendre compte de la richesse ou de la pertinence des dispositifs mis en œuvre. À ce titre, l'année 2025 apparaît davantage comme une année de consolidation et de maturation que comme une année d'expansion quantitative.

Les données disponibles montrent que 66,5 % des membres du personnel ont participé à au moins une heure de formation au cours de l'année. La répartition des participants reste relativement équilibrée entre les femmes et les hommes, respectivement 69 et 50 membres du personnel. Le volume moyen de formation suivi par les membres du personnel ayant participé à une ou plusieurs formations s'élève à 20,23 heures.

Si l'on se réfère à l'évolution observée depuis plusieurs années, il apparaît que notre organisation est désormais entrée dans une forme de « vitesse de croisière » en matière de formation continue. Après une phase de réorganisation importante de notre politique de formation, amorcée dès 2022 et pleinement déployée à partir de 2023, les grands axes qui

avaient alors été définis se sont progressivement stabilisés et ont permis l'émergence d'une culture de formation davantage intégrée à la vie quotidienne de notre organisation.

Adaptation de notre politique de formation en fonction de l'évolution des besoins

Comme cela avait été souligné dans le cadre du plan de formation 2023-2025, la révision de notre politique de formation reposait sur un constat clair : les profils des jeunes accueillis au sein de nos différents dispositifs évoluent rapidement et nécessitent, de manière croissante, des pratiques professionnelles sécurisantes, cohérentes et suffisamment contenant pour répondre à des situations parfois particulièrement complexes.

Les constats réalisés au sein des différents dispositifs, mais également les enseignements tirés des entretiens de fonctionnement menés tout au long de l'année avec les membres du personnel et des travaux conduits dans le cadre des différents cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, continuent à mettre en évidence une évolution importante des réalités auxquelles sont confrontés les professionnels de terrain.

Les jeunes accueillis présentent, de manière de plus en plus fréquente, des parcours marqués par la multiplicité des ruptures, des expériences traumatiques répétées, des difficultés importantes de régulation émotionnelle, des troubles de l'attachement ou encore des manifestations comportementales dont la prévisibilité apparaît parfois limitée. Cette évolution des profils accueillis s'accompagne nécessairement d'une évolution des métiers eux-mêmes, qui nécessitent aujourd'hui des compétences plus diversifiées qu'auparavant, à l'intersection de dimensions éducatives, relationnelles, cliniques, centrées sur le sentiment de sécurité et à caractère institutionnel.

Il est clair que ce besoin de repères, déjà largement identifié dans les rapports des années précédentes, tend également à s'inscrire de manière relativement isomorphe dans les représentations des professionnels eux-mêmes. Ceux-ci sont, en effet, amenés à intervenir dans un contexte de plus en plus complexe, où la diversité des problématiques rencontrées nécessite la mobilisation simultanée de compétences multiples et complémentaires.

Dans ce contexte, la formation continue constitue non seulement un levier de développement des compétences, mais également un outil privilégié d'accompagnement du changement et d'adaptation progressive de nos pratiques aux besoins réels des jeunes accueillis.

L'année 2025 apparaît ainsi comme une étape charnière entre la construction d'un socle commun de compétences, initiée en 2023, sa consolidation en 2024 et le développement progressif de dispositifs plus spécialisés, davantage centrés sur les besoins spécifiques des équipes et sur les réalités cliniques auxquelles elles sont confrontées.

Consolidation du socle de sécurisation des pratiques

Le premier axe structurant de notre politique de formation a continué à concerner la sécurisation des pratiques de terrain.

La formation CAMP (Contrôle de l'Aggressivité par la Maîtrise Physique), désormais pleinement intégrée dans le processus d'accueil des nouveaux membres du personnel, a poursuivi son

déploiement tout au long de l'année. À celle-ci s'est ajouté un important dispositif de recyclage destiné aux professionnels déjà formés. Les indicateurs disponibles confirment l'intérêt de maintenir cette formation comme élément central de notre politique de formation collective.

Comme cela avait déjà été évoqué précédemment, la diminution progressive du nombre de notes d'incident nécessitant un suivi spécifique constitue un indicateur indirect particulièrement intéressant quant à l'impact de cette démarche sur le terrain. Bien entendu, cette évolution ne peut être attribuée exclusivement à une seule formation, mais elle semble témoigner d'une amélioration globale des capacités des équipes à prévenir, contenir et gérer certaines situations de crise.

La poursuite des modules Krav-Maga s'est inscrite dans la même logique. Ceux-ci permettent aux membres du personnel ayant déjà participé à CAMP de poursuivre leur réflexion autour des questions de sécurité, de posture professionnelle et de gestion des situations à risque.

Dans le même esprit, plusieurs formations ont été organisées autour des premiers secours, du secourisme en entreprise, de la prévention incendie et de la petite traumatologie. Ces différents dispositifs prolongent le travail initié au cours des années précédentes et contribuent à renforcer la capacité de notre organisation à répondre de manière adaptée aux situations d'urgence susceptibles de survenir dans les différents services.

L'ensemble de ces formations constitue désormais un véritable socle commun de compétences, partagé progressivement par un nombre toujours plus important de professionnels.

Développement de nouvelles modalités d'accompagnement des équipes

L'année 2025 a également été marquée par le développement de modalités de formation et d'accompagnement davantage centrées sur les réalités concrètes du terrain.

Ainsi, plusieurs dispositifs de supervision d'équipes ont été mis en œuvre au cours de l'année. Ceux-ci s'inscrivent dans une volonté ancienne de réintroduire progressivement des espaces de réflexion clinique permettant aux professionnels de prendre du recul par rapport aux situations rencontrées au quotidien.

Ces dispositifs présentent l'intérêt de ne pas se limiter à la transmission de contenus théoriques. Ils permettent également un travail approfondi autour des dynamiques institutionnelles, des phénomènes relationnels, des mouvements transférentiels à l'œuvre au sein des équipes et des enjeux spécifiques rencontrés dans les situations les plus complexes. Ils constituent également un complément particulièrement pertinent aux enseignements issus des entretiens de fonctionnement et des différents cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, en offrant un espace supplémentaire d'élaboration collective directement ancré dans les réalités du terrain.

Cette évolution apparaît particulièrement cohérente avec les orientations définies dans le plan de formation 2026-2028, qui prévoit l'extension progressive de ce type d'accompagnement à d'autres équipes de l'institution.

Émergence de nouvelles thématiques de formation

Au-delà des formations centrées sur la sécurité des pratiques et la gestion des situations de crise, l'année 2025 a également permis l'émergence ou la consolidation de plusieurs nouvelles thématiques.

Les questions liées à la vie relationnelle, affective et sexuelle ont continué à être travaillées à travers différentes initiatives, dans la continuité des formations EVRAS organisées précédemment et des réflexions menées au sein du cercle EVRAS.

Parallèlement, plusieurs formations ont porté sur des problématiques plus spécifiquement cliniques : accompagnement des troubles psychiques, approches systémiques, réflexion autour des questions identitaires et de genre, ou encore compréhension de situations particulièrement complexes rencontrées sur le terrain.

Un autre élément mérite également d'être souligné : le développement progressif de formations centrées sur les ateliers créatifs. Le succès rencontré par ces premières initiatives confirme l'intérêt de nombreux professionnels pour des outils concrets permettant de soutenir le travail des intervenants sur le terrain, de favoriser l'expression des jeunes et de développer des espaces de médiation adaptés à leurs besoins. Cette dynamique sera d'ailleurs poursuivie et amplifiée dans le cadre du plan de formation 2026-2028.

Enfin, plusieurs formations ont également porté sur l'évolution des outils numériques et l'intégration progressive de nouvelles technologies dans les pratiques professionnelles. Bien que ces thématiques demeurent encore relativement modestes en termes de volume horaire à l'échelle de notre organisation dans ses différentes strates, elles témoignent de l'attention portée par notre organisation aux mutations technologiques actuellement à l'œuvre dans le monde du travail.

Développement des compétences individuelles et professionnalisation continue

Comme les années précédentes, une place importante a continué à être accordée aux formations individuelles.

Cette orientation s'inscrit directement dans la philosophie développée au sein de notre organisation depuis la généralisation des entretiens de fonctionnement. Ceux-ci permettent d'inscrire les besoins en formation au carrefour des attentes exprimées par les membres du personnel eux-mêmes, des constats formulés par leur hiérarchie directe et des besoins institutionnels plus globaux mis en évidence à travers les différents dispositifs d'évaluation interne.

Au-delà de leur fonction d'évaluation, ces entretiens constituent aujourd'hui un véritable analyseur des pratiques professionnelles. Ils permettent d'identifier de manière relativement fine les besoins émergents, les difficultés rencontrées sur le terrain, les souhaits d'évolution professionnelle et les compétences à développer afin de mieux répondre aux réalités rencontrées dans nos différents dispositifs.

Cette logique permet de dépasser une conception de la formation reposant exclusivement sur des dispositifs collectifs. Elle favorise au contraire l'émergence de parcours de formation davantage personnalisés et directement articulés aux réalités professionnelles rencontrées par chaque professionnel.

Plusieurs formations spécifiques ont ainsi été suivies dans des domaines variés, allant du management à la clinique, en passant par les outils numériques, des approches thérapeutiques spécialisées ou encore l'actualisation de compétences techniques propres à certaines fonctions.

La poursuite des formations destinées à la ligne hiérarchique intermédiaire et aux membres de la direction s'inscrit également dans cette dynamique de professionnalisation continue et contribue à soutenir le développement d'un management cohérent avec les valeurs et orientations de notre organisation.

Entre besoins individuels et intelligence collective

Un autre élément mérite d'être souligné.

Les différentes sources utilisées pour construire notre politique de formation tendent aujourd'hui à converger de manière particulièrement intéressante. Les besoins exprimés individuellement lors des entretiens de fonctionnement rejoignent de plus en plus souvent les constats réalisés à l'échelle des équipes, des cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, des dispositifs d'évaluation interne ou encore des échanges menés avec nos partenaires extérieurs.

Cette convergence tend à confirmer que les défis auxquels notre institution est confrontée ne relèvent pas uniquement de préoccupations individuelles ou locales, mais traduisent également des évolutions plus larges affectant l'ensemble des secteurs qui nous concernent, au sens large.

À ce titre, la politique de formation apparaît de plus en plus comme un outil stratégique permettant à notre organisation d'anticiper certaines évolutions, plutôt que de simplement y réagir.

Perspectives 2026-2028

Les enseignements tirés de l'année 2025 confirment largement la pertinence des orientations retenues dans le cadre du nouveau plan de formation 2026-2028.

La poursuite des formations CAMP et de leurs recyclages demeurera un axe prioritaire. Il en ira de même pour les formations liées à la petite traumatologie, à la prévention incendie et aux autres dispositifs de sécurisation des pratiques.

Toutefois, plusieurs évolutions importantes sont également appelées à se développer au cours des prochaines années.

Une attention particulière sera accordée à l'accompagnement des profils les plus régressifs ou les plus complexes, ainsi qu'au développement d'une clinique davantage sensible à l'impact des traumatismes dans le parcours de vie des jeunes accueillis.

Le développement des supervisions d'équipes, la poursuite des travaux menés dans le cadre du cercle EVRAS, l'extension des formations autour des ateliers créatifs, le renforcement des compétences numériques et la mise en place de parcours de formation destinés aux intervenants ne disposant pas de formation initiale spécifique constitueront également des axes majeurs de travail.

Comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, le plan de formation 2026-2028 doit être compris comme un processus dynamique. Celui-ci continuera à évoluer au départ des enseignements issus de l'évaluation interne qui aura cours entre juin 2026 et avril 2027, des besoins exprimés par les membres du personnel et des nouveaux défis auxquels notre organisation sera amenée à répondre.

En guise de conclusion...

Comme cela avait déjà été souligné lors de l'élaboration du plan de formation 2023-2025, l'objectif poursuivi n'est pas de multiplier les formations pour elles-mêmes, mais bien de construire progressivement un dispositif cohérent permettant aux professionnels de disposer de repères suffisamment solides pour exercer leur métier dans un environnement devenu sensiblement plus complexe qu'il ne l'était il y a encore quelques années.

Dans cette perspective, les formations collectives, les formations individuelles, les supervisions, les cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques ainsi que les différents espaces de concertation internes doivent être compris comme des composantes complémentaires d'une même démarche de développement des compétences.

L'année 2025 apparaît comme une année de consolidation particulièrement importante dans l'évolution de notre politique de formation.

Après avoir consacré plusieurs années à la construction puis à la généralisation d'un socle commun de pratiques sécurisantes, notre organisation est désormais en mesure de développer progressivement des dispositifs plus spécialisés, davantage centrés sur les réalités cliniques, les besoins spécifiques des équipes et les nouveaux enjeux auxquels le secteur est confronté.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de continuité avec les choix stratégiques opérés depuis plusieurs années et témoigne de la capacité de notre organisation à adapter ses pratiques, ses dispositifs et les compétences de ses professionnels à un environnement en constante évolution.

L'importance accordée à la formation continue, à l'analyse des pratiques et à la professionnalisation des équipes demeure ainsi un levier essentiel pour poursuivre le développement d'un accompagnement de qualité, sécurisant et bienveillant au bénéfice des jeunes accueillis et accompagnés au sein de notre organisation.

5. Caractéristiques des bénéficiaires

5.1. Nombre de bénéficiaires²

5.1.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

Au cours de l'année 2025, le SRJ a accompagné **188 bénéficiaires**. Parmi ceux-ci, **95 jeunes relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, **67 bénéficient d'un financement relevant de l'ARS** et **27 sont sous agrément l'AViQ**.

Nombre d'entrées en 2025

Le SRJ a enregistré **59 entrées** au cours de l'année 2025, dont **41 jeunes relevant de l'ASE**, **11 relevant de l'ARS** et **7 de l'AViQ**.

Ce volume d'entrées témoigne d'une activité soutenue et d'une capacité importante de renouvellement des situations accompagnées. Il confirme également la place du SRJ comme ressource régulièrement sollicitée par les partenaires d'orientation.

Nombre de sorties en 2025

Durant la même période, **60 sorties** ont été enregistrées, réparties entre **44 jeunes ASE**, **9 jeunes ARS** et **7 jeunes AViQ**.

Le nombre de sorties apparaît très proche du nombre d'entrées. Cette relative stabilité traduit une bonne fluidité des parcours et une capacité du service à accueillir de nouvelles situations tout en poursuivant l'accompagnement des jeunes déjà présents.

Le tableau repris ci-après présente des informations plus détaillées quant à la répartition des jeunes au niveau du nombre de bénéficiaires, du nombre d'entrées et de sortie, en termes de quotas.

Tableau 5.1.1 — Nombre de bénéficiaires
SRJ (ensemble des dispositifs) – Année 2025

Nombre de bénéficiaires	2025
Nombre total	188
ARS	67
↳ ASE 59 + ARS sans ASE	67
ASE	95
↳ ASE 59	70
↳ ASE autres départements	25
AViQ	27

² Données au 31/12/2024

↳ Population agréée	26
↳ Convention nominative	1
Nombre d'entrées	59
ARS	11
ASE	41
↳ ASE 59	39
↳ ASE autres départements	2
AViQ	7
↳ Population agréée	7
Nombre de sorties	60
ARS	9
ASE	44
↳ ASE 59	41
↳ ASE autres départements	3
AViQ	7
↳ Population agréée	7

5.1.2. Les Glumelles

Nombre total de bénéficiaires

Le dispositif des Glumelles a accompagné **17 bénéficiaires** au cours de l'année 2025, dont **11 relevant de l'ASE** et **6 de l'AViQ**.

Bien que quantitativement plus modeste, ce dispositif occupe une place importante dans l'offre institutionnelle en proposant une réponse complémentaire aux autres modalités d'accompagnement.

Nombre d'entrées en 2025

Les Glumelles ont enregistré **5 entrées** durant l'année, dont **1 bénéficiaire ASE** et **4 bénéficiaires AViQ**.

Cette activité traduit une certaine stabilité du groupe tout en permettant l'intégration régulière de nouvelles situations.

Nombre de sorties en 2025

Le dispositif a également enregistré **7 sorties** au cours de l'année.

Ce nombre relativement proche des admissions confirme le caractère souple et évolutif du dispositif, capable d'adapter son fonctionnement aux besoins des bénéficiaires.

Le tableau repris ci-après présente des informations plus détaillées quant à la répartition des jeunes au niveau du nombre de bénéficiaires, du nombre d'entrées et de sortie, en termes de quotas.

**Tableau 5.1.2 — Nombre de bénéficiaires
Les Glumelles – Année 2025**

Nombre de bénéficiaires	2025
Nombre total	17
ASE	11
↳ ASE 59	9
↳ ASE autres départements	2
AViQ	6
↳ Population agréée	6
Nombre d'entrées	5
ASE	1
AViQ	4
Nombre de sorties	7
ASE	3
AViQ	4

5.1.3. La Cour carrée

Nombre total de bénéficiaires

La Cour carrée a accompagné **46 bénéficiaires** durant l'année 2025, dont **45 relevant de l'ASE** et **une situation relevant de l'ARS**.

Cette répartition reflète directement la vocation du dispositif, orienté vers l'évaluation et l'orientation de jeunes relevant des dispositifs de l'ASE.

Nombre d'entrées en 2025

Le dispositif a enregistré **35 admissions** au cours de l'année, dont **34 bénéficiaires ASE**. Ce volume d'entrées particulièrement élevé s'explique par la nature même de la Cour carrée, conçue comme un dispositif de court séjour et d'observation.

Nombre de sorties en 2025

La Cour carrée a également enregistré **34 sorties** durant l'année. Cette quasi-équivalence entre admissions et sorties confirme pleinement la logique de rotation rapide des situations et la fonction d'évaluation/observation temporaire assurée par le dispositif.

Le tableau repris ci-après présente des informations plus détaillées quant à la répartition des jeunes au niveau du nombre de bénéficiaires, du nombre d'entrées et de sortie, en termes de quotas.

**Tableau 5.1.3 — Nombre de bénéficiaires
La Cour carrée – Année 2025**

Nombre de bénéficiaires	2025
Nombre total	46
ASE	45
↳ ASE 59	45
ARS	1
Nombre d'entrées	35
ARS	1
ASE	34
Nombre de sorties	34
ASE	34

5.1.4. SAFAE « Le Cabestan »

Nombre total de bénéficiaires

Le SAFAE « Le Cabestan » a accompagné **46 bénéficiaires** durant l'année 2025. Parmi ceux-ci, **40 relèvent de l'ARS** et **6 de l'ASE**.

Nombre d'entrées en 2025

Le service a enregistré **9 nouvelles entrées** au cours de l'année, dont **4 relevant de l'ARS** et **5 de l'ASE**.

Ces chiffres témoignent d'une activité régulière et d'une capacité à intégrer de nouvelles situations tout en maintenant les accompagnements en cours.

Nombre de sorties en 2025

Le SAFAE a enregistré **16 sorties** durant l'année, dont **14 situations ARS** et **2 situations ASE**.

Le tableau repris ci-après présente des informations plus détaillées quant à la répartition des jeunes au niveau du nombre de bénéficiaires, du nombre d'entrées et de sortie, en termes de quotas.

**Tableau 5.1.4 — Nombre de bénéficiaires
SAFAE « Le Cabestan » – Année 2025**

Nombre de bénéficiaires	2025
Nombre total	46
ARS	40
ASE	6
↳ ASE 59	11
Nombre d'entrées	9
ARS	4
ASE	5

Nombre de sorties	16
ARS	14
ASE	2

5.1.5. SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Le tableau ci-dessous présente le nombre de bénéficiaires accompagnés par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » au cours de l'année 2025, ainsi que les mouvements d'entrées et de sorties, en distinguant les deux missions du service : **Le Passeur (JAS)** et **L'Amarrage (TEVA)**.

Tableau 5.1 - Nombre de bénéficiaires

SAC « Le Passeur-L'Amarrage » – Année 2025

Nombre de bénéficiaires	2025
Nombre total	74
Passeur (JAS)	57
Amarrage (TEVA)	17
Nombre d'entrées	28
Passeur (JAS)	25
Amarrage (TEVA)	3
Nombre de sorties	21
Passeur (JAS)	16
Amarrage (TEVA)	5

En 2025, le service a accompagné **74 bénéficiaires**, dont **57** dans le cadre de la mission **JAS** et **17** dans le cadre de la mission **TEVA**. Au cours de l'année, **28 nouvelles situations** ont été ouvertes (**25** en JAS et **3** en TEVA), tandis que **21 accompagnements** se sont clôturés (**16** en JAS et **5** en TEVA).

5.2. Durée de l'accompagnement

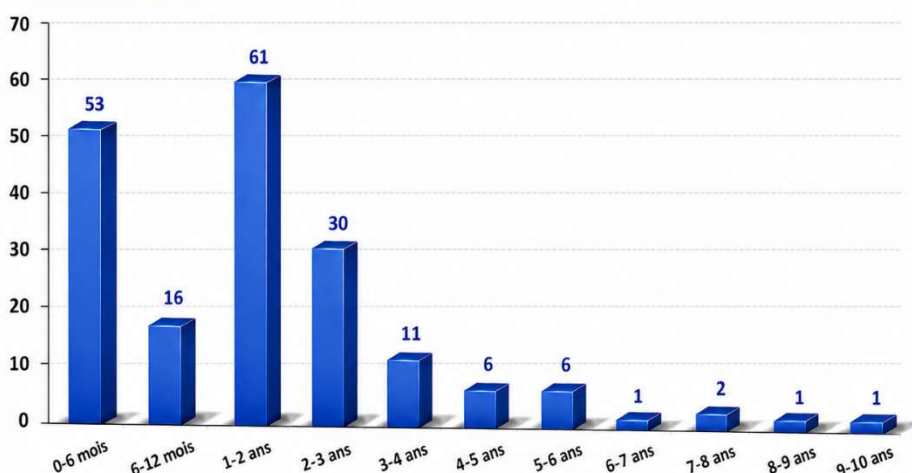
5.2.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

La durée moyenne d'accompagnement au sein du SRJ s'établit à **1 an et 9 mois**. L'analyse de la répartition des durées met en évidence une concentration particulièrement importante des parcours entre **1 et 3 ans**, avec un pic marqué dans la catégorie **1-2 ans (61 bénéficiaires)**. Les accompagnements de **0 à 6 mois (53 bénéficiaires)** et de **2 à 3 ans (30 bénéficiaires)** représentent également une part importante de l'activité du service.

Figure 5.2.1

Durée de l'accompagnement SRJ – Ensemble des dispositifs

Nombre de bénéficiaires



	TOTAL 188 bénéficiaires
	DURÉE MOYENNE 1 an et 9 mois
	DURÉE LA PLUS REPRÉSENTÉE 1-2 ans (61 bénéficiaires)

Cette répartition illustre la capacité du SRJ à répondre à des besoins très diversifiés. Certains jeunes bénéficient d'interventions relativement courtes permettant une évaluation, une stabilisation ou une orientation adaptée. D'autres nécessitent un accompagnement plus soutenu afin de construire progressivement des solutions répondant à la complexité de leur situation.

La présence de plusieurs parcours dépassant cinq années rappelle que certaines difficultés nécessitent un travail de longue haleine impliquant la mobilisation durable de ressources éducatives, thérapeutiques et sociales.

Dans son ensemble, la distribution observée reflète bien la vocation du service : proposer des réponses suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution des besoins tout en assurant une continuité d'accompagnement lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

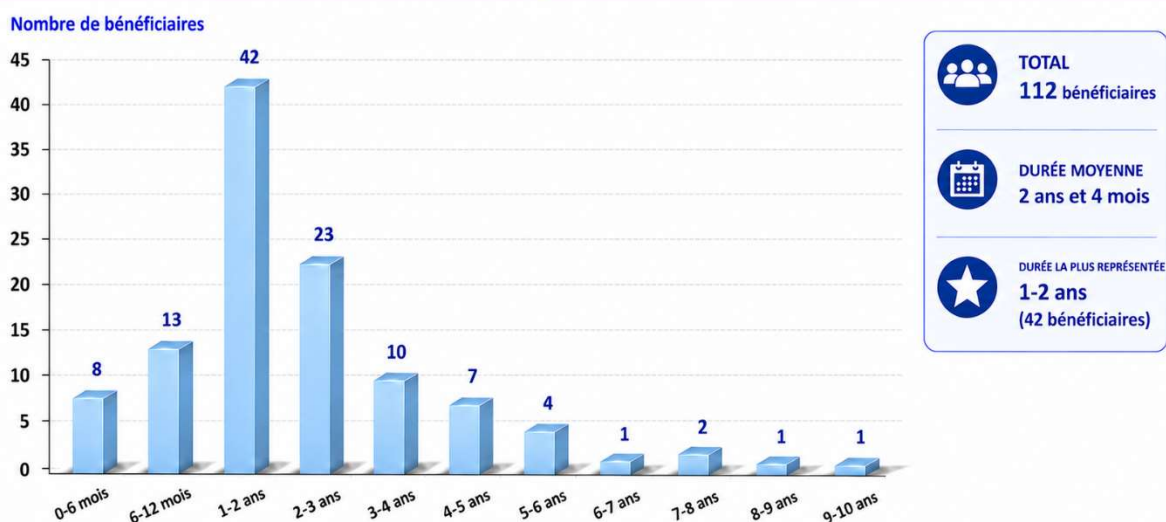
5.2.2. Groupes de vie traditionnels³

Au sein des Groupes de vie traditionnels, la durée moyenne d'accompagnement atteint **2 ans et 4 mois**, soit la durée la plus élevée parmi les dispositifs du SRJ. Les parcours se concentrent principalement entre **1 et 3 ans**, avec un maximum observé dans la catégorie **1-2 ans (42 bénéficiaires)**, suivie de **2-3 ans (23 bénéficiaires)**.

³ La Transition n'a pas encore été intégrée à ce stade dans les statistiques spécifiques du SRJ. Les groupes traditionnels, qui font, à partir de cette section, l'objet de statistiques spécifiques, ne les intègrent pas. Elle fera, à partir de 2026, l'objet d'une section spécifique dans ce rapport d'activités, de par les importantes modifications que sa structure a rencontrées au cours de 2025, qui sont amenés à prendre leur plein potentiel à partir de 2026 (en termes de diversité des pratiques), de par l'intégration en son sein du nouveau dispositif « Le Tremplin » (cf. dernière section de ce Rapport d'activités, évoquant les perspectives futures) et l'augmentation de deux équivalents temps pleins qui lui est liée.

Figure 5.2.2

Durée de l'accompagnement Focus – Groupes de vie traditionnels



Cette répartition apparaît cohérente avec la mission résidentielle du dispositif. Les groupes traditionnels accueillent fréquemment des jeunes dont les difficultés nécessitent un travail éducatif approfondi, inscrit dans une temporalité relativement longue.

La présence de plusieurs situations dépassant quatre ou cinq années d'accompagnement témoigne de la complexité de certains parcours et de la nécessité de construire progressivement des réponses adaptées. Ces accompagnements prolongés permettent souvent de consolider les acquis, de renforcer les compétences personnelles et relationnelles du jeune et de préparer dans de bonnes conditions les transitions futures.

La durée moyenne observée souligne ainsi le rôle structurant joué par ces groupes dans les trajectoires des bénéficiaires.

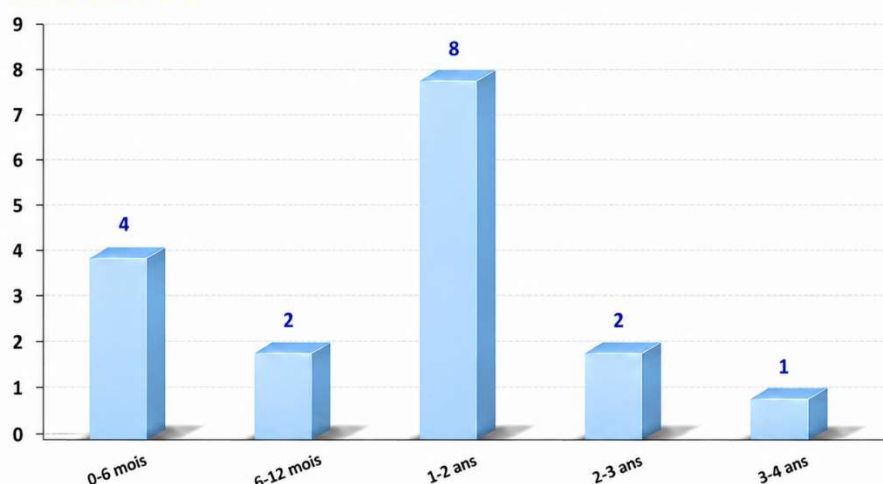
5.2.3. Les Glumelles

Aux Glumelles, la durée moyenne d'accompagnement est de **1 an et 5 mois**. La majorité des parcours se concentre entre **0 et 2 ans**, avec un pic dans la catégorie **1-2 ans (8 bénéficiaires)**, suivi de **0-6 mois (4 bénéficiaires)**.

Figure 5.2.3

Durée de l'accompagnement Focus – Les Glumelles

Nombre de bénéficiaires



	TOTAL 17 bénéficiaires
	DURÉE MOYENNE 1 an et 5 mois
	DURÉE LA PLUS REPRÉSENTÉE 1-2 ans (8 bénéficiaires)

Même si l'effectif demeure relativement limité, cette répartition met en évidence un fonctionnement davantage centré sur des accompagnements de durée intermédiaire. Les situations accueillies semblent généralement nécessiter un temps de travail suffisant pour atteindre les objectifs fixés, tout en conservant une certaine souplesse dans les modalités d'intervention.

L'absence de parcours très longs confirme le caractère plus séquentiel du dispositif. Celui-ci apparaît particulièrement adapté à des jeunes nécessitant un accompagnement ciblé, sans pour autant relever d'une prise en charge résidentielle prolongée.

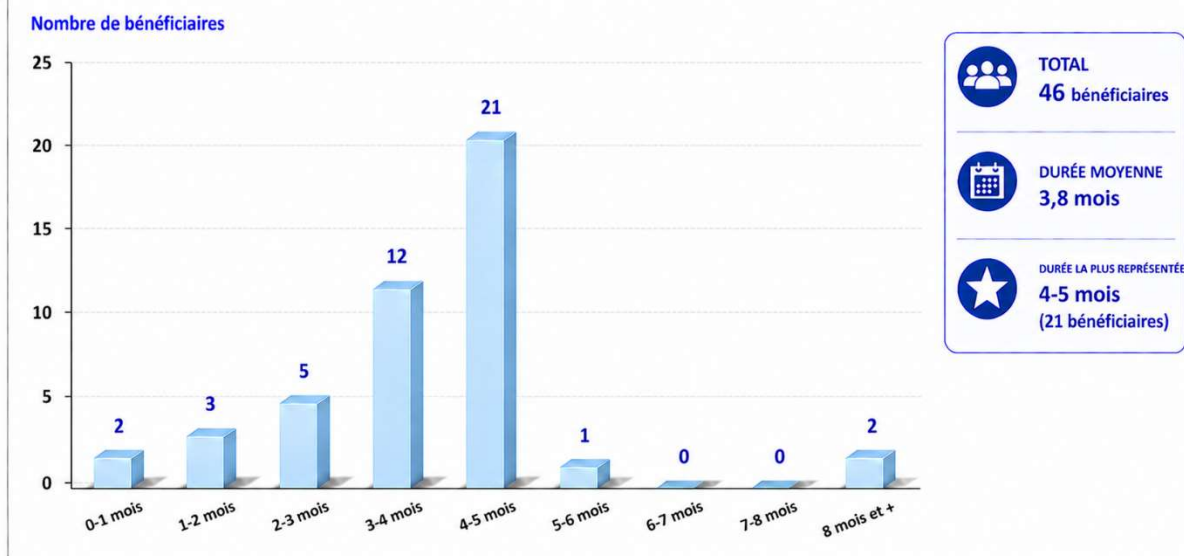
Les Glumelles occupent ainsi une position intermédiaire dans l'offre institutionnelle, entre les interventions de courte durée et les accompagnements résidentiels plus longs.

5.2.4. La Cour carrée

À la Cour carrée, la durée moyenne d'accompagnement est de **3,8 mois**, soit de loin la plus courte observée parmi l'ensemble des dispositifs. La majorité des situations se concentre entre **3 et 5 mois**, avec un pic particulièrement marqué dans la catégorie **4-5 mois (21 bénéficiaires)**, suivi de **3-4 mois (12 bénéficiaires)**.

Figure 5.2.4

Durée de l'accompagnement Focus – La Cour carrée



Cette distribution confirme pleinement la vocation du dispositif en tant qu'espace d'observation, d'évaluation et de préparation de décisions d'orientation. Les durées observées correspondent très précisément aux objectifs initiaux du projet.

La concentration des parcours autour de quatre mois montre que les évaluations réalisées disposent généralement du temps nécessaire pour produire des hypothèses cliniques et éducatives pertinentes, tout en évitant une prolongation inutile du séjour.

Les quelques situations dépassant huit mois demeurent exceptionnelles et peuvent vraisemblablement s'expliquer par la complexité particulière de certains dossiers ou par la nécessité d'affiner certaines perspectives d'orientation avant la mise en œuvre d'une solution durable.

La Cour carrée apparaît ainsi comme un véritable dispositif de transition au service de la fluidité des parcours.

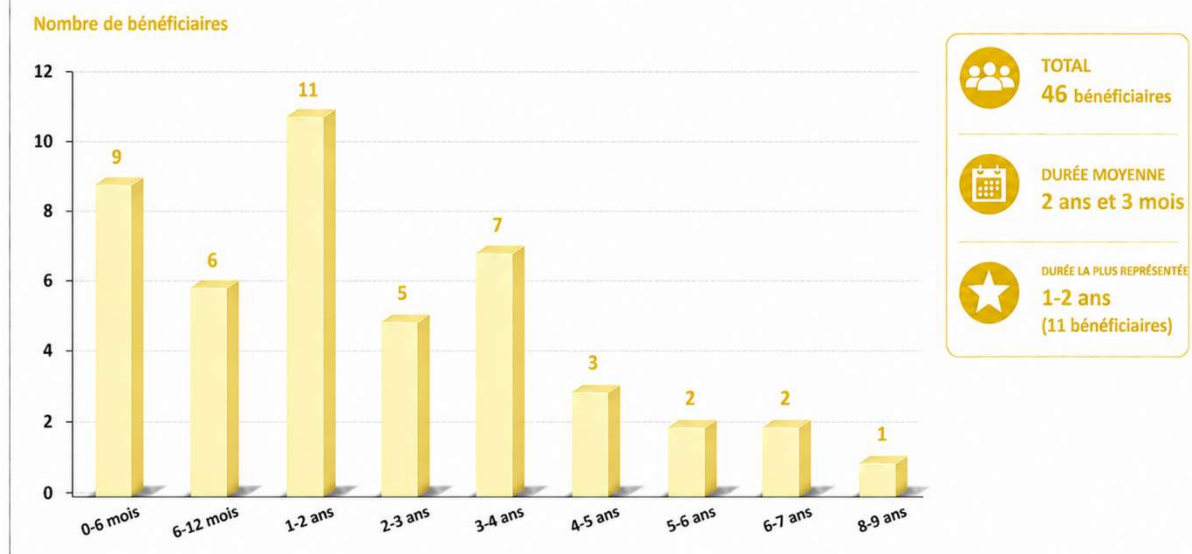
5.2.5. SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », la durée moyenne d'accompagnement atteint **2 ans et 3 mois**. Les parcours se répartissent principalement entre **0 et 4 ans**, avec un maximum observé dans la catégorie **1-2 ans (11 bénéficiaires)**, suivie de **0-6 mois (9 bénéficiaires)** et de **3-4 ans (7 bénéficiaires)**.

Figure 5.2.5

Durée de l'accompagnement

5.2.2. SAFAE « Le Cabestan »



Cette répartition témoigne de la capacité du dispositif à adapter la durée de son intervention aux besoins spécifiques des jeunes et de leur famille. Certaines situations peuvent être accompagnées relativement rapidement lorsque les objectifs sont atteints dans un délai limité. D'autres nécessitent au contraire un soutien plus prolongé afin de favoriser des changements durables dans le fonctionnement familial et relationnel.

La présence de plusieurs accompagnements dépassant cinq années rappelle que certaines problématiques requièrent un travail patient et progressif. Le SAFAE se distingue ainsi par sa capacité à maintenir une continuité d'intervention lorsque les circonstances le justifient.

Cette diversité des durées constitue l'une des forces du dispositif et contribue à son adaptabilité face à la complexité des situations rencontrées.

Lecture transversale de la section 5.2 pour les dispositifs du SRJ et le SAFAE

L'analyse des durées d'accompagnement met en évidence des profils très différents selon les dispositifs, avec des moyennes allant de **3,8 mois** à **2 ans et 4 mois**.

Ces différences reflètent directement les missions poursuivies :

- les **Groupes de vie traditionnels** présentent les accompagnements les plus longs, cohérents avec leur vocation résidentielle et structurante ;
- les **Glumelles** occupent une position intermédiaire avec des parcours généralement plus courts (mais ce constat est biaisé de par le caractère encore extrêmement récent de la structure) ;
- **la Cour carrée** confirme pleinement son rôle de dispositif d'évaluation et d'orientation de courte durée ;

- le **SAFAE Le Cabestan** se caractérise par une grande souplesse d'intervention, capable d'accompagner aussi bien des situations ponctuelles que des parcours s'inscrivant dans le long terme.

À l'échelle institutionnelle, ces résultats illustrent la complémentarité des réponses proposées aux jeunes et à leur entourage. L'existence de dispositifs aux temporalités variées permet de construire des parcours davantage ajustés aux besoins réels des bénéficiaires et de favoriser une continuité d'accompagnement adaptée à l'évolution des situations.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

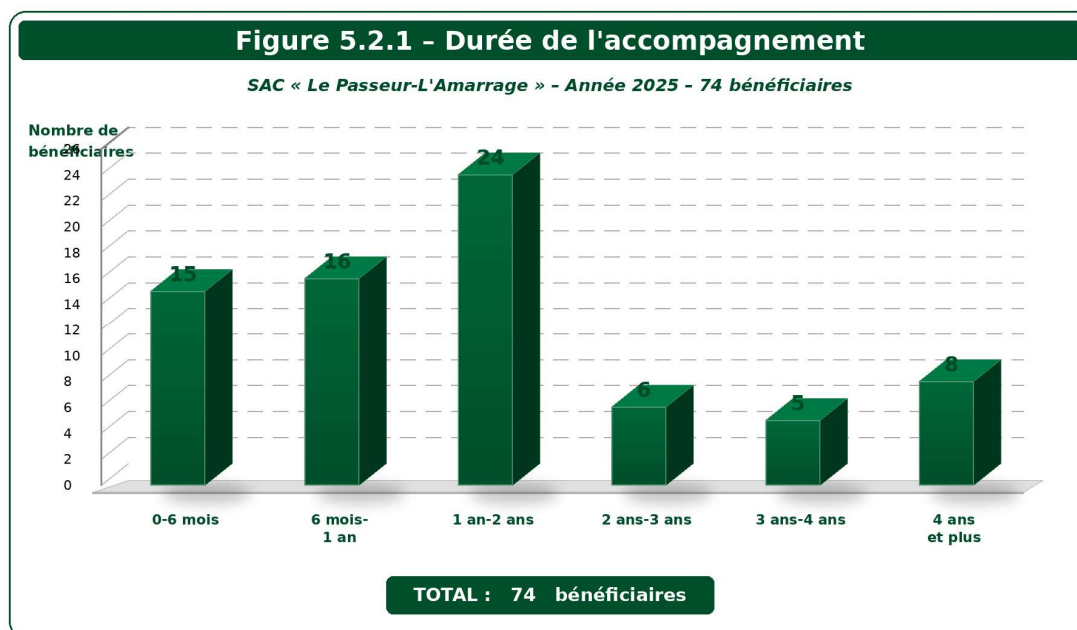
Afin de faciliter la lecture et de permettre une comparaison aisée entre les deux missions qui composent le service, chacune de ces sections est structurée selon une logique identique, comme c'était déjà le cas dans la section 5.1.

Une première analyse porte sur l'ensemble des bénéficiaires du SAC, toutes missions confondues, avant d'être complétée par deux analyses spécifiques consacrées respectivement aux missions **Passeur (JAS)** et **Amarrage (TEVA)**. Les résultats sont présentés sous la forme de représentations graphiques, accompagnées d'un commentaire analytique établi à partir des données de l'année 2025. Cette approche permet de mettre en évidence les principales tendances observées tout en identifiant, le cas échéant, les spécificités propres à chacune des deux missions. Les comparaisons avec les données 2024 ne sont évoquées que lorsqu'elles apportent un éclairage utile à la compréhension des résultats.

La durée moyenne d'accompagnement des **74 bénéficiaires** du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » est d'**1 an et 8 mois**. Les accompagnements toujours en cours ont été pris en compte jusqu'au 31 décembre 2025.

La **Figure 5.2.1** montre que **24 bénéficiaires sur 74 (32,4 %)** bénéficient d'un accompagnement compris entre **un et moins de deux ans**, ce qui constitue la catégorie la plus représentée.

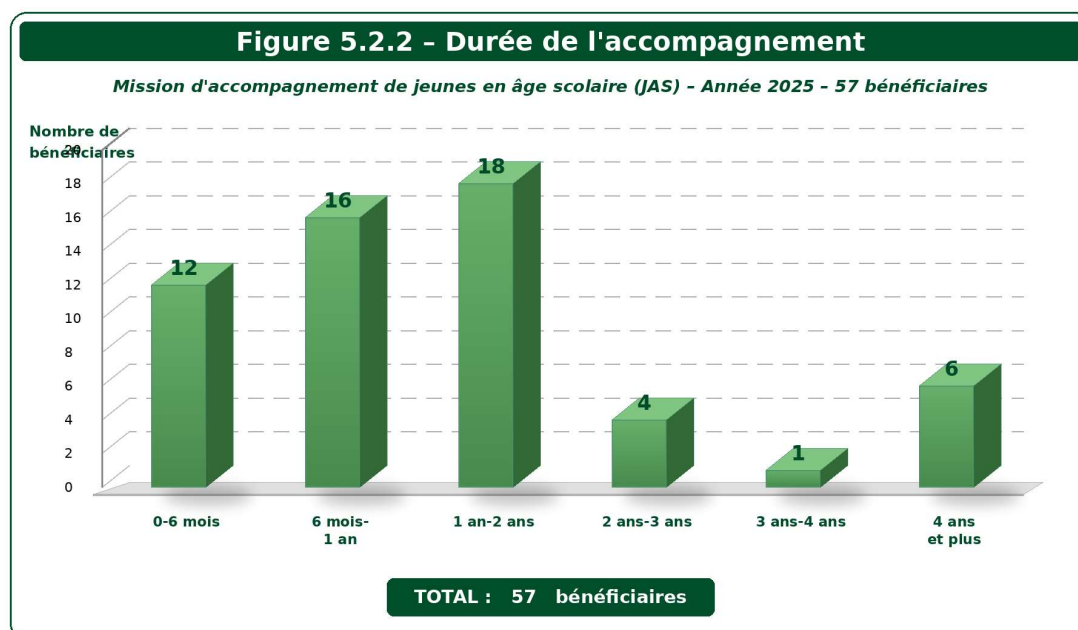
Viennent ensuite les accompagnements de **6 à moins de 12 mois (16 bénéficiaires ; 21,6 %)** et ceux de **moins de 6 mois (15 bénéficiaires ; 20,3 %)**. Par ailleurs, **13 bénéficiaires (17,6 %)** sont accompagnés depuis **au moins trois ans**, tandis que **6 bénéficiaires (8,1 %)** présentent une durée comprise entre **deux et moins de trois ans**.



Ces résultats témoignent d'une activité qui conjugue des accompagnements relativement récents avec des suivis plus inscrits dans la durée. Ils illustrent ainsi la capacité du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » à répondre simultanément à des situations nécessitant une intervention ponctuelle et à d'autres demandant un accompagnement plus prolongé, sans qu'il soit nécessaire d'en déduire, à ce stade, une évolution particulière des pratiques.

5.2.2. Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

La durée moyenne d'accompagnement des **57 bénéficiaires** de la **mission JAS** du **Passeur** en 2025 est d'**1 an et 6 mois**. Les accompagnements toujours en cours ont été pris en compte jusqu'au **31 décembre 2025**.



La catégorie la plus représentée est celle des accompagnements compris entre **1 an et 2 ans**, avec **18 bénéficiaires**, soit **31,6 %** de l'ensemble des bénéficiaires du **Passeur**. Elle est suivie

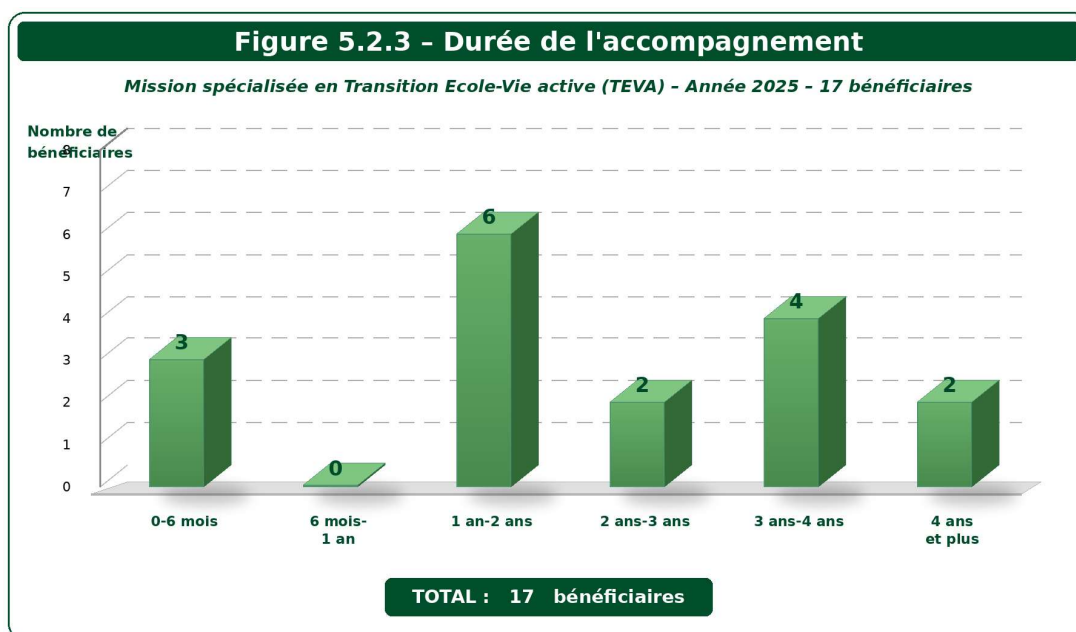
par les accompagnements de **6 mois à 1 an** (**16 bénéficiaires ; 28,1 %**) et ceux de **0 à 6 mois** (**12 bénéficiaires ; 21,1 %**).

Au total, **46 bénéficiaires sur 57**, soit **80,7 %**, présentent une durée d'accompagnement inférieure à deux ans. Les accompagnements plus longs sont moins nombreux : **4 bénéficiaires** se situent dans l'intervalle **2 ans-3 ans (7,0 %)**, **1 bénéficiaire** dans l'intervalle **3 ans-4 ans (1,8 %)** et **6 bénéficiaires** relèvent d'un accompagnement de **4 ans et plus (10,5 %)**.

Cette répartition met en évidence, pour **le Passeur**, une proportion importante d'accompagnements relativement récents, tout en maintenant la présence de quelques situations inscrites dans une temporalité plus longue.

5.2.3. Mission spécialisée en transition vers l'âge adulte (TEVA)

La durée moyenne d'accompagnement des **17 bénéficiaires** de la mission spécialisée en transition vers l'âge adulte (TEVA), portée par **l'Amarrage**, est de **2 ans et 3 mois**. Les accompagnements toujours en cours ont été pris en compte jusqu'au 31 décembre 2025.



La catégorie la plus représentée est celle des accompagnements **compris entre 1 et 2 ans**, avec **6 bénéficiaires**, soit **35,3 %** de l'ensemble des situations suivies dans le cadre de la mission TEVA. Les accompagnements **compris entre 3 et 4 ans** constituent la deuxième catégorie la plus fréquente, avec **4 bénéficiaires (23,5 %)**.

Par ailleurs, **3 bénéficiaires (17,6 %)** bénéficient d'un accompagnement **inférieur à 6 mois**, tandis que **2 bénéficiaires (11,8 %)** présentent une durée **comprise entre 2 et 3 ans**. Enfin, **2 bénéficiaires (11,8 %)** sont accompagnés depuis **4 ans ou davantage**. Aucun bénéficiaire ne relève de la catégorie des accompagnements **compris entre 6 mois et 1 an**.

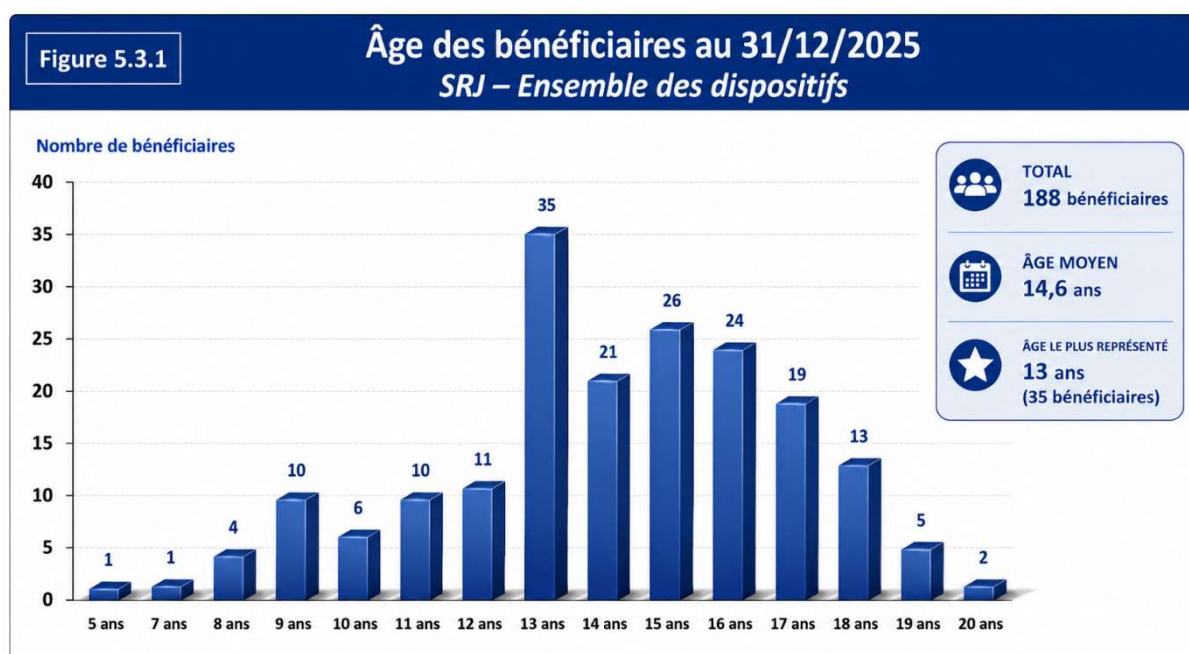
Ces résultats mettent en évidence une répartition relativement diversifiée des durées d'accompagnement au sein de la mission TEVA. Si la majorité des situations se concentre sur des accompagnements **compris entre 1 et 2 ans**, une proportion non négligeable de

bénéficiaires est engagée dans des suivis plus longs, illustrant la nécessité d'adapter la temporalité des interventions aux besoins et au parcours de chacun.

5.3. Âge des bénéficiaires au 31 décembre 2025

5.3.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

L'âge moyen des bénéficiaires du SRJ au 31 décembre 2025 s'élève à **14,6 ans**. La répartition des âges met en évidence une concentration importante des jeunes entre **13 et 17 ans**, avec un pic particulièrement marqué à **13 ans (35 bénéficiaires)**. Les âges de **15 ans (26 bénéficiaires)**, **16 ans (24 bénéficiaires)** et **14 ans (21 bénéficiaires)** sont également fortement représentés.



Cette configuration confirme que le service accompagne principalement des adolescents confrontés à des enjeux développementaux majeurs : affirmation identitaire, autonomisation progressive, gestion des relations sociales et familiales, construction d'un projet scolaire ou professionnel et préparation de l'entrée dans la vie adulte.

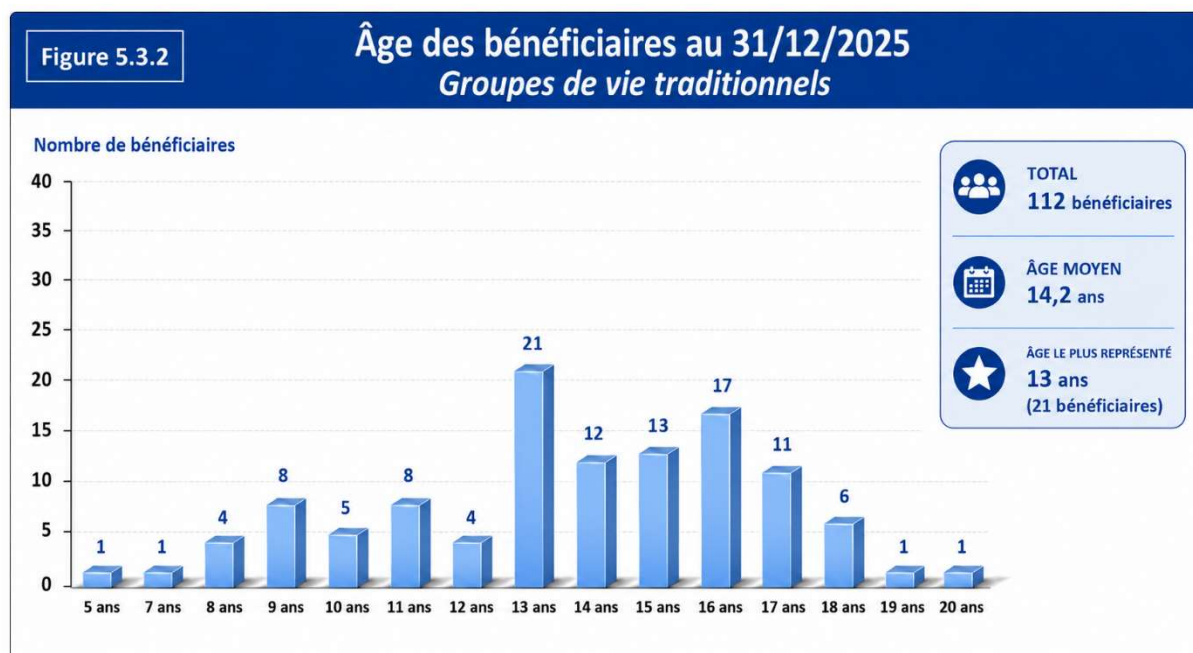
La présence plus limitée de jeunes enfants montre que les admissions précoces demeurent relativement rares à l'échelle du SRJ. À l'inverse, le maintien de plusieurs bénéficiaires âgés de 18 ans ou davantage témoigne de la nécessité d'assurer une continuité de parcours lorsque les besoins du jeune le justifient ou lorsqu'une transition vers d'autres dispositifs doit être préparée progressivement.

Cette pyramide des âges illustre ainsi le positionnement du SRJ comme acteur majeur de l'accompagnement des adolescents en situation de vulnérabilité.

5.3.2. Groupes de vie traditionnels

Dans les Groupes de vie traditionnels, l'âge moyen des bénéficiaires au 31 décembre 2025 est de **14,2 ans**. La répartition met en évidence une forte concentration entre **13 et 17 ans**, avec

un maximum observé à **13 ans (21 bénéficiaires)**, suivi de **16 ans (17 bénéficiaires)** et **15 ans (13 bénéficiaires)**.



Cette distribution apparaît cohérente avec la vocation résidentielle du dispositif. Les groupes traditionnels accueillent principalement des adolescents nécessitant un accompagnement structuré et durable dans une période particulièrement sensible de leur développement.

L'importance des effectifs âgés de 13 à 17 ans suggère que ces groupes jouent un rôle central dans la stabilisation de situations souvent marquées par des difficultés persistantes sur les plans familial, scolaire, comportemental ou relationnel.

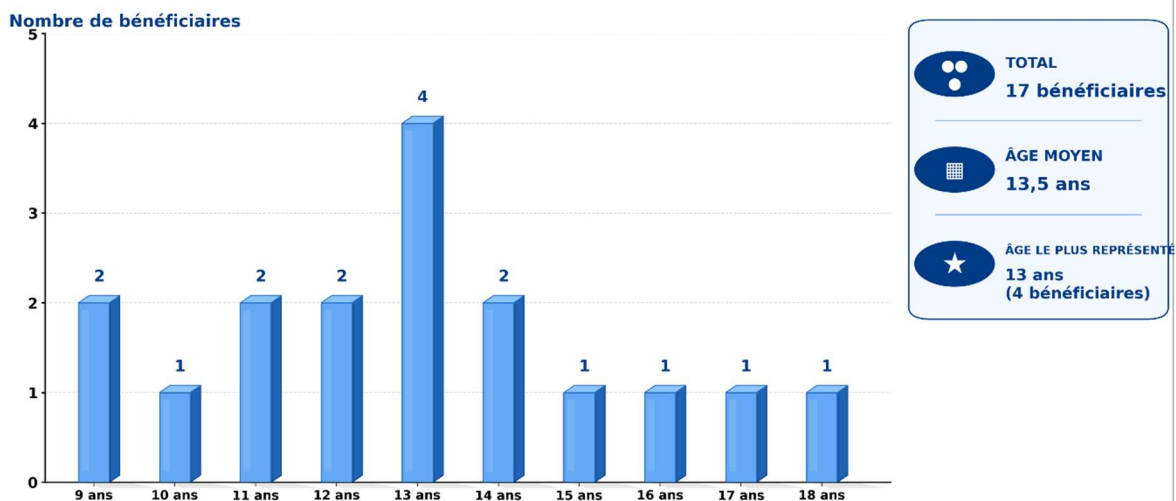
La présence de quelques jeunes âgés de 18 à 20 ans rappelle également l'importance du travail de préparation des transitions vers les dispositifs destinés aux jeunes adultes, lorsque les besoins du bénéficiaire nécessitent un accompagnement prolongé.

5.3.3. Les Glumelles

Aux Glumelles, l'âge moyen des bénéficiaires est de **13,5 ans**. La répartition des âges demeure relativement équilibrée, avec un effectif total de **17 bénéficiaires**. L'âge le plus représenté est **13 ans (4 bénéficiaires)**, tandis que plusieurs autres classes d'âge comptent entre un et deux jeunes.

Figure 5.3.3

Âge des bénéficiaires au 31/12/2025 Les Glumelles



Cette diversité traduit la souplesse du dispositif et sa capacité à accueillir des jeunes présentant des profils variés. Bien que l'effectif soit relativement limité, on retrouve néanmoins une concentration autour du début et du milieu de l'adolescence, période au cours de laquelle les besoins d'accompagnement spécialisé apparaissent fréquemment.

La dispersion des âges observée illustre également la vocation séquentielle du dispositif, qui s'adapte à des situations très diverses sans se limiter à une tranche d'âge particulièrement spécifique.

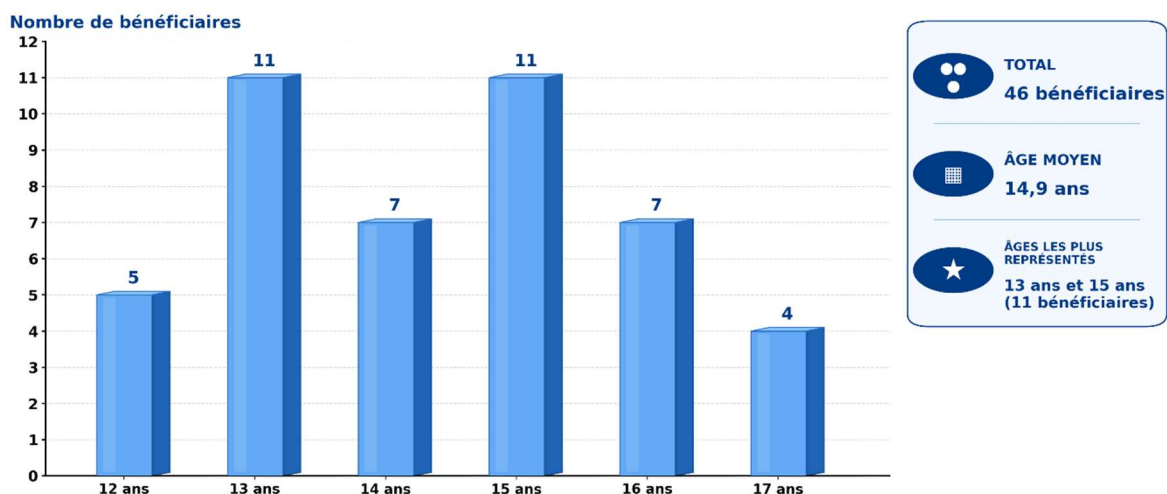
Les Glumelles apparaissent ainsi comme un dispositif complémentaire aux autres services du SRJ, capable d'offrir des réponses ajustées à des parcours parfois très différents.

5.3.4. La Cour carrée

À la Cour carrée, l'âge moyen des bénéficiaires atteint **14,9 ans**, soit la moyenne la plus élevée observée parmi les dispositifs du SRJ. Les bénéficiaires sont essentiellement répartis entre **12 et 17 ans**, avec deux pics particulièrement marqués à **13 ans (11 bénéficiaires)** et **15 ans (11 bénéficiaires)**.

Figure 5.3.4

Âge des bénéficiaires au 31/12/2025 La Cour carrée



Cette répartition est pleinement cohérente avec la mission de la Cour carrée. Le dispositif accueille principalement des adolescents déjà avancés dans leur parcours développemental et confrontés à des questionnements importants en matière d'orientation, d'évaluation ou de réorganisation de leur projet de vie.

La quasi-absence de jeunes enfants confirme que la Cour carrée intervient généralement à un stade plus tardif du parcours, lorsque les enjeux liés à l'autonomisation, à la scolarité, à l'insertion sociale ou à la préparation de l'avenir deviennent particulièrement prégnants.

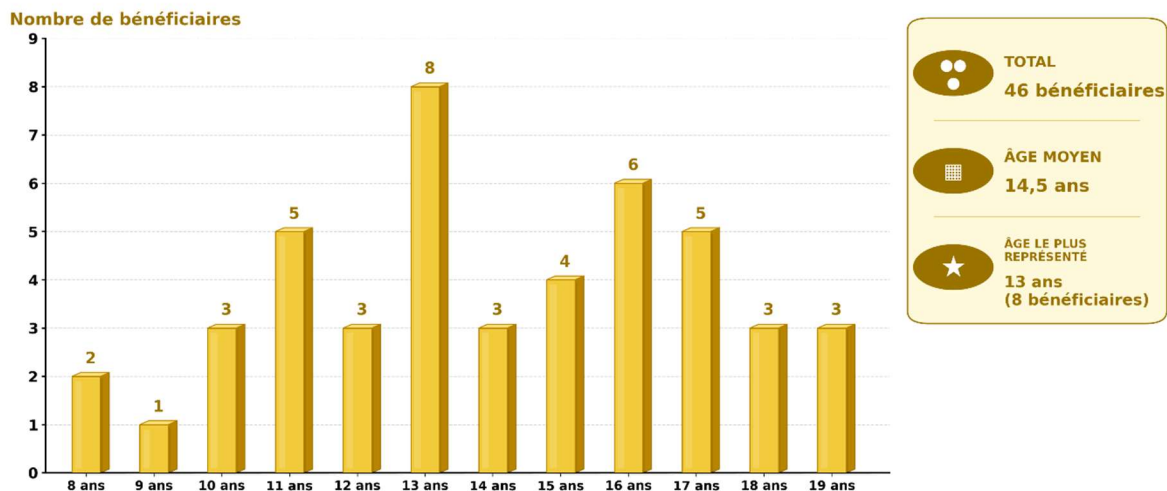
Cette concentration autour du milieu et de la fin de l'adolescence souligne le rôle spécifique du dispositif dans les processus d'évaluation et de clarification des trajectoires.

5.3.5. SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », l'âge moyen des bénéficiaires est de **14,5 ans**. La répartition montre une concentration importante entre **13 et 17 ans**, avec un pic particulièrement marqué à **13 ans (8 bénéficiaires)**, suivi de **16 ans (6 bénéficiaires)** et de **11 ans et 17 ans (5 bénéficiaires chacun)**.

Figure 5.3.5

Âge des bénéficiaires au 31/12/2025 SAFAE - Le Cabestan



Ces données mettent en évidence que le service accompagne lui aussi principalement des adolescents, tout en conservant une capacité d'intervention auprès de jeunes plus jeunes lorsque la situation l'exige.

La proximité entre les données observées au SAFAE et celles du SRJ souligne la complémentarité des réponses proposées au sein de l'institution. Les problématiques rencontrées concernent fréquemment les enjeux propres à l'adolescence, mais les modalités d'intervention diffèrent en fonction des missions spécifiques du dispositif.

La présence de bénéficiaires répartis sur une large amplitude d'âges témoigne enfin de la souplesse du service et de sa capacité à ajuster son action aux besoins particuliers des jeunes et de leur famille.

Lecture transversale de la section 5.3 pour les dispositifs du SRJ et le SAFAE

L'analyse de l'âge des bénéficiaires au 31 décembre 2025 montre une remarquable cohérence entre les différents dispositifs. Les moyennes observées se situent entre **13,5 ans et 14,9 ans**, confirmant que l'institution accompagne majoritairement des adolescents.

Cette concentration autour de l'adolescence n'est pas anodine. Elle correspond à une période de profondes transformations biologiques, psychologiques, sociales et familiales durant laquelle les fragilités préexistantes tendent souvent à se manifester avec davantage d'intensité.

Les différences observées entre dispositifs reflètent leurs missions respectives :

- les **Groupes de vie traditionnels (et La Transition)** accueillent, « en moyenne », des adolescents nécessitant un accompagnement résidentiel structuré. Il est, cependant,

à remarquer qu'il n'y a pas encore eu de focus réalisé cette année pour le dispositif « La Transition » : ce sera le cas à partir de l'année prochaine, tout particulièrement de par la revisite complète de ce dispositif destiné aux 16 ans et plus. Cette logique d'accompagnement global, qui va de l'enfance (deux groupes de vie à Baugnies), en passant par l'adolescence (groupes de vie, pour le moment, localisées à Roucourt) pour aller vers des dispositifs aménagés sous forme de studios communautaires, constitutifs de « La Transition », pour les plus âgés pour lesquels il n'existe pas de véritable réseau « pré-constitué » (même si « imparfait ») en prévision de l'entrée dans l'âge adulte, inscrit, d'emblée, l'accueil, au sein de ces dispositifs avant tout résidentiels, de jeunes tout au long de leur parcours de vie / de soins ;

- les **Glumelles** présentent une répartition plus diversifiée de par son caractère bipolaire (un groupe d'enfants et un groupe d'adolescents, fonctionnant en alternance une semaine sur trois) ;
- **la Cour carrée** accueille les bénéficiaires les plus âgés, en cohérence avec sa mission d'évaluation et d'orientation ;
- le **SAFAE Le Cabestan** accompagne un public comparable à celui du SRJ tout en intervenant selon des modalités spécifiques de soutien et d'accompagnement familial.

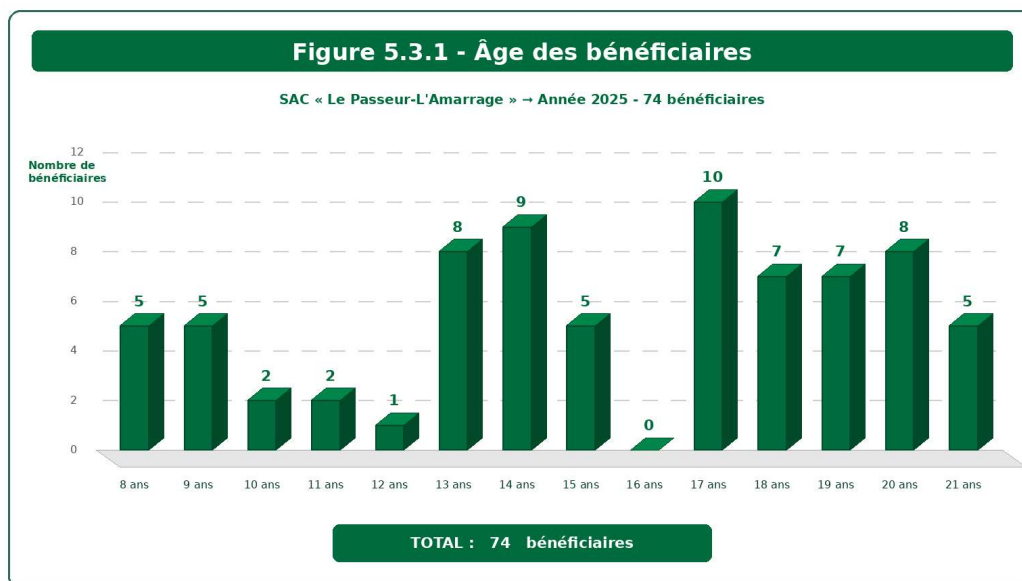
Dans leur ensemble, ces données confirment que l'adolescence constitue le cœur de l'activité institutionnelle. Elles soulignent également l'importance de disposer de dispositifs complémentaires permettant d'adapter les réponses aux besoins évolutifs des jeunes tout au long de cette période charnière de leur développement.

5.3.6. SAC « Le Passeur-L'Amarrage »⁴

L'âge moyen des 74 bénéficiaires accompagnés par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » est de 15,4 ans au 31 décembre 2025. Par simplification, les catégories présentées ci-dessous correspondent à l'âge, en nombre entier, atteint à cette date de référence. Autrement dit, la catégorie « 14 ans » regroupe l'ensemble des jeunes ayant **14 ans révolus au 31 décembre 2025** et n'ayant pas encore atteint leur quinzième anniversaire. Le même principe est appliqué à l'ensemble des catégories d'âge présentées dans cette section.

La Figure 5.3.1 met en évidence une **grande diversité des âges** des bénéficiaires accompagnés par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » en 2025. Les **17 ans** constituent la catégorie la plus représentée, avec **10 bénéficiaires**, suivis des **14 ans (9 bénéficiaires)** ainsi que des **13 ans** et des **20 ans**, qui comptent chacun **8 bénéficiaires**. Les bénéficiaires âgés de **18 ans** et de **19 ans** représentent chacun **7 situations**, tandis que les catégories des **8 ans**, **9 ans**, **15 ans** et **21 ans** regroupent chacune **5 bénéficiaires**. Les âges de **10 ans** et **11 ans** concernent chacun **2 bénéficiaires**, et un seul bénéficiaire est âgé de **12 ans**.

⁴ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.



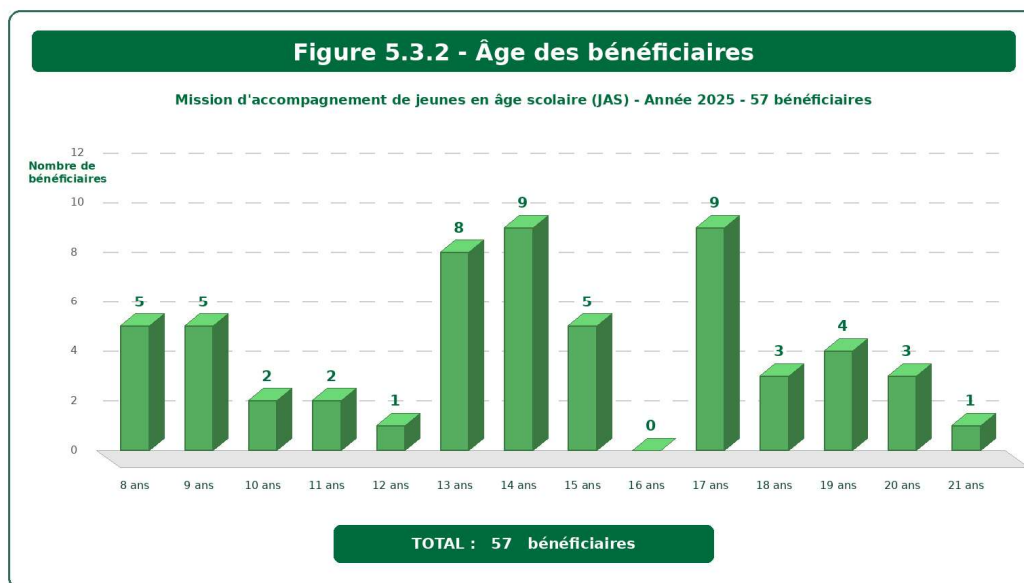
Cette répartition illustre le caractère **transversal** du public accompagné par le service. Celui-ci intervient aussi bien auprès d'enfants relativement jeunes que de jeunes adultes engagés dans leur transition vers l'autonomie. La concentration observée autour des âges de **13 à 20 ans** apparaît cohérente avec les missions confiées au SAC, qui visent principalement l'accompagnement de jeunes confrontés à des difficultés de tous ordres nécessitant un soutien sur mesure.

L'absence de concentration excessive sur une seule tranche d'âge témoigne également de la capacité du service à adapter ses modalités d'intervention à des besoins développementaux variés, depuis l'enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte.

5.3.6.1. Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

L'âge moyen des **57 bénéficiaires** de la **mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)** est de **14,2 ans** au 31 décembre 2025.

L'analyse de l'âge des **57 bénéficiaires** de la mission **JAS** montre que les **14 ans** et les **17 ans** constituent les catégories les plus représentées, avec **9 bénéficiaires** chacune. Elles sont suivies par les **13 ans**, qui regroupent **8 bénéficiaires**. Les catégories des **8 ans**, **9 ans** et **15 ans** comptent chacune **5 bénéficiaires**, tandis que les bénéficiaires âgés de **19 ans** sont au nombre de **4**. Les catégories des **18 ans** et des **20 ans** regroupent chacune **3 bénéficiaires**, celles des **10 ans** et **11 ans** **2 bénéficiaires**, et un seul bénéficiaire est âgé de **12 ans** ou de **21 ans**.

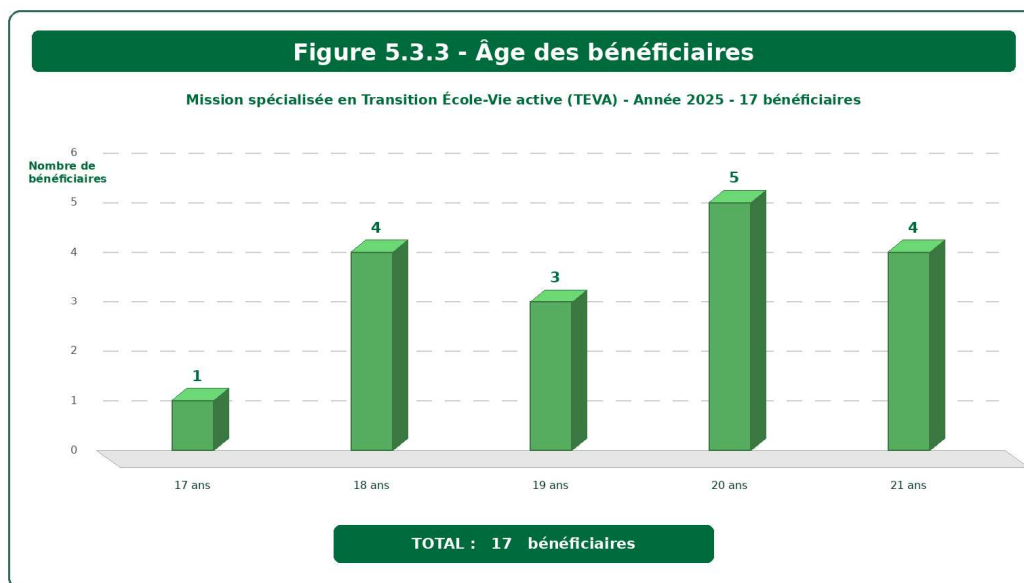


Ces résultats mettent en évidence une mission qui couvre un spectre d'âge particulièrement large, tout en restant principalement centrée sur les adolescents. La forte représentation des jeunes âgés de **13 à 17 ans** apparaît cohérente avec la vocation de cette mission, qui intervient au moment où les difficultés scolaires, relationnelles ou familiales sont souvent les plus susceptibles de compromettre le parcours du jeune et de nécessiter un accompagnement renforcé.

5.3.6.2. Mission spécialisée en transition Ecole-Vie Adulte (TEVA)

L'âge moyen des **17 bénéficiaires** de la **mission spécialisée en transition vers l'âge adulte (TEVA)** est de **19,4 ans** au 31 décembre 2025, ce qui est pleinement cohérent avec la finalité de cette mission.

La répartition des **17 bénéficiaires** de la mission **TEVA** présente un profil sensiblement différent. Les **20 ans** constituent la catégorie la plus représentée avec **5 bénéficiaires**, suivis des **18 ans** et des **21 ans**, qui regroupent chacun **4 bénéficiaires**. Les bénéficiaires âgés de **19 ans** sont au nombre de **3**, tandis qu'un seul bénéficiaire est âgé de **17 ans**. Aucun bénéficiaire n'appartient aux catégories d'âge inférieures.



Cette distribution est pleinement cohérente avec la finalité même de la mission TEVA, spécifiquement orientée vers la **transition entre l'école et la vie adulte**. Elle confirme que les interventions concernent majoritairement des jeunes en fin de parcours scolaire ou déjà engagés dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle. La concentration des situations entre **18 et 21 ans** traduit ainsi l'adéquation entre le public effectivement accompagné et les objectifs poursuivis par ce dispositif spécialisé.

5.4. Age des bénéficiaires de 2025 au début de leur accueil/accompagnement

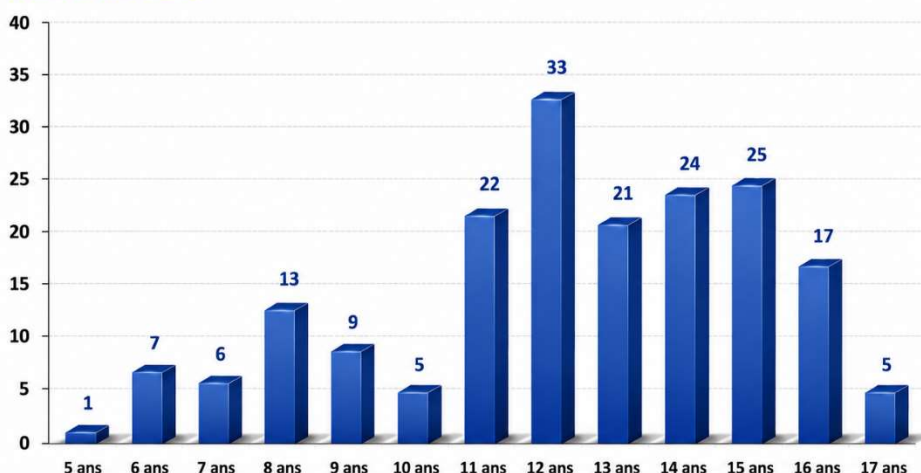
5.4.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

L'âge moyen à l'entrée dans le SRJ s'établit à **12,2 ans**. La répartition des admissions montre une concentration particulièrement importante entre **11 et 15 ans**, avec un pic observé à **12 ans (33 bénéficiaires)**. Les âges de **15 ans (25 bénéficiaires)**, **14 ans (24 bénéficiaires)** et **11 ans (22 bénéficiaires)** sont également fortement représentés.

Figure 5.4.1

Âge au début de l'accompagnement SRJ – Ensemble des dispositifs

Nombre de bénéficiaires



	TOTAL 188 bénéficiaires
	ÂGE MOYEN 12,2 ans
	ÂGE LE PLUS REPRÉSENTÉ 12 ans (33 bénéficiaires)

Ces résultats confirment que l'entrée dans l'adolescence constitue une période particulièrement sensible dans les trajectoires des jeunes accompagnés. Les transformations liées à cette étape du développement, combinées à des difficultés familiales, relationnelles, scolaires ou comportementales déjà présentes, semblent fréquemment conduire à une mobilisation des ressources spécialisées.

La présence de quelques admissions très précoces, dès l'âge de 5 ou 6 ans, rappelle toutefois que certaines situations nécessitent une intervention spécialisée bien avant l'adolescence. À l'inverse, les admissions plus tardives témoignent de la capacité du service à répondre à des difficultés émergentes ou à des situations dont la complexité s'accroît avec le temps.

Dans l'ensemble, ces données illustrent le rôle du SRJ comme dispositif d'intervention privilégié durant la période charnière de l'adolescence précoce.

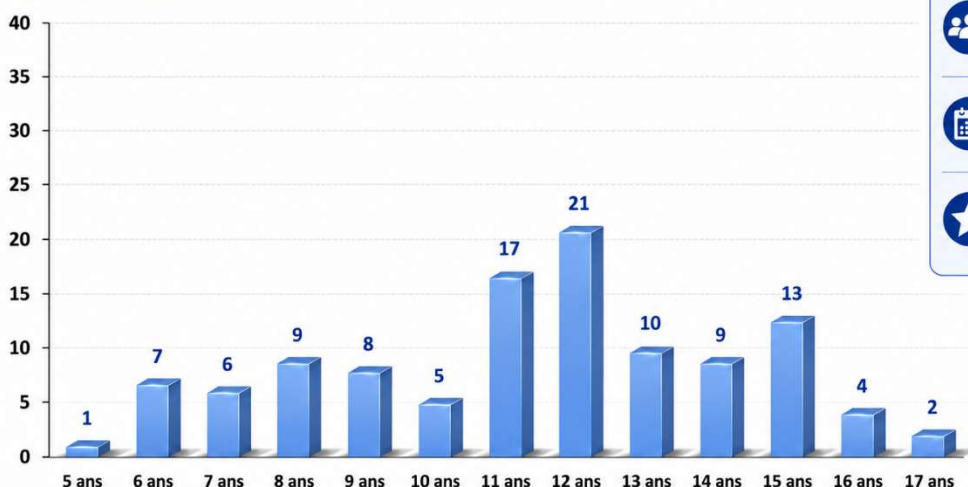
5.4.2. Groupes de vie traditionnels

Au sein des Groupes de vie traditionnels, l'âge moyen à l'entrée est de **11,2 ans**, soit la moyenne la plus basse parmi les dispositifs résidentiels du SRJ. Les admissions se concentrent principalement entre **11 et 15 ans**, avec un maximum observé à **12 ans (21 bénéficiaires)**, suivi de **11 ans (17 bénéficiaires)** et **15 ans (13 bénéficiaires)**.

Figure 5.4.2

Âge au début de l'accompagnement Groupes de vie traditionnels

Nombre de bénéficiaires



	TOTAL 112 bénéficiaires
	ÂGE MOYEN 11,2 ans
	ÂGE LE PLUS REPRÉSENTÉ 12 ans (21 bénéficiaires)

Cette moyenne relativement faible apparaît cohérente avec la vocation résidentielle des groupes traditionnels. Ceux-ci accueillent fréquemment des jeunes pour lesquels les difficultés sont identifiées relativement tôt et nécessitent la mise en place d'un cadre éducatif structurant sur une période prolongée.

La forte représentation des admissions autour de 11 et 12 ans suggère que l'entrée dans le secondaire et les transformations associées à la préadolescence constituent souvent des moments de fragilisation nécessitant un accompagnement plus intensif.

Ces données confirment également que les groupes traditionnels jouent un rôle important dans la prise en charge précoce de situations complexes nécessitant un travail de fond sur plusieurs années.

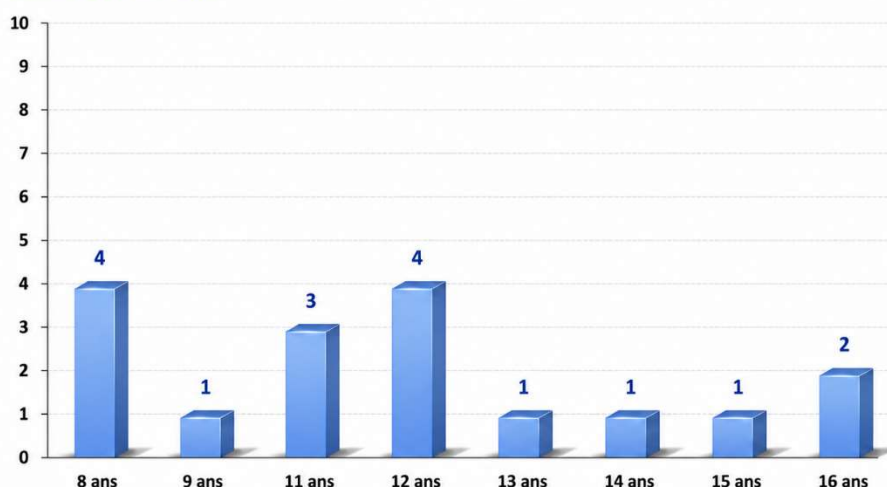
5.4.3. Les Glumelles

L'âge moyen à l'entrée aux Glumelles s'établit à **11,5 ans**. Les admissions concernent principalement des jeunes âgés de **8 à 16 ans**, avec une concentration plus marquée à **8 ans (4 bénéficiaires)** et **12 ans (4 bénéficiaires)**. Les jeunes de **11 ans** représentent également une part importante des admissions avec **3 bénéficiaires**.

Figure 5.4.3

Âge au début de l'accompagnement Les Glumelles

Nombre de bénéficiaires



TOTAL
17 bénéficiaires



ÂGE MOYEN
11,5 ans



**ÂGES LES PLUS
REPRÉSENTÉS**
8 ans et 12 ans
(4 bénéficiaires chacun)

Bien que l'effectif total demeure limité, cette répartition met en évidence la capacité du dispositif à intervenir relativement tôt dans les parcours des jeunes. Les Glumelles accueillent des situations variées, tant sur le plan de l'âge que des besoins rencontrés.

L'âge moyen proche de celui des groupes traditionnels témoigne d'une complémentarité entre les deux dispositifs, même si les modalités d'accompagnement diffèrent. Le caractère séquentiel et plus souple des Glumelles permet d'adapter les réponses aux besoins spécifiques des jeunes tout en conservant une intervention relativement précoce.

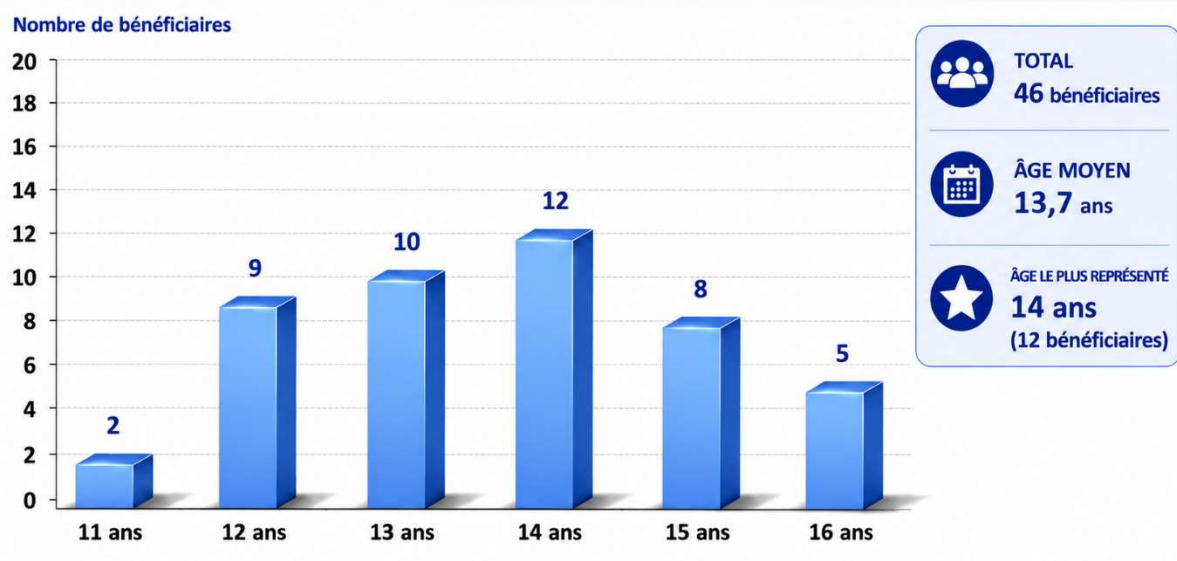
La dispersion des âges observée confirme enfin la diversité des situations pouvant bénéficier de ce dispositif.

5.4.4. La Cour carrée

À la Cour carrée, l'âge moyen à l'entrée atteint **13,7 ans**, soit la moyenne la plus élevée parmi les dispositifs du SRJ. Les admissions se concentrent presque exclusivement entre **12 et 16 ans**, avec un pic observé à **14 ans (12 bénéficiaires)**, suivi de **13 ans (10 bénéficiaires)** et **12 ans (9 bénéficiaires)**.

Figure 5.4.4

Âge au début de l'accompagnement *La Cour carrée*



Cette répartition reflète parfaitement la mission spécifique du dispositif. La Cour carrée intervient généralement à un moment où les difficultés sont déjà installées et nécessitent une phase d'évaluation approfondie, d'observation ou de clarification des perspectives d'orientation.

Le positionnement plus tardif des admissions apparaît cohérent avec le rôle de plateforme d'analyse et de réorientation joué par le dispositif. Les situations accueillies concernent souvent des adolescents confrontés à des enjeux complexes nécessitant un regard complémentaire avant la mise en œuvre d'une solution durable.

L'absence d'admissions très précoces confirme ainsi le caractère spécifique de ce dispositif au sein de l'offre institutionnelle.

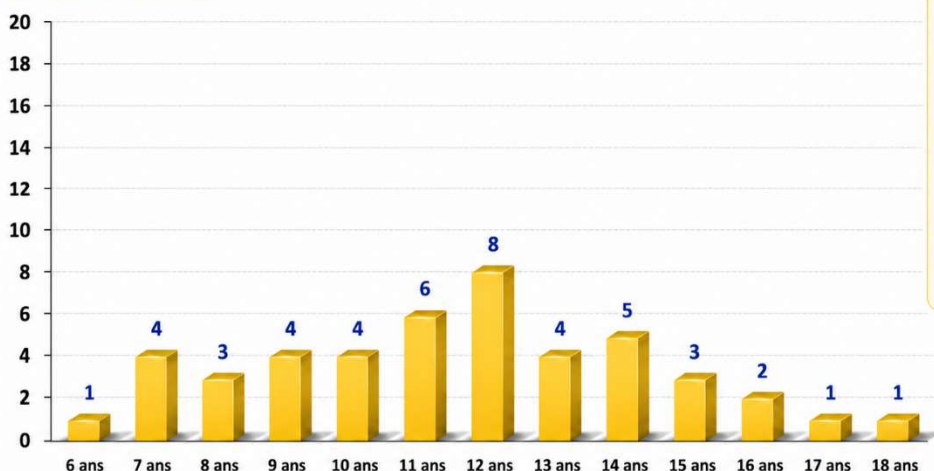
5.4.5. SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », l'âge moyen à l'entrée est de **11,5 ans**. Les admissions s'étendent de **6 à 18 ans**, avec une concentration importante autour de **12 ans (8 bénéficiaires)**, **11 ans (6 bénéficiaires)** et **14 ans (5 bénéficiaires)**.

Figure 5.4.5

Âge au début de l'accompagnement SAFAE « Le Cabestan »

Nombre de bénéficiaires



TOTAL

46 bénéficiaires



ÂGE MOYEN

11,5 ans



ÂGE LE PLUS REPRÉSENTÉ

12 ans

(8 bénéficiaires)

Cette moyenne relativement basse met en évidence la capacité du service à intervenir précocement dans les trajectoires des jeunes et de leur famille. L'action du SAFAE s'inscrit souvent dans une logique préventive visant à soutenir les compétences familiales avant que les difficultés ne s'aggravent ou ne conduisent à des mesures plus contraignantes.

La diversité des âges observée témoigne également de la souplesse du dispositif. Celui-ci peut être mobilisé à différents moments du développement de l'enfant ou de l'adolescent, en fonction des besoins identifiés et des objectifs poursuivis.

La forte représentation des admissions entre 11 et 14 ans rappelle toutefois que l'entrée dans l'adolescence constitue un moment particulièrement sensible où les familles sollicitent davantage les ressources d'accompagnement spécialisées.

Lecture transversale de la section 5.4

L'analyse des âges au début de l'accompagnement met en évidence des moyennes comprises entre **11,2 ans et 13,7 ans** selon les dispositifs. Ces différences reflètent directement leurs missions respectives et leur positionnement dans les parcours des jeunes.

Les **Groupes de vie traditionnels** et le **SAFAE Le Cabestan** interviennent relativement précocement, avec des moyennes proches de 11 ans, traduisant une logique de soutien et de prévention dès l'apparition des difficultés.

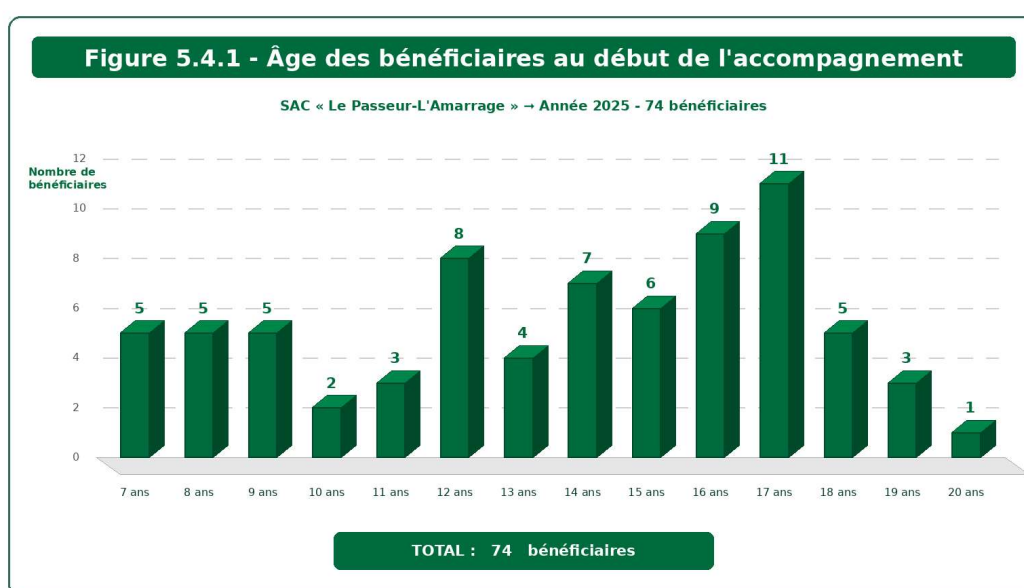
Les **Glumelles** occupent une position intermédiaire tout en conservant une capacité d'intervention précoce auprès de jeunes aux profils variés.

À l'inverse, **la Cour carrée** accueille principalement des adolescents plus âgés, dans une logique d'évaluation, d'observation et de préparation d'orientations futures.

Globalement, les données montrent que l'entrée dans l'adolescence constitue le principal moment de mobilisation des dispositifs institutionnels. Cette période apparaît comme un véritable carrefour développemental où les difficultés préexistantes peuvent s'accroître, mais également comme une fenêtre d'opportunité privilégiée pour mettre en place des interventions susceptibles d'influencer favorablement les trajectoires futures des jeunes accompagnés.

5.4.6. SAC « Le Passeur-L'Amarrage »⁵

L'âge moyen des **74 bénéficiaires** au **début de leur accompagnement** est de **13,6 ans**. Comme indiqué précédemment, les catégories présentées correspondent, par simplification, à l'âge atteint au moment de l'entrée dans le dispositif, chaque catégorie regroupant les bénéficiaires n'ayant pas encore atteint l'âge suivant.



La Figure 5.4.1 montre que les **17 ans** constituent la catégorie la plus représentée, avec **11 bénéficiaires**. Viennent ensuite les **16 ans (9 bénéficiaires)** et les **12 ans (8 bénéficiaires)**. Les jeunes âgés de **14 ans** représentent **7 situations**, tandis que ceux de **15 ans** sont au nombre de **6**. Les catégories des **7 ans, 8 ans, 9 ans** et **18 ans** regroupent chacune **5 bénéficiaires**. Les **13 ans** concernent **4 situations**, les **11 ans** et **19 ans** respectivement **3 situations**, les **10 ans 2 situations**, tandis qu'un seul bénéficiaire est entré dans le service à l'âge de **20 ans**.

Cette répartition met en évidence que le SAC intervient principalement au cours de l'adolescence, période où les difficultés scolaires, familiales, sociales ou développementales conduisent fréquemment à la mise en place d'un accompagnement spécialisé. La présence de bénéficiaires entrés dans le dispositif dès **7 ou 8 ans** illustre toutefois la capacité du service à intervenir précocement lorsque les besoins le justifient, tandis que quelques admissions plus tardives témoignent de la souplesse du dispositif et de son adaptation à des parcours individuels diversifiés.

⁵ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Dans son ensemble, cette distribution confirme que le SAC constitue un outil d'accompagnement susceptible d'être mobilisé à différents moments du développement, même si son activité se concentre principalement autour de l'entrée et du milieu de l'adolescence.

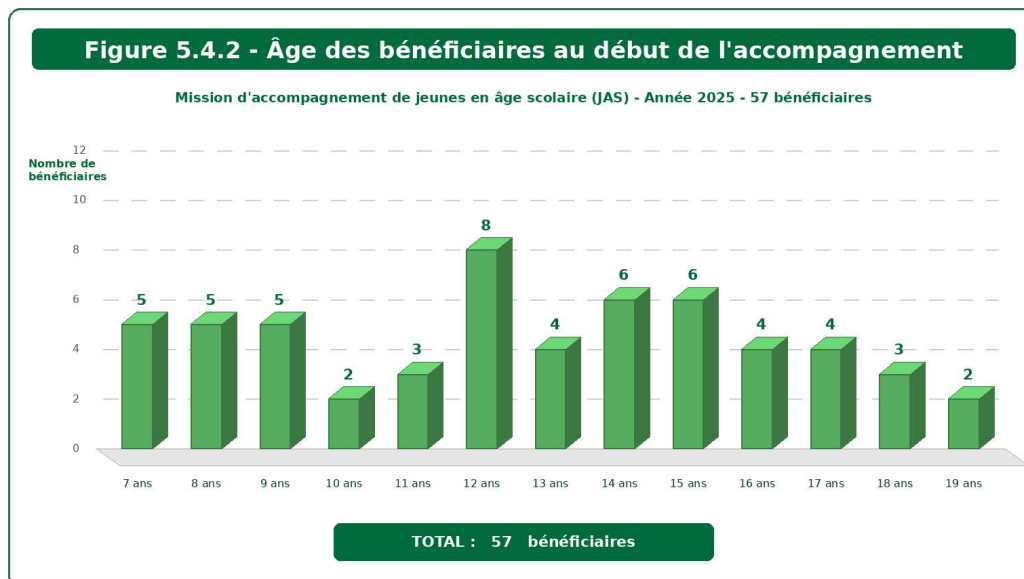
5.4.2. Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

L'âge moyen des **57 bénéficiaires** de la mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS) au début de leur accompagnement est de **12,6 ans**.

La Figure 5.4.2 montre que la catégorie la plus représentée est celle des **12 ans**, avec **8 bénéficiaires**. Les **14 ans** et les **15 ans** suivent avec respectivement **6** et **6 bénéficiaires**, tandis que les catégories des **7 ans**, **8 ans** et **9 ans** regroupent chacune **5 situations**. Les jeunes âgés de **13 ans**, **16 ans** et **17 ans** représentent chacun **4 bénéficiaires**, les **11 ans** et les **18 ans** **3 bénéficiaires**, les **10 ans** **2 bénéficiaires** et les **19 ans** également **2 bénéficiaires**.

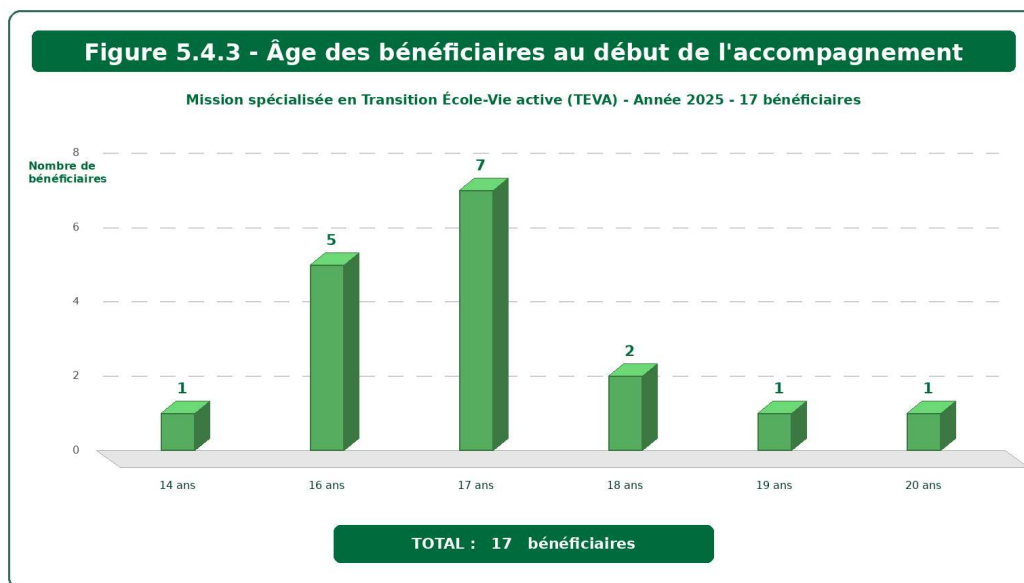
Cette distribution traduit une intervention qui débute généralement avant le milieu de l'adolescence. L'âge moyen relativement faible observé pour cette mission est cohérent avec son objectif d'accompagner les jeunes alors qu'ils sont encore pleinement engagés dans leur parcours scolaire et que les difficultés rencontrées peuvent encore faire l'objet d'un travail éducatif et familial soutenu.

La diversité des âges d'entrée souligne néanmoins que la mission JAS conserve une grande capacité d'adaptation et peut être mobilisée aussi bien pour des situations nécessitant une intervention précoce que pour des jeunes plus avancés dans leur parcours scolaire.



5.4.3. Mission spécialisée en transition vers l'âge adulte (TEVA)

L'âge moyen des **17 bénéficiaires** de la mission spécialisée en transition vers l'âge adulte (TEVA) au début de leur accompagnement est de **16,9 ans**, soit près de **17 ans**.



La Figure 5.4.3 montre que les **17 ans** constituent très largement la catégorie la plus représentée, avec **7 bénéficiaires**, suivis des **16 ans**, qui regroupent **5 situations**. Les **18 ans** concernent **2 bénéficiaires**, tandis que les **14 ans**, **19 ans** et **20 ans** comptent chacun **1 bénéficiaire**.

Contrairement à la mission JAS, les admissions dans le dispositif TEVA se concentrent donc essentiellement à la fin de l'adolescence. Cette configuration apparaît pleinement cohérente avec la finalité même de cette mission, qui vise à accompagner les jeunes au moment de la préparation de leur transition vers la vie adulte, l'insertion sociale, la formation ou l'emploi. La forte concentration des admissions entre **16 et 17 ans** confirme ainsi que TEVA intervient principalement à un moment charnière du parcours des jeunes, lorsque les enjeux liés à l'autonomie et à la construction du projet de vie deviennent centraux. La présence de quelques admissions plus précoces ou plus tardives illustre toutefois la souplesse du dispositif et sa capacité à s'adapter aux besoins spécifiques de certaines situations individuelles.

5.5. Âges des bénéficiaires à leur sortie du service

5.5.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

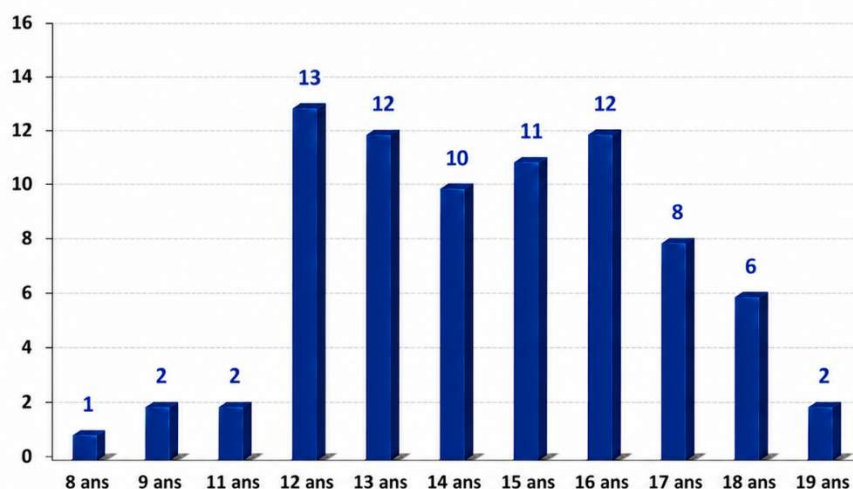
L'âge moyen à la sortie du SRJ s'établit à **14,3 ans**. La répartition des sorties met en évidence une concentration particulièrement importante entre **12 et 16 ans**, avec un pic observé à **12 ans (13 bénéficiaires)**. Les âges de **13 ans** et **16 ans** demeurent également fortement représentés, avec respectivement **12 bénéficiaires** chacun.

Figure 5.5.1

Âge à la sortie

5.5.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

Nombre de bénéficiaires



TOTAL
80 bénéficiaires



ÂGE MOYEN
14,3 ans



ÂGES LES PLUS REPRÉSENTÉS

- 12 ans (13 bénéficiaires) ;
- 13 ans (12 bénéficiaires) ;
- 16 ans (12 bénéficiaires).

TOTAL

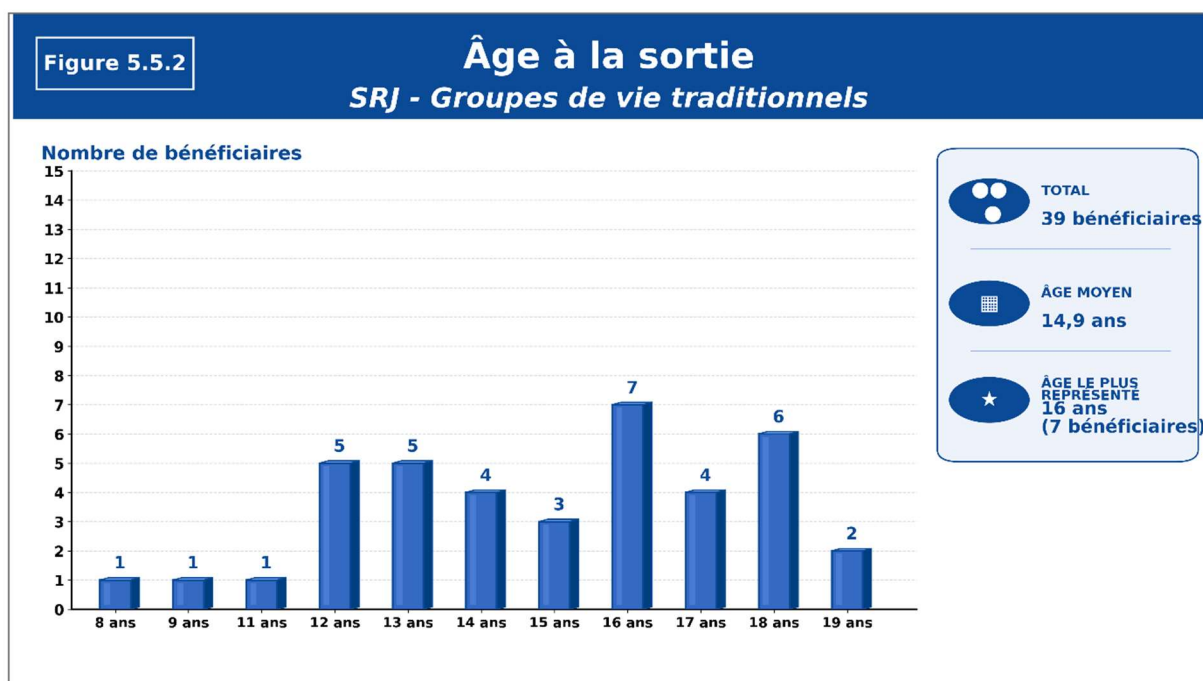
80

Cette distribution confirme que la majorité des trajectoires accompagnées au sein du service se réorganisent durant l'adolescence. Cette période correspond souvent à un moment charnière où les projets d'orientation, les retours en milieu de vie ordinaire ou les réorientations vers d'autres dispositifs deviennent davantage envisageables.

La diversité des âges de sortie témoigne également de la souplesse du SRJ. Certaines situations trouvent une issue relativement précoce tandis que d'autres nécessitent un accompagnement plus prolongé afin de préparer les conditions d'une transition suffisamment sécurisée. La présence de plusieurs sorties à **18 et 19 ans** rappelle enfin l'importance du travail de continuité de parcours pour les jeunes les plus vulnérables.

5.5.2. Groupes de vie traditionnels

Au sein des Groupes de vie traditionnels, l'âge moyen à la sortie atteint **14,9 ans**, soit la moyenne la plus élevée observée parmi les dispositifs résidentiels du SRJ. L'âge le plus représenté est **16 ans (7 bénéficiaires)**.



La répartition montre une forte concentration des sorties entre **14 et 18 ans**, ce qui suggère que les jeunes accompagnés dans ces groupes bénéficient généralement d'un temps de travail suffisamment long pour permettre une maturation progressive de leur projet personnel, scolaire, familial ou institutionnel.

Cette donnée apparaît cohérente avec la vocation des Groupes de vie traditionnels, qui constituent le cœur du dispositif résidentiel. Les accompagnements y sont souvent plus longs et visent à construire une stabilité durable avant toute transition. Les sorties concernent dès lors davantage des adolescents déjà avancés dans leur parcours de développement et pour lesquels une nouvelle étape devient envisageable.

Le fait que plusieurs sorties se situent à **18 ou 19 ans** illustre également le rôle joué par ces groupes dans la préparation du passage vers les dispositifs pour jeunes adultes ou vers des formes d'accompagnement plus autonomes.

5.5.3. Les Glumelles

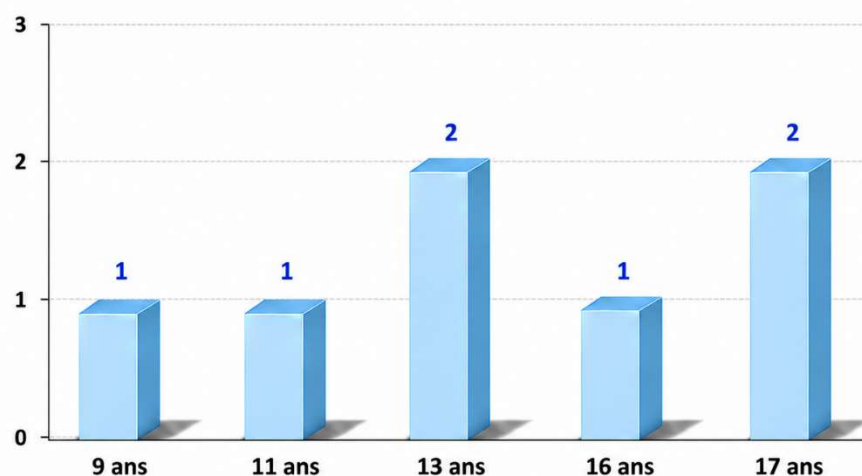
L'âge moyen à la sortie des Glumelles est de **13,7 ans**. Les sorties concernent un effectif limité (**7 bénéficiaires**), réparti entre les âges de **9 à 17 ans**. Les âges les plus représentés sont **13 ans** et **17 ans**, avec **2 bénéficiaires** chacun.

Figure 5.5.3

Âge à la sortie

Figure 5.5.3 — Les Glumelles

Nombre de bénéficiaires



TOTAL
7 bénéficiaires



ÂGE MOYEN
13,7 ans



ÂGES LES PLUS REPRÉSENTÉS

- 13 ans (2 bénéficiaires)
- 17 ans (2 bénéficiaires)

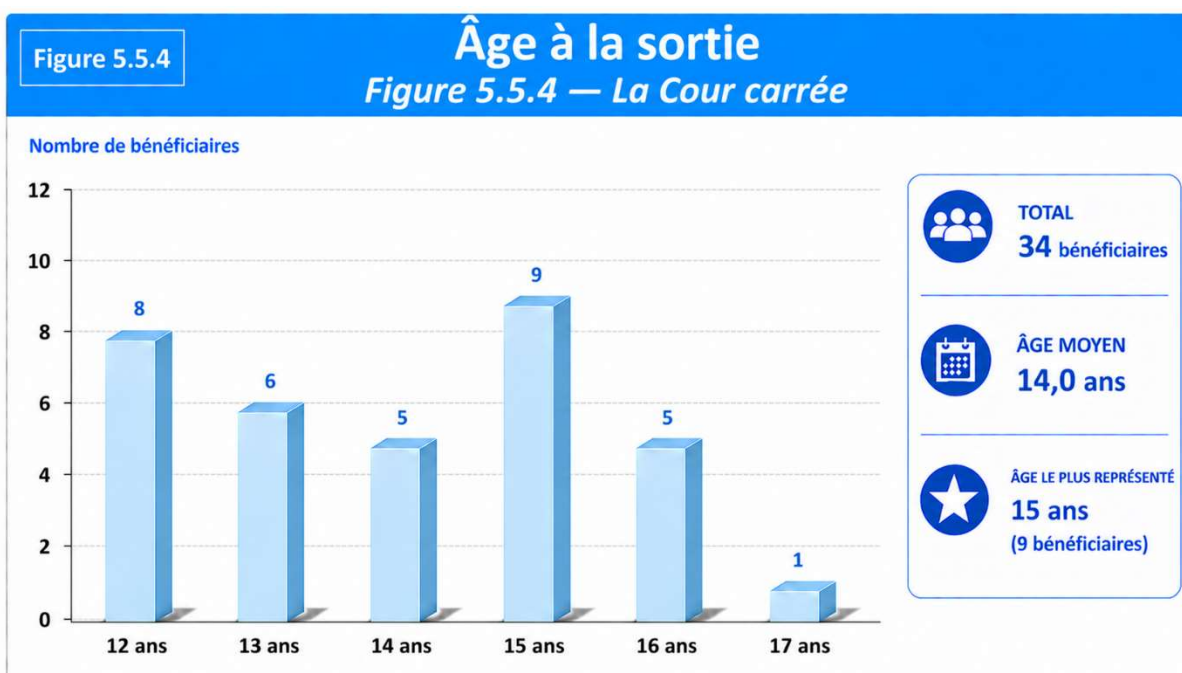
La faible taille de l'effectif invite naturellement à interpréter ces résultats avec prudence. Néanmoins, ils traduisent bien la diversité des situations accueillies dans ce dispositif.

L'âge moyen relativement proche de celui observé dans l'ensemble du SRJ montre que les Glumelles participent pleinement à l'accompagnement des adolescents, tout en conservant une certaine capacité d'accueil de jeunes plus jeunes lorsque les besoins le justifient.

Cette dispersion des âges de sortie reflète également la souplesse du dispositif, dont la vocation séquentielle permet de s'adapter à des parcours très différents selon les besoins spécifiques des bénéficiaires.

5.5.4. La Cour carrée

À la Cour carrée, l'âge moyen à la sortie s'établit à **14,0 ans**. L'âge le plus représenté est **15 ans**, avec **9 bénéficiaires**, suivi de **12 ans (8 bénéficiaires)** et **13 ans (6 bénéficiaires)**.



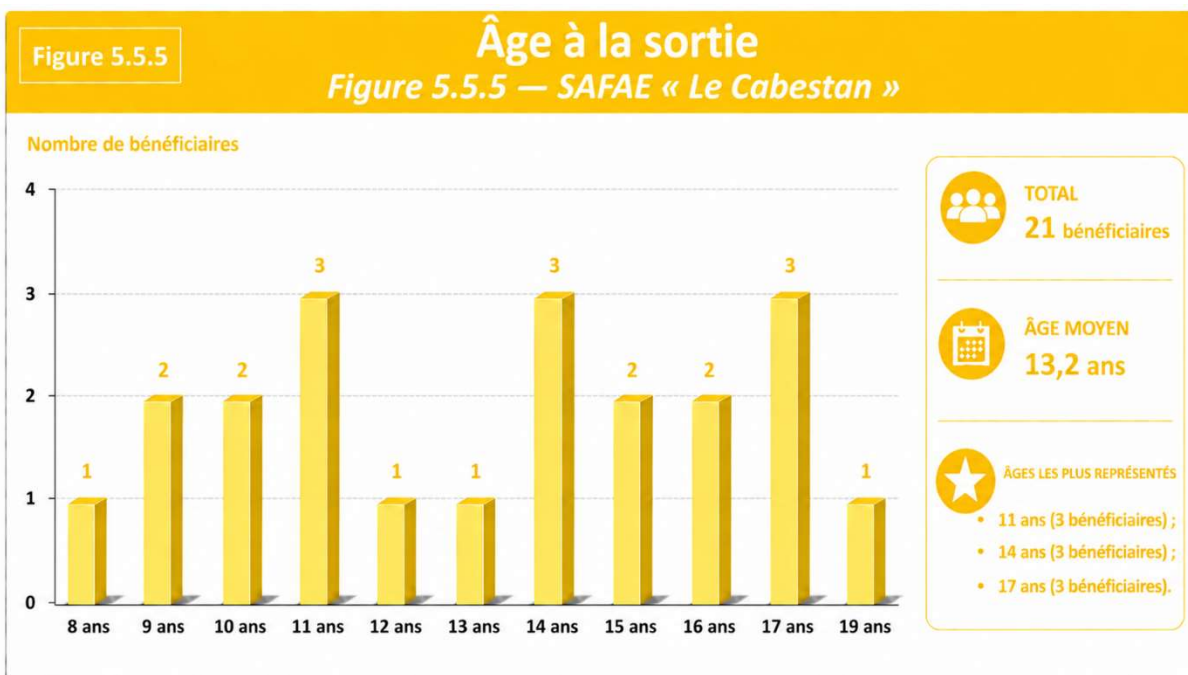
Cette répartition confirme que le dispositif intervient principalement auprès d'adolescents en milieu de parcours développemental. Elle apparaît particulièrement cohérente avec la mission de la Cour carrée, centrée sur l'évaluation, l'observation et la préparation de décisions d'orientation.

La concentration des sorties entre **12 et 16 ans** suggère que les périodes de questionnement, de réévaluation ou de réorganisation des parcours surviennent fréquemment au cours de l'adolescence. Le dispositif joue alors un rôle d'appui dans la clarification des besoins et dans la construction des perspectives futures.

L'absence quasi totale de sorties à des âges plus élevés souligne également que la Cour carrée intervient principalement comme une étape transitoire au sein du parcours du jeune, plutôt que comme un lieu d'accompagnement de longue durée.

5.5.5. SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », l'âge moyen à la sortie est de **13,2 ans**. Les sorties concernent **21 bénéficiaires** répartis entre **8 et 19 ans**. Trois âges apparaissent comme les plus représentés : **11 ans**, **14 ans** et **17 ans**, avec **3 bénéficiaires** chacun.



Cette répartition relativement équilibrée traduit la grande diversité des situations accompagnées par le service. Contrairement aux dispositifs résidentiels, le SAFAE n'est pas centré sur une tranche d'âge particulière mais adapte la durée et l'intensité de son intervention aux besoins spécifiques des jeunes et de leur famille.

L'âge moyen légèrement inférieur à celui observé au sein du SRJ suggère également une capacité du dispositif à intervenir relativement précocement dans les trajectoires, parfois avant que certaines difficultés ne nécessitent une réponse résidentielle.

La dispersion des sorties entre l'enfance, l'adolescence précoce et l'adolescence avancée illustre enfin la souplesse du SAFAE et sa capacité à accompagner des objectifs très différents : soutien familial, prévention, remobilisation ou préparation d'une réorientation vers d'autres ressources lorsque cela s'avère nécessaire.

Lecture transversale de la section 5.5

L'analyse des âges à la sortie montre que l'ensemble des dispositifs accompagne principalement des jeunes en période d'adolescence, avec des moyennes comprises entre **13,2 ans et 14,9 ans**. Les différences observées entre services reflètent directement leurs missions respectives :

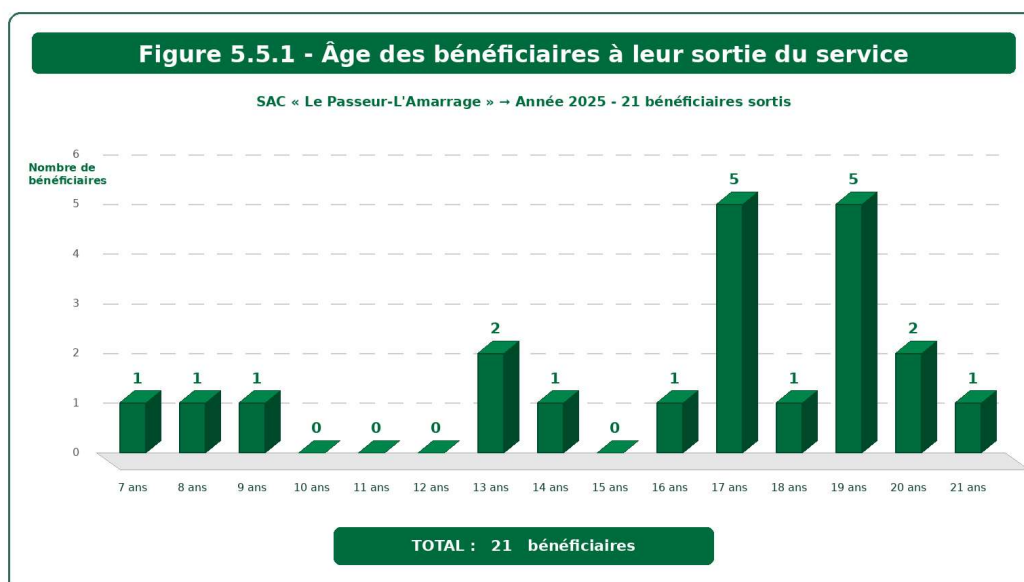
- les **Groupes de vie traditionnels** présentent les sorties les plus tardives, cohérentes avec des accompagnements résidentiels de plus longue durée ;
- la **Cour carrée** intervient comme un dispositif d'évaluation et d'orientation centré sur le milieu de l'adolescence ;
- les **Glumelles** occupent une position intermédiaire, caractérisée par une grande souplesse de fonctionnement ;

- le **SAFAE Le Cabestan** accompagne des trajectoires plus diversifiées et intervient souvent plus précocement dans les parcours.

Dans leur ensemble, ces données soulignent la capacité de l'institution à proposer des réponses complémentaires permettant d'accompagner les jeunes à différents moments de leur développement et de favoriser la construction de parcours cohérents, progressifs et adaptés à l'évolution de leurs besoins.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »⁶

L'âge moyen des **21 bénéficiaires** ayant quitté le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » au cours de l'année 2025 est de **17,2 ans**. Comme pour les sections précédentes, les catégories présentées correspondent, par simplification, à l'âge atteint au moment de la sortie du service.



La Figure 5.5.1 montre que les **17 ans** et les **19 ans** constituent les catégories les plus représentées, avec **5 bénéficiaires** chacune. Les **20 ans** regroupent **2 bénéficiaires**, tout comme les **13 ans**. Les catégories des **7 ans**, **8 ans**, **9 ans**, **14 ans**, **16 ans**, **18 ans** et **21 ans** comptent chacune **1 bénéficiaire**, tandis qu'aucune sortie n'est observée parmi les bénéficiaires âgés de **10 ans**, **11 ans**, **12 ans** ou **15 ans**.

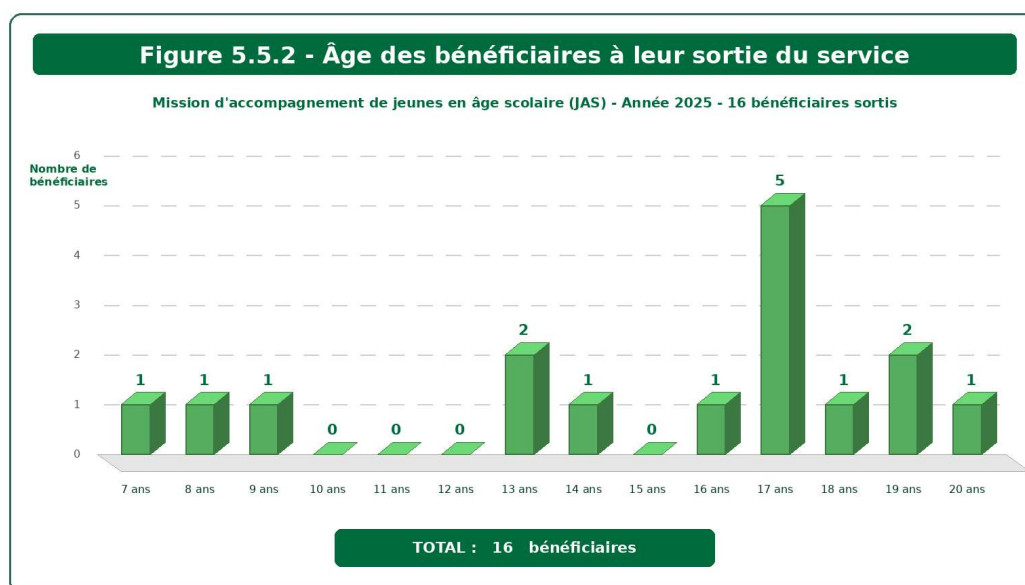
Cette répartition traduit la diversité des parcours accompagnés par le SAC. Si une part importante des sorties intervient à la fin de l'adolescence, période où de nombreux jeunes accèdent progressivement à davantage d'autonomie ou à un nouveau dispositif, certaines situations se clôturent également à des âges beaucoup plus précoces. Ces dernières reflètent probablement l'atteinte des objectifs fixés, une réorientation vers une autre forme d'accompagnement ou une évolution favorable de la situation nécessitant une adaptation du dispositif.

⁶ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Dans son ensemble, cette distribution confirme que les fins d'accompagnement ne répondent pas à une logique d'âge prédéterminée, mais s'inscrivent avant tout dans une démarche individualisée, fondée sur l'évolution de chaque situation et sur les besoins spécifiques des bénéficiaires.

5.5.2. Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

L'âge moyen des **16 bénéficiaires** ayant quitté la mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS) au cours de l'année 2025 est de **16,6 ans**.



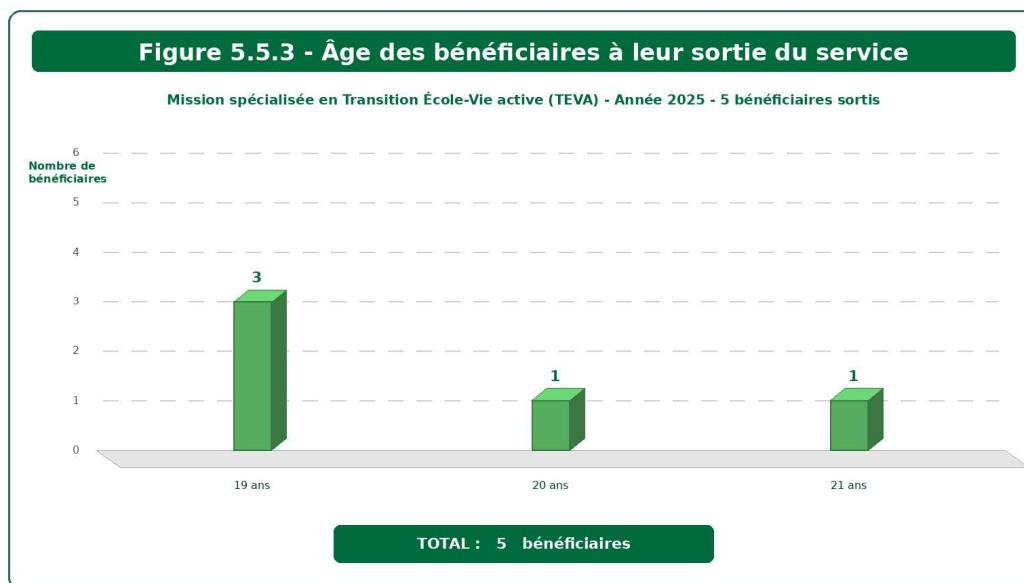
La Figure 5.5.2 met en évidence une forte concentration des sorties à **17 ans**, avec **5 bénéficiaires**, soit la catégorie la plus représentée. Les **19 ans** regroupent **2 bénéficiaires**, tandis que les catégories des **7 ans**, **8 ans**, **9 ans**, **13 ans**, **14 ans**, **16 ans**, **18 ans** et **20 ans** comptent chacune **1 bénéficiaire**. Aucune sortie n'est observée parmi les bénéficiaires âgés de **10 ans**, **11 ans**, **12 ans** ou **15 ans**.

Cette répartition apparaît cohérente avec la vocation de la mission JAS, qui accompagne principalement des jeunes engagés dans leur parcours scolaire et dont les situations évoluent progressivement vers une autonomie accrue ou vers une orientation adaptée. La concentration des sorties autour de 17 ans correspond à une période charnière du parcours des adolescents, marquée par des choix d'orientation, des transitions vers d'autres dispositifs ou l'atteinte des objectifs éducatifs poursuivis.

La diversité des âges de sortie rappelle toutefois que la durée et l'issue de l'accompagnement demeurent étroitement liées aux besoins de chaque jeune et à l'évolution de sa situation, dans une logique d'intervention individualisée.

5.5.3. Mission spécialisée en Transition École-Vie Active (TEVA)

L'âge moyen des **5 bénéficiaires** ayant quitté la mission spécialisée en Transition École-Vie Active (TEVA) au cours de l'année 2025 est de **19,8 ans**, ce qui apparaît pleinement cohérent avec les objectifs poursuivis par ce dispositif.



La Figure 5.5.3 montre que les **19 ans** constituent la catégorie la plus représentée, avec **3 bénéficiaires**, tandis que les **20 ans** et les **21 ans** comptent chacun **1 bénéficiaire**. Aucune sortie n'est observée dans les catégories d'âge inférieures.

Cette distribution illustre clairement la spécificité de la mission TEVA, centrée sur l'accompagnement des jeunes au moment de leur transition vers la vie adulte. Les sorties interviennent principalement à un âge où les démarches d'insertion sociale, professionnelle ou de formation prennent une place prépondérante dans le parcours des bénéficiaires.

Compte tenu du faible nombre de situations concernées (**5 sorties**), ces résultats doivent naturellement être interprétés avec prudence. Ils confirment néanmoins que la mission TEVA intervient jusqu'à un stade avancé du parcours des jeunes, en accompagnant la préparation de leur projet de vie et en favorisant une transition progressive vers des dispositifs ou des contextes de vie mieux adaptés à leurs besoins.

5.6. Motifs de sortie

Les motifs de sortie sont présentés selon les modalités renseignées dans la base de données institutionnelle. Lorsqu'aucun motif n'était encodé pour une situation donnée, celle-ci a été reprise sous la catégorie « Motif non renseigné ». Les résultats doivent être interprétés en tenant compte de cette limite méthodologique.

SRJ — ensemble des dispositifs

N = 78 sorties

Motif de sortie	N	%
Fin de prise en charge conventionnée	33	42,3 %
Motif non renseigné	16	20,5 %

Motif de sortie	N	%
Objectifs atteints	8	10,3 %
Levée de placement	7	9,0 %
Réorientation	6	7,7 %
Réorientation vie adulte	5	6,4 %
Congédiement	3	3,8 %
Total	78	100 %

La fin de prise en charge conventionnée constitue le motif le plus fréquemment rencontré et concerne plus de quatre sorties sur dix. Il convient toutefois de relever qu'un peu plus d'un cinquième des sorties ne sont associées à aucun motif renseigné. Parmi les situations documentées, l'atteinte des objectifs fixés dans le projet individualisé, les levées de placement ainsi que les différentes formes de réorientation apparaissent également de manière récurrente.

Groupes de vie traditionnels

N = 31 sorties

Motif de sortie	N	%
Motif non renseigné	14	45,2 %
Objectifs atteints	6	19,4 %
Congédiement	3	9,7 %
Réorientation	3	9,7 %
Fin de prise en charge conventionnée	2	6,5 %
Levée de placement	2	6,5 %
Réorientation vie adulte	1	3,2 %
Total	31	100 %

Au sein des groupes de vie traditionnels, une proportion importante des sorties (qui se font parfois vers un autre dispositif interne) ne comporte pas de motif renseigné dans la base de données.

Parmi les situations documentées, l'atteinte des objectifs fixés dans le projet d'accompagnement constitue le motif le plus fréquemment observé. Les réorientations, les congédiements ainsi que les levées de placement apparaissent également dans plusieurs

situations. Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte de la proportion relativement élevée de données manquantes.

Les Glumelles

N = 7 sorties

Motif de sortie	N	%
Réorientation	4	57,1 %
Objectifs atteints	2	28,6 %
Fin de prise en charge conventionnée	1	14,3 %
Total	7	100 %

Les sorties enregistrées au sein du dispositif Les Glumelles sont principalement associées à des réorientations. L'atteinte des objectifs fixés dans le projet individualisé constitue également un motif régulièrement observé. Aucune situation ne présente de motif manquant dans la base de données. Compte tenu du nombre limité de bénéficiaires concernés, les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence.

La Cour carrée

N = 34 sorties

Motif de sortie	N	%
Fin de prise en charge conventionnée	30	88,2 %
Levée de placement	3	8,8 %
Motif non renseigné	1	2,9 %
Total	34	100 %

La très grande majorité des sorties enregistrées à La Cour carrée correspondent à une fin de prise en charge conventionnée. Cette répartition est évidemment cohérente avec la nature même du dispositif, qui s'inscrit dans une logique de séjour temporaire et d'évaluation. Les levées de placement demeurent quantitativement limitées. Une seule situation ne comporte pas de motif renseigné dans la base de données.

SAFAE « Le Cabestan »

N = 20 sorties

Motif de sortie	N	%
Motif non renseigné	17	85,0 %
Réorientation	3	15,0 %
Total	20	100 %

La majorité des sorties enregistrées au sein du SAFAE « Le Cabestan » ne comportent pas de motif renseigné dans la base de données. Les résultats doivent dès lors être interprétés avec prudence. Parmi les situations documentées, les réorientations constituent le seul motif observé en 2025.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cette information ne fait pas partie du nouveau canevas de rapport d'activités SAC. Elle n'a, dès lors, pas été recensée.

5.7. Territoires de rattachement des jeunes sortis en 2025 confiés par l'ASE Nord

Les données présentées dans cette section concernent exclusivement les bénéficiaires financés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord (ASE 59) ayant quitté l'un des dispositifs au cours de l'année 2025.

5.7.1. SRJ — ensemble des dispositifs

N = 43 sortants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	10	23,3 %
Valenciennes - Denain Bouchain	5	11,6 %
Lille - Roubaix Ville	4	9,3 %
Lille - Seclin	3	7,0 %
Lille - Tourcoing Neuville	3	7,0 %
Lille - Armentières	2	4,7 %
Lille - Fives	2	4,7 %
Valenciennes - Anzin	2	4,7 %
Valenciennes - Condé	2	4,7 %

Territoire	N	%
10 autres territoires	10	23,3 %
Total	43	100 %

Parmi les 43 jeunes confiés par l'ASE Nord ayant quitté le SRJ au cours de l'année 2025, le territoire de Valenciennes apparaît comme le plus représenté et regroupe à lui seul près d'un quart des situations observées. Les territoires de Valenciennes - Denain Bouchain, Lille - Roubaix Ville, Lille - Seclin et Lille - Tourcoing Neuville sont également régulièrement représentés.

Les autres sorties se répartissent entre plusieurs territoires comptant chacun un nombre limité de bénéficiaires. Cette répartition témoigne d'une implantation importante du service au sein du Valenciennois tout en confirmant des collaborations régulières avec plusieurs territoires de la métropole lilloise.

5.7.2. Groupes de vie traditionnels

N = 7 sortants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes - Anzin	2	28,6 %
Valenciennes - Denain Bouchain	2	28,6 %
Lille - Roubaix Ville	1	14,3 %
Valenciennes	1	14,3 %
Valenciennes - Saint-Amand	1	14,3 %
Total	7	100 %

Les sept jeunes confiés par l'ASE Nord ayant quitté les Groupes de vie traditionnels au cours de l'année 2025 sont principalement rattachés aux territoires de Valenciennes - Anzin et Valenciennes - Denain Bouchain. Les autres situations concernent les territoires de Valenciennes, Valenciennes - Saint-Amand et Lille - Roubaix Ville.

Compte tenu du nombre relativement limité de situations concernées, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

5.7.3. Les Glumelles

N = 3 sortants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	2	66,7 %
Lille - Tourcoing Neuville	1	33,3 %
Total	3	100 %

Deux des trois sorties observées au sein du dispositif Les Glumelles concernent le territoire de Valenciennes. Une situation relève du territoire de Lille - Tourcoing Neuville.

En raison du faible effectif concerné, aucune tendance particulière ne peut être dégagée au-delà de ce constat descriptif.

5.7.4. La Cour carrée

N = 34 sortants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	8	23,5 %
Lille - Roubaix Ville	3	8,8 %
Lille - Seclin	3	8,8 %
Valenciennes - Denain Bouchain	3	8,8 %
Lille - Armentières	2	5,9 %
Lille - Fives	2	5,9 %
Lille - Tourcoing Neuville	2	5,9 %
Valenciennes - Condé	2	5,9 %
9 autres territoires	9	26,5 %
Total	34	100 %

La Cour carrée concentre à elle seule la majorité des sorties ASE 59 observées au sein du SRJ. Parmi les 34 jeunes concernés, le territoire de Valenciennes apparaît comme le plus représenté. Les territoires de Lille - Roubaix Ville, Lille - Seclin et Valenciennes - Denain Bouchain sont également régulièrement rencontrés.

Les autres situations se répartissent entre plusieurs territoires, reflétant la diversité géographique des demandes adressées au dispositif. Cette répartition apparaît cohérente avec la vocation départementale de La Cour carrée et avec sa fonction d'évaluation et d'orientation auprès de jeunes provenant de contextes territoriaux variés.

5.7.5. SAFAE « Le Cabestan »

N = 7 sortants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	3	42,9 %
Valenciennes - Condé	3	42,9 %
Valenciennes - Onnaing	1	14,3 %
Total	7	100 %

Les sept sorties ASE 59 recensées au sein du SAFAE « Le Cabestan » concernent exclusivement des territoires du Valenciennois. Les territoires de Valenciennes et de Valenciennes - Condé regroupent chacun trois situations, tandis qu'une situation relève du territoire de Valenciennes - Onnaing.

La répartition observée témoigne d'un ancrage particulièrement marqué du dispositif dans le bassin valenciennois.

5.8. Territoires de rattachement des jeunes entrés en 2024 confiés par l'ASE Nord⁷

Les données présentées dans cette section concernent exclusivement les bénéficiaires financés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord (ASE 59) ayant intégré l'un des dispositifs au cours de l'année 2025.

5.8.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

Territoires de rattachement des jeunes entrés en 2025 confiés par l'ASE Nord

N = 46 entrants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	15	32,6 %
Lille - Roubaix Ville	7	15,2 %
Lille - Tourcoing Neuville	5	10,9 %

⁷ Demande extraite de la convention de coopération avec l'ASE Nord

Territoire	N	%
Valenciennes - Denain Bouchain	3	6,5 %
Valenciennes - Condé	3	6,5 %
Lille - Tourcoing Mouvaux	3	6,5 %
Lille - Seclin	2	4,3 %
8 autres territoires (1 situation chacun)	8	17,4 %
Total	46	100 %

Parmi les 46 jeunes confiés par l'ASE Nord admis au sein du SRJ en 2025, le territoire de Valenciennes apparaît comme le plus représenté et regroupe près d'un tiers des situations observées. Les territoires de Lille - Roubaix Ville et de Lille - Tourcoing Neuville occupent également une place importante. Les autres admissions se répartissent entre plusieurs territoires comptant chacun un nombre limité de bénéficiaires.

La comparaison avec les données relatives aux sorties met en évidence une représentation importante et relativement constante du territoire de Valenciennes, tant à l'entrée qu'à la sortie des dispositifs du SRJ.

5.8.2. Groupes de vie traditionnels

N = 7 entrants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	2	28,6 %
Valenciennes - Denain Bouchain	2	28,6 %
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1	14,3 %
Lille - Roubaix Ville	1	14,3 %
Douais - Somain Orchies	1	14,3 %
Total	7	100 %

Les admissions ASE 59 enregistrées au sein des Groupes de vie traditionnels concernent principalement les territoires de Valenciennes et de Valenciennes - Denain Bouchain. Les autres situations se répartissent entre plusieurs territoires représentés par une seule admission.

Compte tenu du nombre limité de situations concernées, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

5.8.3. Les Glumelles

N = 1 entrant ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	1	100,0 %
Total	1	100 %

Une seule admission relevant de l'ASE Nord a été enregistrée au sein du dispositif Les Glumelles en 2025. Cette situation est rattachée au territoire de Valenciennes.

Le faible effectif concerné ne permet pas de dégager de tendance particulière.

5.8.4. La Cour carrée

N = 34 entrants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	10	29,4 %
Lille - Roubaix Ville	6	17,6 %
Lille - Tourcoing Neuville	5	14,7 %
Lille - Tourcoing Mouvaux	3	8,8 %
Lille - Seclin	2	5,9 %
Valenciennes - Condé	2	5,9 %
6 autres territoires (1 situation chacun)	6	17,6 %
Total	34	100 %

La Cour carrée concentre la majorité des admissions ASE 59 observées au sein du SRJ en 2025. Parmi les 34 situations recensées, le territoire de Valenciennes apparaît comme le plus représenté. Les territoires de Lille - Roubaix Ville et de Lille - Tourcoing Neuville sont également régulièrement rencontrés.

Les autres admissions se répartissent entre plusieurs territoires, reflétant la diversité géographique des orientations adressées au dispositif. Cette répartition apparaît globalement comparable à celle observée pour les sorties enregistrées au cours de la même année.

5.8.5. SAFAE « Le Cabestan »

N = 4 entrants ASE 59

Territoire	N	%
Valenciennes	2	50,0 %
Valenciennes - Anzin	1	25,0 %
Valenciennes - Condé	1	25,0 %
Total	4	100 %

Les quatre admissions ASE 59 enregistrées au sein du SAFAE « Le Cabestan » concernent exclusivement des territoires du Valenciennois. Le territoire de Valenciennes représente la moitié des situations observées, tandis que les territoires de Valenciennes - Anzin et de Valenciennes - Condé sont représentés chacun par une admission.

Compte tenu du nombre limité de situations concernées, ces résultats doivent être interprétés avec prudence.

Synthèse

Les admissions ASE 59 observées en 2025 demeurent fortement concentrées sur les territoires du Valenciennois et, dans une moindre mesure, sur certains territoires de la métropole lilloise. Cette répartition apparaît globalement cohérente avec celle observée pour les sorties, ce qui met en évidence une relative stabilité des territoires partenaires sollicitant les différents dispositifs.

5.9. Répartition des bénéficiaires selon le sexe

La répartition des bénéficiaires selon le sexe est présentée ci-dessous pour l'ensemble du SRJ, les Groupes de vie traditionnels, Les Glumelles, La Cour carrée ainsi que le SAFAE « Le Cabestan ».

5.9.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

Les garçons représentent environ deux tiers des bénéficiaires accompagnés au sein du SRJ en 2025. Les filles constituent quant à elles un tiers des situations recensées. Cette répartition apparaît globalement conforme à celle habituellement observée au sein des dispositifs spécialisés accueillant des jeunes présentant des besoins éducatifs et thérapeutiques particuliers.

Sexe	N	%
Garçons	126	67,0 %
Filles	62	33,0 %
Total	188	100 %

5.9.2. Groupes de vie traditionnels

Les Groupes de vie traditionnels accueillent majoritairement des garçons, ceux-ci représentant près de sept bénéficiaires sur dix. Les filles constituent un peu moins d'un tiers des situations accompagnées en 2025. Cette répartition apparaît globalement comparable à celle observée pour l'ensemble du SRJ.

Sexe	N	%
Garçons	79	69,9 %
Filles	34	30,1 %
Total	113	100 %

5.9.3. Les Glumelles

Les bénéficiaires accompagnés au sein du dispositif Les Glumelles sont majoritairement des garçons. Les filles représentent une proportion limitée des situations recensées en 2025.

Sexe	N	%
Garçons	15	88,2 %
Filles	2	11,8 %
Total	17	100 %

5.9.4. La Cour carrée

La répartition observée à La Cour carrée apparaît relativement équilibrée entre garçons et filles. Il s'agit du dispositif présentant la répartition la plus homogène parmi ceux analysés dans cette section.

Sexe	N	%
Garçons	25	54,3 %
Filles	21	45,7 %
Total	46	100 %

5.9.5. SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », les garçons représentent la très grande majorité des bénéficiaires accompagnés en 2025. Les filles demeurent quantitativement moins nombreuses.

Sexe	N	%
Garçons	39	84,8 %
Filles	7	15,2 %
Total	46	100 %

Synthèse

L'analyse de la répartition selon le sexe met en évidence une majorité de garçons dans l'ensemble des dispositifs étudiés. Cette prédominance apparaît particulièrement marquée aux Glumelles ainsi qu'au SAFAE « Le Cabestan ». À l'inverse, La Cour carrée présente une répartition plus équilibrée entre garçons et filles. Le SRJ dans son ensemble conserve une répartition proche de deux tiers de garçons pour un tiers de filles.

5.9.6. SAC « Le Passeur-L'Amarrage »⁸

Sexe	N	%
Garçons	47	63,5 %
Filles	27	36,5 %
Total	74	100 %

On observe une augmentation du ratio entre filles et garçons au sein du service d'accompagnement « Le Passeur-Amarrage » par rapport à ce qui avait cours en 2025 (26,7 % => 37,5 %). Il sera intéressant d'étudier en 2026 si cette augmentation de proportion est linéaire.

⁸ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

5.10. Nationalité⁹

Hormis au SAC « Le Passeur-L'Amarrage », au niveau duquel 8 jeunes étrangers bénéficient d'une prise en charge ambulatoire AViQ, l'ensemble des jeunes accueillis portent la nationalité du pays via lequel ils bénéficient d'une prise en charge.

5.11. Zone géographique d'intervention

5.11.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

L'analyse des zones géographiques d'intervention confirme le maintien d'un ancrage territorial très marqué dans le département du Nord. Les situations relevant directement de la catégorie « 59 - Nord » représentent 57 bénéficiaires, soit 30,3 % de l'effectif total. À cela s'ajoutent de nombreuses situations relevant des différents territoires du Valenciennois, notamment Valenciennes (18 jeunes ; 9,6 %), Valenciennes - Denain Bouchain (6 ; 3,2 %), Lille - Roubaix Ville (7 ; 3,7 %) et Lille - Tourcoing Neuville (6 ; 3,2 %).

Les bénéficiaires issus de Belgique - Hainaut représentent 27 situations (14,4 %), tandis que le Pas-de-Calais en représente 19 (10,1 %). Ces deux catégories constituent les principaux territoires extérieurs au département du Nord.

Par rapport à 2024, cette répartition confirme le maintien d'une forte implantation dans le Nord tout en illustrant la capacité de l'institution à répondre à des demandes provenant de territoires plus diversifiés. Pour aller un peu le propos, nous ne donnons ici que les zones géographiques les plus représentées.

Zone géographique	N	%
59 - Nord	57	30,3 %
Belgique - Hainaut	27	14,4 %
France - Département du Pas de Calais	19	10,1 %
Valenciennes	18	9,6 %
Lille - Roubaix Ville	7	3,7 %
Lille - Tourcoing Neuville	6	3,2 %
Valenciennes - Denain Bouchain	6	3,2 %
Lille - Tourcoing Mouvaux	5	2,7 %
France - Départements de la région parisienne	4	2,1 %

⁹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Zone géographique	N	%
Valenciennes - Condé	4	2,1 %
(...)	...	...
Total	188	100 %

5.11.2. Groupes de vie traditionnels

Les Groupes de vie traditionnels accueillent principalement des jeunes issus du département du Nord (52 situations ; 46,0 %). Le Hainaut belge et le Pas-de-Calais représentent chacun 14 bénéficiaires (12,4 %).

Les territoires valenciennois constituent ensuite le principal bassin de recrutement avec notamment Valenciennes (6 jeunes), Valenciennes - Anzin (3), Valenciennes - Denain Bouchain (3) et Valenciennes - Saint-Amand (3).

Cette répartition confirme l'ancrage historique des Groupes de vie traditionnels dans le Nord de la France et les territoires frontaliers. Comme dans la sous-section précédente, nous ne donnons ici que les zones géographiques les plus représentées.

Zone géographique	N	%
59 - Nord	52	46,0 %
Belgique - Hainaut	14	12,4 %
France - Département du Pas de Calais	14	12,4 %
Valenciennes	6	5,3 %
France - Départements de la région parisienne	4	3,5 %
Valenciennes - Anzin	3	2,7 %
Valenciennes - Denain Bouchain	3	2,7 %
Valenciennes - Saint-Amand	3	2,7 %
(...)		...
Total	113	100 %

5.11.3. Les Glumelles

Le dispositif Les Glumelles présente un profil territorial plus spécifique. Le Hainaut belge représente à lui seul 6 des 17 bénéficiaires accompagnés (35,3 %). Viennent ensuite

Valenciennes (3 jeunes ; 17,6 %), le Pas-de-Calais (2 ; 11,8 %) et Valenciennes - Denain Lourches (2 ; 11,8 %).

La part importante de la Belgique et plus spécifiquement (bien entendu) du Hainaut confirme la dimension transfrontalière du dispositif.

Zone géographique	N	%
Belgique - Hainaut	6	35,3 %
Valenciennes	3	17,6 %
France - Département du Pas de Calais	2	11,8 %
Valenciennes - Denain Lourches	2	11,8 %
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1	5,9 %
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1	5,9 %
Lille - Tourcoing Neuville	1	5,9 %
Valenciennes - Denain Bouchain	1	5,9 %
Total	17	100 %

5.11.4. La Cour carrée

La Cour carrée présente la plus grande diversité territoriale parmi les dispositifs étudiés. Les principaux territoires représentés sont Valenciennes (10 jeunes ; 21,7 %), Lille - Roubaix Ville (6 ; 13,0 %), Lille - Tourcoing Neuville (5 ; 10,9 %) et Lille - Tourcoing Mouvaux (4 ; 8,7 %). À eux seuls, ces quatre territoires regroupent plus de la moitié des bénéficiaires accueillis.

Au-delà de ces principaux bassins de recrutement, plusieurs autres territoires du département du Nord sont représentés de manière plus ponctuelle, notamment au sein du Douaisis, de l'Avesnois et de la Flandre intérieure. Cette diversité apparaît cohérente avec la vocation départementale du dispositif et avec sa fonction d'évaluation et d'orientation auprès de jeunes présentant des parcours parfois complexes.

Zone géographique	N	%
Valenciennes	10	21,7 %
Lille - Roubaix Ville	6	13,0 %
Lille - Tourcoing Neuville	5	10,9 %
Lille - Tourcoing Mouvaux	4	8,7 %

Zone géographique	N	%
Lille - Seclin	3	6,5 %
Valenciennes - Denain Bouchain	3	6,5 %
Lille - Armentières	2	4,3 %
Lille - Fives	2	4,3 %
Valenciennes - Condé	2	4,3 %
59 - Nord	1	2,2 %
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1	2,2 %
Avesnois - Maubeuge Jeumont	1	2,2 %
Douaisis - Douai Arleux	1	2,2 %
Douaisis - Sin-le-Noble	1	2,2 %
Flandres - Dunkerque	1	2,2 %
Lille - Roubaix Hem	1	2,2 %
Lille - Villeneuve D'Ascq	1	2,2 %
Non renseigné	1	2,2 %
Total	46	100 %

5.11.5. SAFAE « Le Cabestan »

L'évolution est particulièrement intéressante au niveau du SAFAE « Le Cabestan ».

En 2024, 53 jeunes étaient accompagnés. Les deux principaux territoires étaient Valenciennes - Condé (18 situations ; 34 %) et Valenciennes (16 situations ; 30 %), soit 64 % des situations à eux seuls. Les autres jeunes provenaient principalement d'Anzin et de Saint-Amand (6 situations chacun), de Denain-Lourches (4), de Denain-Bouchain (2) et d'Onnaing (1).

En 2025, sur 46 bénéficiaires, Valenciennes devient le premier territoire représenté avec 19 jeunes (41,3 %), devant Valenciennes - Condé avec 11 situations (23,9 %). Les territoires d'Anzin (6 ; 13,0 %), de Saint-Amand (5 ; 10,9 %) et de Denain-Lourches (2 ; 4,3 %) demeurent également présents.

Par rapport à 2024, on observe donc une augmentation relative du poids du territoire de Valenciennes et une diminution relative de celui de Valenciennes - Condé. Malgré cette

évolution, l'ensemble des situations demeure concentré dans le Valenciennois, ce qui confirme la stabilité de l'ancrage territorial du service.

Zone géographique	N	%
Valenciennes	19	41,3 %
Valenciennes - Condé	11	23,9 %
Valenciennes - Anzin	6	13,0 %
Valenciennes - Saint-Amand	5	10,9 %
Valenciennes - Denain Lourches	2	4,3 %
59 - Nord	1	2,2 %
Valenciennes - Denain Bouchain	1	2,2 %
Valenciennes - Onnaing	1	2,2 %
Total	46	100 %

Synthèse

Les données 2025 confirment le maintien d'un ancrage territorial fort dans le département du Nord. Le Valenciennois demeure le principal bassin d'intervention de l'institution, tandis que la métropole lilloise continue à représenter une part significative des situations accompagnées. Le Hainaut belge (27 bénéficiaires ; 14,4 %) et le Pas-de-Calais (19 ; 10,1 %) conservent également une place importante dans l'activité du SRJ. Enfin, la diversité territoriale observée au sein de La Cour carrée contraste avec le profil beaucoup plus local du SAFAE « Le Cabestan », qui reste très fortement centré sur le Valenciennois.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁰

La zone géographique couverte par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » s'étend sur quatre arrondissements (auxquels s'ajoute, cette année, une situation relevant de la Région flamande), à savoir, par ordre décroissant de pourcentage de jeunes concernés, Tournai (57 %), Mouscron (26 %), Ath (11 %) et Mons (5 %).

¹⁰ Cf. Onglet : Zone géographique du nouveau rapport d'activités SAC

En termes d'effectifs, la répartition des jeunes par arrondissement était la suivante en 2025 :

Arrondissement	Effectif
Hainaut	
Tournai	42
Mouscron	19
Ath	8
Mons	4
Accord de coopération	
Région flamande	1
74	

5.12. Types de déficience

Cette section présente les types de déficience recensés parmi les bénéficiaires accompagnés au cours de l'année 2025. Les données sont établies à partir des variables « Déficience principale » et « Déficience secondaire » renseignées dans la base de données institutionnelle.

5.12.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

L'analyse des types de déficience met en évidence une prédominance très nette des **TCC - Troubles du comportement et de la conduite**, recensés chez 168 bénéficiaires. La **déficience intellectuelle** est également fréquemment observée et concerne 49 bénéficiaires. Viennent ensuite le **handicap psychique** (16 bénéficiaires), les **TSA - Troubles du spectre autistique** (3 bénéficiaires), les situations reprises dans la catégorie **Autre** (2 bénéficiaires) ainsi que le **handicap cognitif spécifique** (2 bénéficiaires).

Ces données confirment que le SRJ accompagne principalement des jeunes présentant des troubles du comportement et de la conduite, souvent associés à d'autres difficultés nécessitant un accompagnement éducatif, thérapeutique et social soutenu.

Type de déficience	Nombre de bénéficiaires concernés
TCC - Troubles du comportement et de la conduite	168
Déficience intellectuelle	49
Handicap psychique	16
TSA - Troubles du spectre autistique	3
Autre	2
Handicap cognitif spécifique	2

5.12.2. Groupes de vie traditionnels

Au sein des groupes de vie traditionnels, les **TCC - Troubles du comportement et de la conduite** constituent également la catégorie la plus fréquemment rencontrée, avec 102 bénéficiaires concernés. La **déficiência intellectuelle** est recensée chez 32 bénéficiaires. Les autres catégories apparaissent plus ponctuellement : **handicap psychique** (7 bénéficiaires), **TSA - Troubles du spectre autistique** (3 bénéficiaires), **Autre** (2 bénéficiaires) et **handicap cognitif spécifique** (1 bénéficiaire).

Cette répartition apparaît globalement cohérente avec celle observée pour l'ensemble du SRJ.

Type de déficiencia	Nombre de bénéficiaires concernés
TCC - Troubles du comportement et de la conduite	102
Déficiência intellectuelle	32
Handicap psychique	7
TSA - Troubles du spectre autistique	3
Autre	2
Handicap cognitif spécifique	1

5.12.3. Les Glumelles

Le profil des bénéficiaires accompagnés au sein du dispositif Les Glumelles est lui aussi largement marqué par la présence de **TCC - Troubles du comportement et de la conduite**, recensés chez 14 bénéficiaires sur 17. La **déficiência intellectuelle** est observée chez 5 bénéficiaires, tandis que le **handicap psychique** concerne 2 situations et le **handicap cognitif spécifique** 1 situation.

Type de déficiencia	Nombre de bénéficiaires concernés
TCC - Troubles du comportement et de la conduite	14
Déficiência intellectuelle	5
Handicap psychique	2
Handicap cognitif spécifique	1

5.12.4. La Cour carrée

Au sein de La Cour carrée, les **TCC - Troubles du comportement et de la conduite** demeurent très largement majoritaires et concernent 41 bénéficiaires. Le **handicap psychique** est recensé chez 7 bénéficiaires, tandis que la **déficiência intellectuelle** concerne 6 situations.

Cette répartition apparaît cohérente avec la mission d'évaluation, d'observation et d'orientation du dispositif, qui accueille régulièrement des jeunes présentant des parcours complexes et des problématiques multiples.

Type de déficience	Nombre de bénéficiaires concernés
TCC - Troubles du comportement et de la conduite	41
Handicap psychique	7
Déficience intellectuelle	6

5.12.5. SAFAE « Le Cabestan »

Le SAFAE « Le Cabestan » présente un profil sensiblement différent de celui observé dans les autres dispositifs. Les **TCC - Troubles du comportement et de la conduite** demeurent la catégorie la plus représentée, avec 37 bénéficiaires concernés. Toutefois, le **handicap psychique** est recensé chez 22 bénéficiaires, soit une fréquence proportionnellement plus importante que dans les autres dispositifs. La **déficience intellectuelle** concerne 6 bénéficiaires, le **handicap cognitif spécifique** 5 bénéficiaires, la catégorie **Autre** 3 bénéficiaires et les **TSA - Troubles du spectre autistique** 2 bénéficiaires.

Cette configuration semble refléter la spécificité des situations accompagnées dans le cadre du SAFAE, où les problématiques psychiques occupent une place particulièrement importante.

Type de déficience	Nombre de bénéficiaires concernés
TCC - Troubles du comportement et de la conduite	37
Handicap psychique	22
Déficience intellectuelle	6
Handicap cognitif spécifique	5
Autre	3
TSA - Troubles du spectre autistique	2

Synthèse

L'analyse des types de déficience met en évidence la place centrale des **TCC - Troubles du comportement et de la conduite** dans l'ensemble des dispositifs étudiés. Cette caractéristique constitue un repère important pour comprendre les besoins d'accompagnement des bénéficiaires accueillis au sein de l'institution.

La **déficience intellectuelle** apparaît également de manière régulière dans l'ensemble des dispositifs résidentiels, tandis que le **handicap psychique** semble davantage représenté au sein du SAFAE « Le Cabestan ». Cette différence mérite toutefois d'être interprétée avec prudence.

En effet, les catégories reprises dans cette section sont renseignées par les assistants sociaux des différents services. Or, au sein du SAFAE « Le Cabestan », l'assistante sociale est particulièrement impliquée dans l'accompagnement quotidien des jeunes et de leur famille. Cette proximité lui permet de disposer d'une connaissance fine de leur fonctionnement global et peut favoriser l'identification de problématiques psychiques qui ne sont pas toujours mises en évidence avec la même précision dans d'autres contextes d'accompagnement.

À l'inverse, dans les services résidentiels, les assistants sociaux interviennent davantage dans le cadre du suivi administratif, social et partenarial et sont moins directement confrontés au quotidien des jeunes. Les différences observées entre dispositifs peuvent donc refléter, au moins en partie, des modalités d'observation et d'évaluation différentes plutôt que de réelles différences de population.

Par ailleurs, les professionnels de l'institution constatent depuis plusieurs années une place croissante des problématiques psychiques au sein des situations accompagnées. Cette évolution, largement observée sur le terrain, pourrait conduire à une réflexion future concernant les modalités de recueil et de catégorisation des déficiences. Une implication plus importante des coordinations thérapeutiques, composées notamment de psychologues cliniciennes, pourrait à cet égard constituer une piste intéressante afin de renforcer encore la cohérence et la finesse clinique des données recueillies.

Les résultats présentés dans cette section doivent dès lors être considérés comme des indicateurs utiles de la réalité institutionnelle, tout en gardant à l'esprit qu'ils reflètent également les modalités de recueil et d'interprétation propres à chaque dispositif.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹¹

Afin de traduire la présence des troubles chez les jeunes du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » de manière plus articulée avec le contenu du fichier Excel joint à ce rapport d'activités, nous parlerons ici exclusivement en termes d'association potentielle de troubles ou d'identification monovalente de ceux-ci, désormais.

La déficience intellectuelle non associée à d'autres troubles constitue le handicap le plus présent chez les jeunes accueillis actuellement (24,32 % des bénéficiaires).

Elle est suivie immédiatement par les troubles du spectre autistique, présents chez 15 bénéficiaires (20,27 %) de manière isolée, mais également, chez deux autres bénéficiaires, associée à une déficience physique, d'une part, et intellectuelle, d'autre part, ce qui témoigne

¹¹ Cf. Onglet : Types de déficiences du rapport d'activités SAC

d'une modification importante de la population actuelle du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et est tout à fait en phase avec les demandes de formations qui ont été formulées cette année par son personnel autour de cette problématique, dont la mise en œuvre d'une supervision centrée sur ce type de trouble.

Pour huit autres bénéficiaires (10,81 %), la déficience intellectuelle est associée à un trouble du comportement.

Sept bénéficiaires (9,46 %) présentent une problématique qui renvoie aux troubles de l'apprentissage. Il faut noter que cette thématique est en diminution importante cette année.

Six bénéficiaires (8,1 %) présentent une problématique qui relie au moins trois types de troubles.

Cinq autres bénéficiaires (6,76 %) sont exclusivement qualifiés par la présence de troubles du comportement.

La déficience physique apparaît à 9 reprises (6,76 %), associée pour trois bénéficiaires, à une déficience intellectuelle, et pour quatre autres, à divers autres troubles (cf. Fichier Excel).

En conclusion, au-delà des 15 situations relevant exclusivement du trouble du spectre autistique, on relève 26 situations pour lesquelles il existe au moins deux troubles, dont six pour lequel ce nombre passe à trois. Cela veut dire qu'une majorité des bénéficiaires du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » présentent une problématique relevant, dans une conception large, du double diagnostic.

5.13. Situation professionnelle (18 ans et plus)¹²

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'ici, décrit que pour le présent service.

Parmi les 27 bénéficiaires concernés :

- 26 sont sans emploi (ils sont encore scolarisés) ;
- 1 effectue une formation du Forem au Four et au Moulin (Mons).

¹² Cf. l'onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

5.14. Situation scolaire

Cette section présente la situation scolaire des bénéficiaires accompagnés au cours de l'année 2025. Les données portent sur la scolarité, le niveau d'enseignement, le type d'enseignement spécialisé, la forme d'enseignement secondaire spécialisé ainsi que les principaux établissements fréquentés par les jeunes accompagnés.

5.14.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

La majorité des bénéficiaires du SRJ sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Celui-ci concerne 121 jeunes, soit 64,4 % de l'effectif total. L'enseignement ordinaire concerne 16 bénéficiaires (8,5 %), tandis que deux jeunes sont identifiés comme déscolarisés et un jeune fréquente un CEFA spécialisé. Les données ne sont pas renseignées pour 48 bénéficiaires.

Situation scolaire	N	%
Spécialisé	121	64,4 %
Non renseigné	48	25,5 %
Ordinaire	16	8,5 %
Déscolarisé	2	1,1 %
CEFA spécialisé	1	0,5 %
Total	188	100 %

Parmi les bénéficiaires pour lesquels le niveau scolaire est renseigné, le secondaire représente le niveau le plus fréquent avec 95 jeunes (50,5 %), devant le primaire avec 43 jeunes (22,9 %).

Concernant l'enseignement spécialisé, le type 3 est très largement dominant (100 situations recensées). Au niveau de l'enseignement secondaire spécialisé, la forme 3 est la plus fréquemment rencontrée (54 situations), devant la forme 2 (30 situations).

Les principaux établissements scolaires fréquentés sont présentés ci-dessous :

Établissement scolaire	N	%
Non renseigné	50	26,6 %
Sainte-Gertrude de Brugelette	26	13,8 %
EPSIS Delano	25	13,3 %
EPSIS Roucourt	19	10,1 %
IESPSCF Frasnes-lez-Buissenal	19	10,1 %

Établissement scolaire	N	%
EPSIS La Porte Ouverte / Blicquy	9	4,8 %
Athénée de Saint-Charles	7	3,7 %
Les Colibris	6	3,2 %
Saint-François de Sales (Leuze)	4	2,1 %
ILM de Kain	3	1,6 %
École communale de Pipaix	3	1,6 %
Autres établissements	17	9,0 %
Total	188	100 %

5.14.2. Groupes de vie traditionnels

Les Groupes de vie traditionnels présentent un profil scolaire relativement homogène. L'enseignement spécialisé concerne 93 bénéficiaires, soit 82,3 % de l'effectif. L'enseignement ordinaire concerne 14 jeunes (12,4 %), tandis que deux situations de déscolarisation sont recensées.

Situation scolaire	N	%
Spécialisé	93	82,3 %
Ordinaire	14	12,4 %
Non renseigné	4	3,5 %
Déscolarisé	2	1,8 %
Total	113	100 %

Le secondaire représente le niveau scolaire le plus fréquent (71 bénéficiaires ; 62,8 %), devant le primaire (36 bénéficiaires ; 31,9 %).

Le type 3 demeure très largement dominant parmi les enseignements spécialisés recensés.

Les principaux établissements fréquentés sont :

Établissement scolaire	N	%
EPSIS Delano	23	20,4 %
Sainte-Gertrude de Brugelette	21	18,6 %

Établissement scolaire	N	%
EPSIS Roucourt	16	14,2 %
IESPSCF Frasnes-lez-Buissenal	15	13,3 %
Athénée de Saint-Charles	7	6,2 %
Les Colibris	6	5,3 %
Non renseigné	6	5,3 %
EPSIS La Porte Ouverte / Blicquy	5	4,4 %
Autres établissements	14	12,4 %
Total	113	100 %

5.14.3. Les Glumelles

Les Glumelles accueillent principalement des jeunes scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Celui-ci concerne 15 bénéficiaires sur 17 (88,2 %), tandis que deux jeunes fréquentent l'enseignement ordinaire.

Situation scolaire	N	%
Spécialisé	15	88,2 %
Ordinaire	2	11,8 %
Total	17	100 %

Le secondaire concerne 10 jeunes (58,8 %) et le primaire 7 jeunes (41,2 %).

Le type 3 constitue également la catégorie la plus fréquemment observée au sein de l'enseignement spécialisé.

Les établissements fréquentés apparaissent plus dispersés que dans les autres dispositifs, aucun établissement ne regroupant à lui seul une proportion importante des bénéficiaires. Sainte-Gertrude de Brugelette demeure néanmoins l'établissement le plus représenté avec quatre élèves (23,5 %).

Établissement scolaire	N	%
Sainte-Gertrude de Brugelette	4	23,5 %
IESPSCF Frasnes-lez-Buissenal	2	11,8 %
EPSIS Roucourt	2	11,8 %

Établissement scolaire	N	%
9 autres établissements	9	52,9 %
Total	17	100 %

5.14.4. La Cour carrée

Les données scolaires sont très peu renseignées pour les bénéficiaires accueillis à La Cour carrée.

Situation scolaire	N	%
Non renseigné	46	100,0 %
Total	46	100 %

Cette situation s'explique principalement par la nature même du dispositif. La Cour carrée est un dispositif d'accueil et d'évaluation de courte durée. Les jeunes y sont généralement accueillis dans le cadre d'un séjour temporaire durant lequel la question de la scolarisation n'est pas toujours centrale ou immédiatement documentée. Les données scolaires disponibles doivent dès lors être interprétées avec prudence.

5.14.5. SAFAE « Le Cabestan »

Le SAFAE « Le Cabestan » présente une très forte proportion de jeunes fréquentant l'enseignement spécialisé. Celui-ci concerne 43 bénéficiaires, soit 93,5 % de l'effectif.

Situation scolaire	N	%
Spécialisé	43	93,5 %
Non renseigné	2	4,3 %
Ordinaire	1	2,2 %
Total	46	100 %

Le niveau secondaire est le plus représenté (33 bénéficiaires ; 71,7 %), devant le primaire (11 bénéficiaires ; 23,9 %).

Le type 3 constitue ici aussi la catégorie dominante de l'enseignement spécialisé.

Les principaux établissements fréquentés sont :

Établissement scolaire	N	%
EPSIS Roucourt	24	52,2 %

Établissement scolaire	N	%
Sainte-Gertrude de Brugelette	11	23,9 %
EPSIS Delano	6	13,0 %
Non renseigné	2	4,3 %
IESPSCF Frasnes-lez-Buissenal	1	2,2 %
Athénée de Saint-Charles	1	2,2 %
ILM de Kain	1	2,2 %
Total	46	100 %

Synthèse

Les données scolaires mettent en évidence une forte représentation de l'enseignement spécialisé dans l'ensemble des dispositifs étudiés. Sur les 188 bénéficiaires accompagnés au sein du SRJ, 121 fréquentent l'enseignement spécialisé, soit près de deux tiers de l'effectif total. Cette proportion atteint 82,3 % dans les Groupes de vie traditionnels, 88,2 % aux Glumelles et 93,5 % au sein du SAFAE « Le Cabestan ».

Le type 3 apparaît très largement dominant dans l'ensemble des dispositifs, ce qui est cohérent avec la prévalence des troubles du comportement et de la conduite observée dans la section précédente.

Les établissements EPSIS Roucourt, EPSIS Delano, Sainte-Gertrude de Brugelette, l'IESPSCF de Frasnes-lez-Buissenal ainsi qu'EPSIS La Porte Ouverte/Blicquy constituent les principaux partenaires scolaires de l'institution. Ces résultats illustrent l'importance des collaborations développées avec le secteur de l'enseignement spécialisé afin de soutenir les parcours scolaires des jeunes accompagnés.

Enfin, la diversité des établissements fréquentés témoigne de la capacité de l'institution à développer des partenariats avec un réseau scolaire étendu, adapté à l'hétérogénéité des profils et des besoins des bénéficiaires accueillis.

Je pense que cette version est directement insérable dans le rapport, avec des tableaux cohérents, des totaux systématiquement vérifiables et une lecture institutionnelle qui met bien en valeur vos partenariats scolaires.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (Moins de 18 ans seulement)¹³

Sur les 74 bénéficiaires accompagnés en 2025, 47 étaient en obligation scolaire (64 % des jeunes).

¹³ Cf. Onglet : Situation scolaire du rapport d'activités SAC

Parmi ceux-ci, 36 fréquentaient l'enseignement spécialisé et 11 l'enseignement ordinaire.

Nous noterons ici que le milieu de socialisation/d'accueil des 47 jeunes en obligation scolaire (- de 18 ans) est bien l'école¹⁴.

5.15. Situation financière (18 ans et plus)¹⁵

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux bénéficiaires de 18 ans et plus.

Parmi les 27 jeunes concernés :

- 21 disposent des allocations familiales (majorées dans 2 situations) ;
- 4 disposent d'un revenu de remplacement ;
- 2 disposent d'un revenu de remplacement, combiné aux allocations familiales.

5.16. Milieu de vie effectif

Cette section présente le milieu de vie principal des bénéficiaires accompagnés au cours de l'année 2025. Elle permet d'appréhender le contexte de vie habituel des jeunes accompagnés et d'éclairer certaines spécificités des dispositifs.

5.16.1. SRJ (ensemble des dispositifs)

Au niveau du SRJ dans son ensemble, la famille constitue le milieu de vie le plus fréquemment rencontré avec 64 bénéficiaires concernés. Les familles d'accueil représentent également une part importante des situations (46 bénéficiaires), de même que les jeunes dont le milieu de vie principal est le Foyer de Roucourt (45 bénéficiaires). Les bénéficiaires vivant en MECS représentent 18 situations, tandis que les autres modalités demeurent plus marginales.

Milieu de vie principal	N
Famille	64
Famille d'accueil	46

¹⁴ Cf. Onglet : Milieu d'accueil (moins de 18 ans) du rapport d'activités SAC

¹⁵ Cf. Onglet du même nom du rapport d'activités SAC

Milieu de vie principal	N
Foyer de Roucourt	45
MECS	18
Autres	10
Non renseigné	2
Famille-MECS	2
Famille d'accueil-MECS	1

Cette répartition met en évidence la diversité des contextes de vie des bénéficiaires accompagnés par le SRJ. Si le milieu familial demeure le plus représenté, une proportion importante de jeunes évolue également dans des dispositifs de protection de l'enfance ou dans des modalités d'accueil alternatives.

5.16.2. Groupes de vie traditionnels

Les groupes de vie traditionnels présentent une répartition relativement équilibrée entre plusieurs milieux de vie. La famille constitue le milieu le plus fréquemment rencontré avec 38 bénéficiaires, suivie du Foyer de Roucourt avec 35 bénéficiaires et des familles d'accueil avec 28 bénéficiaires.

Milieu de vie principal	N
Famille	38
Foyer de Roucourt	35
Famille d'accueil	28
Autres	6
MECS	3
Non renseigné	3

Cette répartition illustre la diversité des parcours des jeunes accueillis dans les groupes de vie traditionnels. Elle témoigne également de l'articulation étroite entre l'accompagnement résidentiel et les différents environnements de vie des bénéficiaires.

5.16.3. Les Glumelles

Les bénéficiaires accompagnés au sein des Glumelles se répartissent entre plusieurs modalités de vie sans qu'une catégorie ne domine très nettement. La famille est le milieu de vie le plus fréquent avec six situations, suivie des familles d'accueil avec cinq situations.

Milieu de vie principal	N
Famille	6
Famille d'accueil	5
Autres	3
Famille-MECS	1
Famille d'accueil-MECS	1
MECS	1

Cette diversité apparaît cohérente avec la vocation du dispositif, qui accompagne des jeunes présentant des parcours souvent complexes et nécessitant des modalités d'intervention souples et individualisées.

5.16.4. La Cour carrée

La Cour carrée se distingue par une répartition sensiblement différente de celle observée dans les autres dispositifs. Les familles d'accueil et les MECS représentent chacune 14 situations, soit les catégories les plus fréquemment rencontrées. La famille est recensée comme milieu de vie principal pour 12 bénéficiaires.

Milieu de vie principal	N
Famille d'accueil	14
MECS	14
Famille	12
Foyer de Roucourt	2
Autres	2
Non renseigné	1

Milieu de vie principal	N
Famille-MECS	1

Cette configuration apparaît cohérente avec la vocation du dispositif, qui accueille régulièrement des jeunes orientés dans le cadre de situations complexes nécessitant une évaluation, une observation ou une réorientation rapide. La présence importante de jeunes issus des familles d'accueil et des MECS témoigne également des liens étroits développés avec les acteurs de la protection de l'enfance.

5.16.5. SAFAE « Le Cabestan »

Le SAFAE « Le Cabestan » accompagne principalement des jeunes vivant en famille (23 bénéficiaires) ou en famille d'accueil (15 bénéficiaires). Les jeunes vivant en MECS représentent sept situations.

Milieu de vie principal	N
Famille	23
Famille d'accueil	15
MECS	7
Non renseigné	1

Cette répartition apparaît cohérente avec la nature ambulatoire du dispositif. L'accompagnement proposé par le SAFAE s'inscrit principalement dans le milieu de vie habituel du jeune et vise à soutenir les ressources présentes dans son environnement familial ou substitutif.

Synthèse

L'analyse du milieu de vie principal met en évidence la diversité des contextes dans lesquels évoluent les bénéficiaires accompagnés par l'institution. La famille demeure le milieu de vie le plus fréquemment rencontré dans la plupart des dispositifs, mais les familles d'accueil, les MECS et les autres formes de prise en charge occupent également une place importante.

Les différences observées entre dispositifs apparaissent globalement cohérentes avec leurs missions respectives. Les groupes de vie traditionnels et le SAFAE « Le Cabestan » accompagnent davantage de jeunes vivant en famille ou en famille d'accueil, tandis que La

Cour carrée accueille proportionnellement davantage de jeunes issus de dispositifs relevant de la protection de l'enfance.

Ces résultats soulignent l'importance pour les équipes de développer des collaborations étroites avec les familles, les familles d'accueil, les services de protection de l'enfance et l'ensemble des partenaires gravitant autour du jeune afin de garantir la cohérence et la continuité des accompagnements proposés.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁶

73 des 74 jeunes suivis par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » en 2025 vivent avec un membre de leur famille. Un jeune vit en logement communautaire « service AVIQ branche Handicap », qui s'incarne dans un kot solidaire (ASBL privée).

5.17. Fratrie¹⁷

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux jeunes de moins de 18 ans.

Parmi les 47 jeunes de moins de 18 ans qu'accueille le service, 34 (72 %) sont inscrits dans une fratrie et 13 sont enfant unique (28 %).

5.18. Informations administratives

SRJ et SAFAE « Le Cabestan »

Etat des demandes introduites en 2024

Au moins 353 demandes d'admission ont été introduites en 2025 au niveau de l'Institut Le Foyer de Roucourt en vue d'un suivi en SRJ ou au SAFAE « Le Cabestan ».

Ouverture et clôture de dossiers

SRJ (tous dispositifs confondus)

Sur les 188 dossiers ouverts dans l'année :

¹⁶ Cf. Onglet : Milieu de vie (effectif) du rapport d'activités SAC

¹⁷ Cf. Onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

- 98 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 32 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 32 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période
- 26 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SRJ (dispositif « Les Glumelles »)

Sur les 17 dossiers ouverts dans l'année :

- 8 d'entre eux ont été ouverts avant 2025 et étaient toujours actifs au 31/12/2025 ;
- 2 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs au 31/12/2025 ;
- 4 ont été ouverts avant 2025 et se sont clôturés avant le 31/12/2025 ;
- 3 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant le 31/12/2025.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Sur les 46 dossiers ouverts dans l'année :

- 10 ont été ouverts en 2024 et se sont clôturés en 2025 ;
- 29 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant le 31/12/2025 ;
- 12 ont été ouverts en 2025 et étaient toujours actifs au 31/12/2025.

SAFAE « Le Cabestan »

Sur les 46 dossiers ouverts dans l'année :

- 23 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 7 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 14 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période
- 2 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁸

Dès qu'une demande est introduite au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », une première rencontre est mise en place afin d'étudier en quelle mesure le service est à même

¹⁸ Cf. Onglet : Informations administratives du rapport d'activités SAC

de rencontrer les besoins du jeune. Sur base de cette analyse, la situation est soit réorientée, soit versée sur la liste d'attente, soit initiée sur le plan administratif pour une prise en charge prochaine.

Un dossier a été réorienté sur décision du demandeur.

Sur les 74 dossiers ouverts durant l'année 2025 :

- 22 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 31 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 15 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de l'année ;
- 6 ont été ouverts dans l'année et clôturé avant la fin de celle-ci.

5.19. Types de prestations (par mission)

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Les prestations du service en 2025 ont été réalisées sur **7.354,50 heures** et ont concerné les 74 bénéficiaires accompagnés dans le cadre des deux missions agréées du service :

- **JAS (Le Passeur)** : 6.296,74 heures pour 57 bénéficiaires ;
- **TEVA (L'Amarrage)** : 1.057,76 heures pour 17 bénéficiaires.

La répartition des heures prestées sur l'ensemble du service est la suivante :

- **85,6 % pour le Passeur (JAS) ;**
- **14,4 % pour l'Amarrage (TEVA).**

Par rapport à 2024, on observe une légère diminution du volume global d'heures prestées (7.584,17 heures en 2024 contre 7.354,50 heures en 2025), accompagnée d'une augmentation du poids relatif de la mission JAS au sein de l'activité globale du service.

Répartition par axes d'intervention

Comme illustré dans les tableaux de prestations, tout comme les années précédentes, l'axe individuel demeure largement majoritaire, quelle que soit la mission concernée.

JAS (Le Passeur)

- individuel : 62,2 % des heures prestées ;
- collectif : 15,4 % ;

- hors axe : 17,8 % ;
- communautaire : 4,6 %.

TEVA (L'Amarrage)

- individuel : 60,3 % des heures prestées ;
- hors axe : 18,7 % ;
- collectif : 16,2 % ;
- communautaire : 4,9 %.

Les deux missions présentent ainsi une structure d'activité particulièrement proche. Dans les deux cas, l'accompagnement direct des bénéficiaires constitue le cœur du travail réalisé par les professionnels. Les interventions collectives, communautaires et les activités de soutien à l'organisation du service viennent compléter cet accompagnement individualisé dans une logique de continuité et de cohérence des parcours.

- **Répartition par types d'interventions**

Pour l'axe individuel

Pour cet axe, les interventions sont initiées par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et réalisées avec le jeune, sa famille et/ou les partenaires du réseau.

Nous aborderons successivement :

- les interventions réalisées dans le cadre de la mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS), portées par Le Passeur ;
- les interventions réalisées dans le cadre de la mission spécialisée en Transition École-Vie Active (TEVA), portées par L'Amarrage.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

Comme lors des années précédentes, le **soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle** constitue très largement la première catégorie d'intervention du service. Cette catégorie représente **2.541,58 heures**, soit **64,9 % des prestations individuelles**, et concerne **57 bénéficiaires**.

L'essentiel de ce temps est consacré au soutien relationnel : accompagnement des relations familiales, sociales ou scolaires, médiation dans les conflits, développement des compétences relationnelles, compréhension des codes sociaux et soutien à l'intégration dans différents environnements de vie.

Le **suivi des accompagnements** représente la deuxième catégorie d'intervention avec **364,58 heures (9,3 %)** pour **57 bénéficiaires**. Ces prestations regroupent les réunions d'équipe, les

concertations pluridisciplinaires, les réunions de réseau ainsi que les différents temps de coordination indispensables à la cohérence des accompagnements.

Le **soutien à la parentalité et/ou familial** représente **232,08 heures (5,9 %)** pour **36 bénéficiaires**. Ces interventions visent tant le soutien des parents dans leur rôle éducatif que l'accompagnement des dynamiques familiales lorsqu'elles influencent le parcours du jeune.

La **rédaction et la mise à jour des projets d'accompagnement individualisés** mobilisent **179,58 heures (4,6 %)** pour **57 bénéficiaires**. Ces temps permettent de formaliser les objectifs du suivi, d'en évaluer l'évolution et d'assurer la participation du jeune et de sa famille au processus d'accompagnement.

Le **soutien médical et paramédical** représente **154,67 heures (3,9 %)** pour **32 bénéficiaires**. Il comprend notamment les prises de contact avec les professionnels de santé, les accompagnements à certaines consultations ainsi que le soutien à la compréhension des démarches thérapeutiques.

Les activités de **recherche et développement** totalisent **122,50 heures (3,1 %)** pour **48 bénéficiaires**. Elles regroupent principalement les entretiens d'entrée, les observations, les évaluations intermédiaires et les bilans permettant d'affiner les modalités d'accompagnement.

Les autres catégories d'intervention représentent individuellement moins de 2 % des prestations individuelles. Elles concernent par ordre de nombre d'heures allouées :

- le soutien à la scolarité pour 17 jeunes (il comprend des **contacts avec les établissements scolaires** pour prévenir les ruptures de scolarité, des **réflexions sur des orientations scolaires plus adaptées** et des **accompagnements ponctuels en classe**, lorsque cela s'avère nécessaire dans le cadre du projet éducatif) ;
- la réorientation en fin d'accompagnement pour 13 jeunes (elles recouvrent les **préparations de fin de suivi**, les **contacts avec des services relais**, y compris en internat, en centre de jour ou en formation, et les **réunions de transition avec les partenaires**, parfois en présence du jeune et de sa famille) ;
- l'exercice des droits et obligations pour 17 jeunes (elles comprennent des **démarches administratives** (allocations, mutuelles, documents d'identité, etc.), des aides à la **compréhension des droits**, ainsi que des **occasions de participation citoyenne** (comme les conseils de jeunes ou les élections locales) ;
- les loisirs et la participation sociale pour 26 jeunes (elles visent à **favoriser l'accès aux pratiques culturelles**, à **rompre l'isolement**, et à encourager **l'expression et la participation sociale**) ;

- la recherche d'un logement pour 7 jeunes (elles s'inscrivent dans l'**identification de solutions possibles**, l'**aide aux démarches administratives** liées à l'accès au logement et le **soutien à l'entrée ou au maintien dans un hébergement temporaire ou stable**) ;
- l'emploi et la formation pour 9 jeunes (elles recouvrent des **accompagnements à la recherche d'un emploi ou d'une formation** adaptée, la **mise en lien avec des dispositifs d'insertion** et des **préparations à des stages exploratoires**) ;
- l'autonomie résidentielle pour 16 jeunes (il s'agit d'interventions éducatives concernant la **gestion du quotidien** (hygiène, repas, lessive), la **prise de responsabilités domestiques** ou la **préparation à la vie en logement autonome**) ;
- la mobilité pour 13 jeunes (**apprentissage de trajets en autonomie** (école, service, domicile), utilisation de **transports publics ou spécialisés** et **développement de stratégies personnelles de déplacement sécurisé** ;
- les technologies et aides techniques pour 4 jeunes ;
- le volontariat pour 2 jeunes.

Ces interventions sont essentielles dans un certain nombre de situations spécifiques et participent pleinement à l'individualisation des accompagnements proposés.

Mission spécialisée en Transition École-Vie Active (TEVA)

Comme pour la mission JAS, le **soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle** constitue la première catégorie d'intervention.

Il représente **377,08 heures**, soit **59,1 % des prestations individuelles**, pour **17 bénéficiaires**. Cette catégorie regroupe notamment le travail autour des relations familiales, amicales ou amoureuses, l'accompagnement des questionnements liés à l'identité, à l'affirmation de soi, à la gestion des émotions ainsi qu'à la préparation progressive à la vie adulte.

Le **soutien à la parentalité et/ou familial** représente **49,58 heures (7,8 %)** pour **7 bénéficiaires**, tandis que le **suivi des accompagnements** mobilise **36,00 heures (5,6 %)** pour l'ensemble des bénéficiaires accompagnés.

La **rédaction des projets d'accompagnement** représente **30,33 heures (4,8 %)** pour **11 bénéficiaires**.

Le **soutien médical et paramédical** mobilise **27,17 heures (4,3 %)** pour **7 bénéficiaires**, tandis que le **soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile** représente **25,00 heures (3,9 %)**.

La **réorientation en fin d'accompagnement** représente **22,00 heures (3,4 %)** et constitue une composante importante de la mission TEVA, dont l'objectif est précisément de préparer la transition vers les dispositifs ou environnements les plus adaptés à la vie adulte.

L'**exercice des droits et obligations** concerne **21,33 heures (2,0 %)** et la **prise de rendez-vous auprès de services sociaux**, le **suivi de démarches administratives** (CPAS, carte d'identité, scolarité...) et l'accompagnement à la **compréhension de ses obligations légales ou scolaires**.

Les autres catégories d'intervention concernent principalement :

- l'emploi et la formation ;
- la mobilité ;
- la recherche de logement ;
- les loisirs ;
- la scolarité ;
- les technologies et aides techniques.

Ces prestations, bien que quantitativement plus limitées en nombre d'heures prestées et de bénéficiaires concernés (entre 1 et 4 à chaque fois), contribuent directement à la préparation du projet de vie et à l'autonomisation progressive des jeunes accompagnés.

- **Pour l'axe collectif**

Les activités collectives constituent un levier important de développement des compétences sociales, relationnelles et d'autonomie.

Mission JAS

Comme pour les interventions individuelles, le **soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle** demeure la principale catégorie d'intervention collective avec **447,60 heures**, soit **46,1 % des prestations collectives**, pour **40 bénéficiaires**.

Viennent ensuite :

- le soutien aux activités de loisirs, culturelles et sociales : **314,57 heures (32,4 %)** pour **35 bénéficiaires** ;
- la recherche et développement : **71,26 heures (7,3 %)** pour **35 bénéficiaires** ;
- le soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile : **100,37 heures (10,3 %)** pour **16 bénéficiaires**.

Les autres catégories demeurent plus ponctuelles mais permettent de répondre à des besoins spécifiques rencontrés par certains jeunes.

Mission TEVA

La même tendance est observée au sein de la mission TEVA.

Le soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle représente **78,99 heures**, soit **46,1 % des prestations collectives**, pour **10 bénéficiaires**.

Il est suivi par :

- les activités de loisirs, culturelles et sociales : **55,51 heures (32,4 %)** pour **5 bénéficiaires** ;
- les apprentissages liés à l'autonomie à domicile : **17,71 heures (10,3 %)** pour **7 bénéficiaires** ;
- la recherche et développement : **12,58 heures (7,3 %)** pour **11 bénéficiaires**.
-

Ces activités collectives constituent un support privilégié pour travailler les compétences sociales, l'autonomie, la participation et l'inclusion dans un cadre sécurisant.

- **Pour l'axe communautaire**

Les actions communautaires concernent les interventions de sensibilisation, d'information, de travail en réseau et de participation à des groupes de réflexion ou de concertation.

Mission JAS

Les actions de prévention, sensibilisation et information représentent **263,57 heures**, soit **90,5 % des prestations communautaires**.

La participation à des groupes de travail externes représente **27,70 heures**, soit **9,5 %**.

Par rapport à 2024, le volume d'heures consacrées à cet axe est en augmentation, ce qui témoigne d'un investissement renforcé du service dans les démarches de partenariat, de sensibilisation et de développement du réseau.

Mission TEVA

Les actions de prévention, sensibilisation et information représentent **46,51 heures**, soit **90,5 % des prestations communautaires**.

La participation à des groupes de travail externes représente **4,89 heures**, soit **9,5 %**.

Ces interventions contribuent au développement d'environnements plus inclusifs et à la création de conditions favorables à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés.

- **Hors axe**

Les prestations « hors axe » regroupent les activités nécessaires au fonctionnement du service mais qui ne sont pas directement imputables à un accompagnement individuel, collectif ou communautaire.

Sont reprises ici (en nombre d'heures allouées), pour les deux types de mission, les prestations « hors axe ».

AUTRES	Amarrage (TEVA)	Passeur (JAS)
Tâches diverses	41,26	233,82
Réunions organisationnelles	111,74	633,18
Formation du personnel	41,65	236,02
Entretien d'admission	2,92	16,00
TOTAL	197,57	1119,02

Elles concernent :

- Agenda/Prévisions horaire (les prévisions horaires, la gestion de l'agenda, la réservation de véhicules,...) ;
- Encodage des prestations (le temps d'encodage du relevé des prestations) ;
- Données rapport activités (le temps consacré à remplir le tableau des données sur les bénéficiaires liées au rapport d'activités) ;
- Administration entrées/sorties (les temps liées à l'administration et à l'envoi des FID, des demandes de prolongation,...) ;
- Réunions organisationnelles (les temps de réunion technique, les réunions générales, les groupes de travail internes au Foyer, les cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, les RV direction avec chef de service,...) ;
- Formation du personnel (les formations collectives ou individuelles suivies par le personnel) ;
- Entretien d'admission (le premier contact avec les bénéficiaires).

Ces activités constituent un investissement indispensable dans la qualité des accompagnements, la formation continue des professionnels et le développement des compétences de l'équipe.

Conclusion

L'année 2025 confirme les tendances observées lors des exercices précédents. L'activité du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » demeure largement centrée sur l'accompagnement individuel, avec une place prépondérante accordée au soutien relationnel, affectif et social.

Les activités collectives continuent à jouer un rôle important dans le développement des compétences sociales et de l'autonomie, tandis que les actions communautaires contribuent au renforcement des partenariats et à la sensibilisation de l'environnement des bénéficiaires. L'évolution observée du volume d'activités communautaires au sein du Passeur témoigne également d'une volonté accrue de soutenir les dynamiques de réseau et de favoriser l'inclusion des jeunes accompagnés dans leur environnement de vie.

Enfin, le temps consacré aux activités de coordination, de formation et d'organisation souligne l'importance accordée par le service à la qualité des accompagnements proposés, à l'actualisation des pratiques professionnelles et à la cohérence des interventions menées auprès des bénéficiaires et de leur entourage.

Les dossiers accompagnés durant l'année l'ont été sous le couvert d'une autorisation de prise en charge de l'AViQ. Remarquons qu'un dossier a été ouvert, mais a fait l'objet d'un refus de prise en charge de l'AViQ. Au 31/12/2025, qu'un dossier s'est arrêté sur décision des parents du demandeur 8 jeunes étaient sur liste d'attente au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (tous les 8 pour la mission JAS).

5.20. Cumuls

SRJ-SAF AE « Le Cabestan »

Quatre jeunes relevant du département du Nord (ASE 59) ont fait l'objet, durant au moins une partie de l'année 2025, d'un **cumul interne** entre le SAF AE « Le Cabestan » (en semaine) et le dispositif « Les Glumelles » du SRJ (accueil séquentiel un week-end sur trois et durant la moitié des vacances scolaires).

SRJ-SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁹

Un jeune a fait l'objet d'un cumul interne entre le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et notre service d'accueil séquentiel « Les Glumelles » (relevant de notre agrément SRJ).

¹⁹ Cf. Onglet : Cumuls du rapport d'activités SAC

5.21. Collaboration - réseau

SRJ & SAFAE « Le Cabestan »

De nombreuses collaborations avec le réseau externe ont cours au niveau du SRJ et du SAFAE « Le Cabestan », dont notamment, comme en 2024, de manière majorée par rapport à ce qui avait cours par le passé (de par les caractéristiques de plus en plus multifactorielles/complexes des jeunes accueillis), avec le secteur de la psychiatrie (sous forme de time-out, entre autres).

Il est difficile de faire un état des lieux exhaustif de l'ensemble des partenaires de l'institution, car on peut considérer qu'un réseau spécifique se construit au départ de chaque jeune accueilli. Pour autant, on peut identifier un certain nombre de partenaires privilégiés de l'institution, tant au niveau du monde scolaire (écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, primaire et secondaire, reprises dans le présent rapport d'activités), que de la psychiatrie (collaboration, par exemple, avec le service « Les Kiwis » du CRP les Marronniers à Tournai) et de la santé mentale (comme c'est le cas avec le Vert à soi à Tournai, qui accueille un certain nombre de bénéficiaires en consultation externe).

Différents acteurs locaux s'inscrivent également dans des collaborations avec l'institution, permettant, notamment, aux jeunes fréquentant le dispositif « La Transition » (destiné aux 16 ans et plus qui ne pourront souvent pas compter sur leur environnement proche à l'âge adulte) de s'essayer à la vie adulte, notamment sur le plan professionnel, ou encore à l'accueil de jour « La Rose des vents » d'articuler ses pratiques avec son environnement, dans une logique citoyenne et écoresponsable. Un état des lieux précis et mis à jour de tous ces acteurs transversaux sera fait lors de la prochaine révision du projet de service de notre institution au niveau de la cartographie des parties prenantes.

Il est également à noter, sur le plan interne, la pérennisation du partenariat systémique/systématique interne entre l'accueil séquentiel « Les Glumelles » (dispositif spécifique du SRJ) et l'accueil de jour « La Rose des vents » (les jeunes accueillis en week-end dans la première structure continuent d'y participer à des ateliers le vendredi après-midi et le lundi matin).

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁰

Dans le tableau ci-dessous, sont repris le nombre de bénéficiaires (et le pourcentage y associé) pour lesquels certains types de partenariats ont été développés en 2025.

²⁰ Cf. Onglet : Collaboration-réseau du rapport d'activités SAC

Type d'organisme (par catégorie)	Nombre de bénéficiaires concernés	%
Enseignement	63	85
AVIQ Branche Handicap - Administration	42	57
Santé mentale	37	50
AVIQ Branche Handicap - Services agréés	30	41
PMS	30	41
Médical	24	32
Clubs sportifs ou de loisirs	19	26
Paramédical	19	26
Aide à la jeunesse	12	16
Administrations Communales	11	15
Associations à buts caritatifs /humanitaires	10	14
Hommes de loi	10	14
Services de transport	9	12
Associations de Personnes Handicapées	7	9
Opérateurs emploi & formation	7	9
Services de logement	7	9
Services financiers	6	8
Partenaires culturels	5	7
Employeur	3	4
Mutuelles	3	4
Services Publics Fédéraux	3	4
Services Sociaux	3	4
Aide & soins à domicile	2	3
Syndicats & Caisses d'allocations de chômage	1	1

Le secteur de l'enseignement reste, de loin, comme en 2024, le partenaire le plus souvent rencontrés (il concerne 85 % des bénéficiaires accueillis au sein du SAC « Le Passeur-L'Amarrage »).

6. Expériences particulières

En dehors de ce qui relève de la politique de formation, développée dans la section 4 du présent rapport, et de l'état d'avancement du Contrat d'objectifs 2022-2027, qui sera abordé plus loin, il nous semble opportun de mettre en évidence plusieurs réalisations qui ont marqué l'année 2025 et qui contribuent à l'évolution de notre organisation.

Dans un contexte marqué par une complexification croissante des situations accueillies, par l'évolution des attentes des autorités subsidiantes et par la nécessité de développer des réponses toujours plus adaptées aux besoins des jeunes et de leurs familles, notre institution

a poursuivi ses efforts afin de renforcer à la fois la qualité des accompagnements, l'ouverture sur l'environnement et la préparation de l'avenir.

L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une logique de consolidation des dispositifs existants, de développement de nouvelles initiatives et de renforcement des partenariats. Au-delà des accompagnements quotidiens réalisés dans l'ensemble des services, plusieurs projets ont contribué à soutenir la participation sociale des jeunes, à favoriser leur inclusion dans la société et à préparer leur parcours futur.

2025 : une année de consolidation, d'ouverture et de préparation de l'avenir

1. Citoyenneté, inclusion et participation sociale

L'année 2025 a confirmé l'importance accordée à la participation citoyenne des jeunes accompagnés.

Au travers des nombreuses collaborations développées avec les acteurs locaux, les jeunes ont pu être impliqués dans différents projets associatifs, culturels, sportifs ou solidaires. Ces initiatives poursuivent un objectif commun : permettre aux jeunes de se percevoir et d'être perçus autrement qu'au travers de leurs difficultés.

Les collaborations avec la Bibliothèque de Péruwelz, les visites régulières de musées, les activités organisées dans le cadre du Family Day, les participations à diverses manifestations locales ainsi que les partenariats développés avec plusieurs associations du territoire ont contribué à renforcer l'ancrage sociétal de l'institution.

Ces expériences favorisent l'exercice de la citoyenneté, la découverte de nouveaux environnements et le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté.

2. Responsabilisation et ouverture sur l'environnement

Les projets développés autour de l'environnement, du cadre de vie et de la participation à la vie locale se sont poursuivis durant l'année.

Les collaborations avec différents partenaires du territoire, notamment dans le domaine de l'agriculture sociale, des activités extérieures et de la sensibilisation à l'environnement, permettent aux jeunes d'expérimenter concrètement la notion de responsabilité.

Au-delà des apprentissages techniques, ces activités contribuent au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et du sentiment d'utilité sociale.

3. Développement personnel, créativité et bien-être

Plusieurs initiatives ont également visé à soutenir l'expression personnelle, la créativité et le bien-être des jeunes accueillis.

L'ouverture d'une nouvelle salle de psychomotricité ainsi que le développement de l'espace Snoezelen constituent deux avancées importantes en matière de qualité de vie et d'accompagnement thérapeutique.

Ces espaces permettent de proposer des modalités d'intervention complémentaires particulièrement adaptées à certains jeunes présentant des difficultés importantes de régulation émotionnelle, sensorielle ou relationnelle.

Les projets créatifs, culturels et artistiques poursuivent par ailleurs leur développement dans l'ensemble des services.

4. Sport, santé et cohésion

Les activités sportives demeurent un support privilégié de socialisation, de dépassement de soi et de développement des compétences relationnelles.

L'organisation d'événements tels que le Run & Bike, ainsi que la participation régulière à diverses activités sportives, contribuent à promouvoir une vision positive de la santé et du bien-être.

Ces activités favorisent également la cohésion entre les jeunes, renforcent le sentiment d'appartenance au groupe et offrent des occasions de valorisation souvent particulièrement importantes pour les bénéficiaires accompagnés.

5. Préparation de l'avenir et développement des parcours

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs réflexions et réalisations visant à renforcer la continuité des parcours.

Le développement du projet Tremplin, l'adaptation progressive du dispositif Transition, la rénovation de certains studios ainsi que les réflexions menées autour des modalités d'accès au logement et à l'autonomie témoignent de cette volonté de mieux préparer l'après-institution.

Ces initiatives s'inscrivent dans une logique d'autodétermination et de soutien progressif vers l'âge adulte.

Conclusion

Au-delà des chiffres présentés dans les différentes sections du rapport, l'année 2025 apparaît comme une année de consolidation et de maturation.

Les projets développés tout au long de l'année témoignent d'une volonté constante de conjuguer qualité de l'accompagnement, innovation, participation citoyenne et ouverture sur l'environnement.

Ils illustrent également l'ambition de notre institution de proposer des réponses toujours plus adaptées aux besoins des jeunes accueillis, tout en préparant activement les défis des années à venir.

7. Recherches

Des pratiques éclairées par les connaissances scientifiques

L'évolution des profils accueillis, la complexification des situations rencontrées et la nécessité de proposer des accompagnements toujours plus adaptés amènent progressivement notre institution à renforcer les liens entre les pratiques de terrain et les connaissances issues de la recherche.

Dans cette perspective, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité du travail engagé ces dernières années afin de développer une culture professionnelle davantage fondée sur l'analyse, la réflexion clinique et l'utilisation raisonnée des connaissances scientifiques disponibles.

Cette démarche ne vise pas à transformer les professionnels en chercheurs, mais à leur permettre de disposer de repères supplémentaires afin de mieux comprendre les situations rencontrées et d'enrichir leurs pratiques au bénéfice des jeunes accompagnés.

Le groupe COMSMEA

Les travaux du groupe COMSMEA se sont poursuivis au cours de l'année 2025.

Initialement constitué afin de réfléchir aux besoins des jeunes présentant des troubles du comportement associés à des problématiques psychiques complexes, ce groupe a progressivement élargi son champ d'investigation vers les questions liées aux traumatismes développementaux, aux parcours de rupture et aux situations de vulnérabilité psychosociale.

Les membres du groupe ont poursuivi leurs travaux de veille scientifique, de recension documentaire et d'analyse critique de la littérature spécialisée.

Cette démarche a notamment permis d'identifier plusieurs repères utiles concernant :

- les impacts des expériences traumatiques précoces sur le développement ;

- les mécanismes d'attachement et leurs conséquences dans les parcours institutionnels ;
- les stratégies de régulation émotionnelle développées par certains jeunes ;
- les conditions favorisant le sentiment de sécurité psychologique ;
- les facteurs soutenant l'engagement dans les accompagnements éducatifs et thérapeutiques.

Au-delà de l'acquisition de connaissances, ces travaux ont nourri plusieurs réflexions institutionnelles portant sur l'adaptation des pratiques d'accompagnement et sur l'organisation des environnements de vie proposés aux jeunes accueillis.

Une attention croissante portée aux approches sensibles aux traumatismes

Les recherches menées au sein du groupe COMSMEA rejoignent plusieurs constats réalisés par les équipes de terrain.

De nombreux jeunes accompagnés présentent en effet des parcours marqués par des ruptures répétées, des expériences d'insécurité, des événements potentiellement traumatiques ou encore des difficultés importantes dans la régulation des émotions et des comportements.

Ces observations ont conduit l'institution à s'intéresser davantage aux approches dites *Trauma-Informed Care* (TIC), qui proposent une lecture des comportements centrée non seulement sur les difficultés observées, mais également sur les expériences vécues par la personne et leur impact sur son développement.

Cette perspective contribue à renforcer la compréhension des comportements parfois déroutants ou difficiles à appréhender et favorise la mise en œuvre de réponses davantage centrées sur la sécurité, la prévisibilité, la relation et la restauration du pouvoir d'agir.

Projet INTERREG STEPS

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite des réflexions préparatoires liées au projet INTERREG STEPS.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération transfrontalière visant à développer des réponses innovantes pour les personnes présentant des besoins complexes d'accompagnement.

Au-delà des opportunités de financement qu'il représente, ce projet constitue surtout un levier important de partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre partenaires issus de différents territoires.

Les travaux réalisés dans ce cadre contribuent à enrichir les réflexions institutionnelles concernant les parcours de vie, l'inclusion sociale, les modalités de soutien à l'autonomie et la coordination des réseaux d'intervention.

Recherche, formation et amélioration continue

Les démarches de recherche menées au sein de l'institution entretiennent des liens étroits avec les actions de formation développées parallèlement.

Les connaissances issues de la littérature scientifique alimentent progressivement les contenus de formation proposés aux professionnels, tandis que les questionnements rencontrés sur le terrain viennent à leur tour nourrir les thèmes de recherche explorés.

Cette articulation entre recherche, formation et pratique contribue au développement d'une véritable dynamique d'amélioration continue.

Elle favorise également l'émergence d'une culture institutionnelle dans laquelle les pratiques professionnelles peuvent être questionnées, discutées et enrichies à partir d'éléments objectivés plutôt que sur la seule base des habitudes ou des représentations individuelles.

Perspectives

Les travaux engagés au cours de l'année 2025 devraient se poursuivre au cours des prochaines années.

L'objectif n'est pas de produire de la recherche pour elle-même, mais de développer progressivement des pratiques davantage éclairées par les connaissances disponibles et adaptées aux réalités rencontrées par les professionnels.

Dans un contexte où les profils accueillis deviennent toujours plus complexes, cette démarche apparaît comme un levier essentiel pour soutenir la qualité des accompagnements, renforcer les compétences des équipes et préparer l'institution aux défis futurs.

Ainsi, la recherche constitue moins une activité distincte qu'un outil au service de la compréhension, de l'innovation et de l'amélioration continue des pratiques développées au bénéfice des jeunes et de leurs familles.

8. Etat de réalisation des objectifs fixés pour l'année écoulée

L'année 2025 constitue la quatrième année de mise en œuvre du Contrat d'objectifs 2022-2027. A ce stade, on peut déjà globalement considérer que les objectifs de celui-ci ont été atteints tels qu'ils avaient été décrits dans le rapport d'activités 2024, comme cela sera montré aux membres du personnel entre janvier et février 2026.

Les actions engagées depuis 2022 ont progressivement permis d'ancrer plusieurs dynamiques institutionnelles qui se traduisent aujourd'hui par des réalisations concrètes dans les différents services. L'année 2025 s'inscrit davantage dans une logique de consolidation, d'ajustement et de développement des projets initiés précédemment que dans une phase de lancement de nouvelles orientations.

Les éléments présentés ci-dessous ont pour but de relier, parfois avec des focus différents, les principaux constats que l'on peut faire, de manière transversale, de nos actions lorsqu'on réinterroge un peu les objectifs initiaux. Plusieurs axes « méta » semblent, en effet, progressivement se redessiner. Pour autant, ceci n'est qu'une première tentative d'esquisse. L'évaluation interne, qui sera réalisée entre 2026 et 2027, permettra de l'inscrire dans une logique vraiment participative à tous niveaux.

Axe 1 : favorisation d'une culture institutionnelle centrée sur les besoins des bénéficiaires

Les différentes actions engagées au cours des dernières années ont contribué à renforcer la cohérence des accompagnements proposés aux bénéficiaires.

Les réflexions menées autour des projets individualisés, de l'autodétermination, de la participation des jeunes et du développement du pouvoir d'agir se poursuivent dans l'ensemble des services.

Les dispositifs d'accompagnement continuent à évoluer afin de mieux tenir compte des besoins spécifiques des bénéficiaires, de la diversité de leurs parcours et de l'évolution de leurs attentes.

Axe 2 : renforcement de la participation des bénéficiaires et de leurs proches

Les démarches visant à favoriser la participation des jeunes et de leurs familles se poursuivent dans l'ensemble des services.

Le développement du conseil des usagers à la quasi-totalité des dispositifs, les projets d'accompagnement, les concertations, les rencontres avec les familles et les différentes formes de participation développées dans les groupes de vie contribuent à renforcer la place des bénéficiaires dans les décisions qui les concernent.

Axe 3 : développement des compétences des professionnels

Le développement des compétences demeure un axe majeur du Contrat d'objectifs (cf. objectif 3).

En 2025, l'institution a comptabilisé **2.400,23 heures de formation** au bénéfice de **119 membres du personnel**, soit **66,5 % de l'effectif**.

Axe 4 : soutien des professionnels et développement de la qualité de vie au travail

L'année 2025 a été marquée par plusieurs initiatives visant à soutenir les équipes.

Les supervisions d'équipes se sont poursuivies dans différents services et de nouvelles modalités d'accompagnement des professionnels ont été développées.

Une analyse des risques psychosociaux a également été menée afin d'identifier les facteurs de vulnérabilité et les pistes d'amélioration possibles.

Les différents espaces de concertation (cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, notamment) et de soutien aux équipes (réunions interdisciplinaires, au premier chef) contribuent à renforcer la cohérence des interventions réalisées auprès des jeunes et jeunes adultes que nous accueillons.

Par ailleurs, les indicateurs institutionnels montrent une diminution importante de la proportion d'incidents nécessitant une analyse en CPPT, celle-ci passant d'environ 20 % en 2024 à 9 % en 2025.

Les perspectives de formation pour 2026 portent notamment sur :

- l'accompagnement des profils régressifs ;
- les approches sensibles aux traumatismes (Trauma-Informed Care) ;
- la compréhension des problématiques complexes ;
- l'EVRAS et ses multiples désinences ;
- les pratiques créatives ;
- l'utilisation des outils numériques ;
- la poursuite de la formation CAMP et de ses recyclages ;
- diverses formations spécifiques en lien avec la réalité de chaque dispositif.

Cette dynamique de formation contribue au développement d'une culture institutionnelle fondée sur l'amélioration continue des pratiques.

Axe 5 : renforcement des collaborations et des partenariats

Les collaborations avec les partenaires de notre organisation ont continué à se développer.

L'année 2025 a notamment été marquée par le renforcement des liens avec plusieurs acteurs des secteurs éducatif, social, culturel et associatif.

Les partenariats développés avec la Bibliothèque de Péruwelz, différents musées, plusieurs établissements scolaires, des services spécialisés ainsi que des acteurs associatifs locaux ont permis de multiplier les opportunités offertes aux bénéficiaires.

Ces collaborations participent à l'ouverture de l'institution sur son environnement et favorisent l'inclusion sociale des jeunes accompagnés. Elles vont continuer à se développer par la suite.

Axe 6 : développement de l'innovation et de la réflexion institutionnelle

Les travaux du groupe COMSMEA se sont poursuivis tout au long de l'année.

Les réflexions menées autour des traumatismes développementaux, des parcours complexes et des approches sensibles aux traumatismes ont contribué à enrichir les pratiques professionnelles.

L'institution a également poursuivi sa participation aux réflexions liées au projet INTERREG STEPS et à plusieurs groupes de travail externes.

Ces démarches témoignent d'une volonté de maintenir un dialogue constant entre les connaissances scientifiques disponibles et les réalités du terrain et d'inscrire aussi les jalons qui devraient permettre d'inscrire progressivement notre organisation dans une logique de pôle d'expertise (cf. un des axes stratégiques de 2018-2019 autour de notre vision institutionnelle à 5-10 ans). Nous y arrivons progressivement.

Axe 7 : préparation à l'après-institution et favorisation de l'autonomie/l'autodétermination

Plusieurs projets se sont inscrits dans cet axe émergent de 2025.

Le développement du projet Tremplin, l'évolution du dispositif Transition ainsi que les réflexions relatives à l'accès au logement et à la préparation de la vie adulte illustrent cette dynamique.

L'ensemble de ces initiatives vise à favoriser l'autodétermination des bénéficiaires et à soutenir la construction progressive de leur projet de vie.

Axe 8 : adaptation des infrastructures et des outils institutionnels

L'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations concrètes.

Parmi celles-ci figurent notamment :

- l'aménagement d'une nouvelle salle de psychomotricité ;
- le développement de l'espace Snoezelen ;
- la rénovation et l'adaptation de plusieurs studios ;
- les travaux liés à l'amélioration des conditions d'accueil ;
- le renouvellement de certains équipements informatiques et du serveur institutionnel ;
- la poursuite des réflexions relatives au projet de Brasménil.

Ces investissements visent à garantir un environnement de qualité tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels.

Conclusion

À l'approche de l'échéance du Contrat d'objectifs 2022-2027, les différentes actions engagées témoignent d'une progression constante des projets institutionnels.

Si plusieurs chantiers demeurent ouverts (donnant la possibilité de revoir la logique globale de nos objectifs dans une démarche encore plus intégrée que lors de la mise en œuvre du Contrat d'objectifs 2022-2027), l'année 2025 confirme la capacité de notre organisation à conjuguer stabilité, innovation et adaptation face à l'évolution des besoins de nos jeunes.

Les acquis développés au cours de cette période constituent donc, à n'en pas douter, une base solide pour préparer les orientations stratégiques qui guideront notre organisation au-delà de 2027.

9. Pistes de réflexion, propositions, perspectives

L'année 2025 a été le théâtre de nombreux chantiers de mise en conformité :

- la modification de la structure des horaires de travail des pôles résidentiels suite à l'inspection des lois sociales avec, en parallèle, l'adaptation de l'organisation des transports ;
- la formalisation de la clarification du volontariat après l'interpellation de l'ONEM ;
- la restructuration du travail du dispositif « La Transition » sur le plan pédagogique avec, parallèlement, des réaménagements de ses infrastructures.

Durant cette année, nous avons également été victimes d'invasions de punaises de lit, qui ont généré des traitements onéreux et la définition de mesures de prévention conséquentes.

L'année s'est clôturée par l'octroi d'un financement par l'ARS de quatre places supplémentaires à partir de novembre 2025, pour un projet de logement de transition pour des jeunes majeurs (« Le Tremplin »), qui a été adjoint à notre service de transition. Ce financement supplémentaire a été utilisé, en 2025, pour le réaménagement des infrastructures de « La Transition », sollicité lors de l'audit AViQ et permettra, en 2026, l'engagement de 2 ETP supplémentaires dans ce dispositif.

Sur le plan financier, en 2025, l'ARS n'a que légèrement valorisé le prix de journée, tout en octroyant des subsides exceptionnels non récurrents. Subsides exceptionnels qui nous permettent de clôturer l'année avec un résultat légèrement positif.

L'absence de revalorisation adaptée des prix de journée ARS pour l'exercice 2026 implique une perspective déficitaire si l'ARS ne finance pas, soit via subsides exceptionnels, soit via une majoration des prix de journée, pour pallier cet écart.

De plus, les journées de présence de jeunes en convention individuelle ASE, qui, les années précédentes, étaient la principale source du résultat positif, sont utilisées en 2026 pour équilibrer le budget avec 800 journées de plus prévues.

Il est à noter également que la modification de l'organisation des transports en 2026, couplée à la majoration des tarifs des sociétés avec lesquelles nous travaillons, notamment en y

incluant des clauses d'adaptation en fonction de la fluctuation des prix du carburant, pourrait avoir une incidence sur ce budget de fonctionnement, qui est le second après l'alimentation.

En parallèle, les mesures de prévention liées aux punaises de lit génèrent de l'activité supplémentaire pour le traitement des vêtements, donc un surcoût énergétique (eau, électricité,...), encore non quantifiable à ce stade.

Ces éléments restent des zones d'incertitudes non négligeables pour les perspectives 2026, Majorées par l'instabilité géopolitique persistante depuis 2022, ils invitent à nouveau à la prudence.

L'année 2026 sera également celle des discussions avec nos financeurs français sur les conventionnements à venir et sur leur financement. Une adaptation de ceux-ci sera indispensable pour équilibrer les produits par rapport aux charges, et principalement aux charges salariales, qui ont fortement augmenté suite aux nombreuses indexations des dernières années.

Néanmoins, 2026 sera aussi l'année d'investissements majeurs avec la construction sur le site de la Métairie à Brasménil, investissements qui restent indispensables quant aux objectifs d'amélioration garantissant le maintien de notre conventionnement avec l'ARS et pour répondre aux conclusions du dernier audit qualité de l'AViQ.